

Stratégie de Gestion

en faveur des

Zones Humides

Périphériques à l'étang de
Salses-Leucate

Entité 16
LA SOULSOURE

Plan de Gestion

2014 - 2019

Réalisation : Syndicat RIVAGE



Sommaire

I.	Contexte général	1
II.	Le site de la Soulsoure	2
1-	Localisation	2
2-	Milieu physique.....	4
	Climat.....	4
	Géologie.....	4
	Hydrologie et qualité de l'eau.....	4
3-	Historique	9
4-	Périmètres administratifs et réglementaires	11
	Périmètres d'inventaire	11
	Documents d'urbanisme	13
	Outils de gestion	14
5-	Foncier.....	19
6-	Gestion du site et instances de concertation.....	21
7-	Etat des lieux photographique	22
III.	Diagnostic socio-économique	29
1-	Acteurs de la Soulsoure.....	29
	Acteurs institutionnels	29
	Usages	29
2-	Infrastructures en place	36
IV.	Diagnostic écologique.....	39
1-	Habitats naturels	39
2-	Intérêt floristique	44
3-	Intérêt faunistique.....	45
	Intérêt pour l'avifaune.....	45
	Intérêt pour les mammifères	49
	Intérêt pour l'entomofaune.....	49
	Intérêt pour l'herpétofaune.....	50
4-	Les espèces invasives	53
	Espèces faunistiques	53
	Espèces floristiques.....	54
5-	Etat de conservation des habitats	61
	Habitats naturels.....	61
	Habitats d'espèces.....	62
6-	Actions déjà mises en œuvre	62
7-	Synthèse des enjeux et des menaces recensés sur le site.....	64
	Les enjeux	64

Les menaces	64
V. Objectifs de gestion.....	67
VI. Programme d'actions	68
1- Architecture des fiches action	68
2- Fiches action.....	70
3- Planning prévisionnel de mise en œuvre.....	110

Bibliographie

Index des abréviations

Table des figures

Annexes

Crédit Photographique : Syndicat RIVAGE

I. Contexte général

Les zones humides sont des milieux d'une richesse exceptionnelle, elles jouent des rôles écologiques essentiels. La dynamique globale de ces écosystèmes a longtemps été à la régression. Cependant, leur intérêt est reconnu de l'échelle internationale à l'échelle locale, de la convention de Ramsar à la Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH) en passant par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Les étangs languedociens sont reconnus à ce titre comme des espaces singuliers. L'étang de Salses-Leucate, d'une longueur de 14 kilomètres pour 6,5 kilomètres de large en moyenne (5400 hectares), est le second en termes de taille après l'étang de Thau. Il tire notamment son originalité de son caractère maritime puisque les apports d'eau douce issus de son bassin versant sont faibles et qu'il est directement connecté à la mer Méditerranée par trois graus permanents. Un important réseau de zones humides s'étend en périphérie de l'étang. L'intérêt de ces zones humides et la nécessité de les gérer sont reconnus à travers la stratégie de gestion en faveur des zones humides (SGZH) et le classement en zone Natura 2000 dont le document d'objectifs (DOCOB) a été validé le 10 Juin 2011 par le comité de pilotage sous la Présidence de Michel Montagne, élu à la mairie de Saint-Hippolyte.

En effet, le complexe lagunaire de Salses-Leucate est inclus dans deux sites d'intérêt communautaire :

- ZPS FR9112005, Complexe lagunaire de Salses-Leucate, au titre de la directive dite « oiseaux » (directive 79/409/CEE du 2 Avril 1979 révisée en 2009),
- SIC FR9101463, Complexe lagunaire de Salses, au titre de la directive dite « habitats, faune, flore » (directive 92/43/CEE du 21 Mai 1992).

Le site de la Soulsoure, situé sur la commune de Saint-Hippolyte dans les Pyrénées-Orientales, faisant l'objet de ce présent rapport, est entièrement inclus dans ces deux périmètres.

Dans le cadre de la SGZH, un inventaire précis des zones humides périphériques du complexe lagunaire de Salses-Leucate a été réalisé. Le site de la Soulsoure fait partie de l'entité n°16 de ce diagnostic qui inventorie et hiérarchise les zones humides en fonction de leur sensibilité, de leur rôle hydraulique ou encore de leur intérêt patrimonial.

Ce plan de gestion, d'une durée de 6 années intègre les mesures de gestion préconisées dans la SGZH et le DOCOB. Il fait l'état des lieux des connaissances acquises jusqu'à ce jour sur le site et fixe, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par le projet, les objectifs à atteindre et le programme d'actions à mettre en œuvre.

II. Le site de la Soulsoure

1- Localisation

La commune de Saint-Hippolyte se situe au Nord-est des Pyrénées-Orientales, en rive sud de l'étang de Salses-Leucate. C'est une commune dont la façade littorale de 4,3 kilomètres donne directement sur l'étang de Salses-Leucate.

Le site de la Soulsoure, situé au Nord-est de la commune, forme une bande littorale de 49 ha comprise entre le canal Paul Riquet à l'Ouest et la limite communale avec Saint-Laurent-de-la-Salanque à l'Est. Le périmètre retenu pour le plan de gestion est divisé en 2 entités : un périmètre « cœur » de 30 ha qui comprend 13 ha de zone terrestre et 17 ha de zone lagunaire, et un périmètre élargi de 49 ha qui comprend 30 ha de zone terrestre et 19 ha de zone lagunaire.

Le périmètre « cœur » inclut l'ensemble des parcelles non exploitées et ne faisant pas l'objet de cabanisation. La plupart de ces parcelles appartiennent à la commune de Saint-Hippolyte ce qui facilitera la mise en œuvre du programme d'actions sur cette zone.

Le périmètre élargi comprend les parcelles attenantes au périmètre « cœur », elles sont soit cabanisées, soit exploitées, et pour la plupart privées.



Figure 1 : Périmètres du plan de gestion de la Soulsoure

Le site de la Soulsoure est accessible par 3 voies :

- La Font del Port à l'Ouest,
- Le chemin de la mer au centre,
- Le terrain militaire à l'Est.

Ce site a été désigné pour l'élaboration d'un plan de gestion pour plusieurs raisons :

- Il est situé entre le site de la Sagnette (dont le plan de gestion a été réalisé en 2013), le site des bords du terrain militaire de Saint-Laurent-de-la-Salanque (dont le plan de gestion est élaboré en parallèle de celui de la Soulsoure) et des parcelles agricoles exploitées par un agriculteur ayant contractualisé des mesures agro-environnementales (MAE) au Sud de la Soulsoure. Le site a donc un rôle de corridor écologique à jouer.
- Un important travail est actuellement en cours sur la continuité du sentier littoral et la zone de la Soulsoure n'a pas encore été intégrée dans cette réflexion.
- Il s'inscrit dans la politique volontaire de la commune de Saint-Hippolyte et de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA) en matière de gestion de ses espaces naturels, notamment dans le cadre de la stratégie communale de gestion des espaces naturels (SGEN).

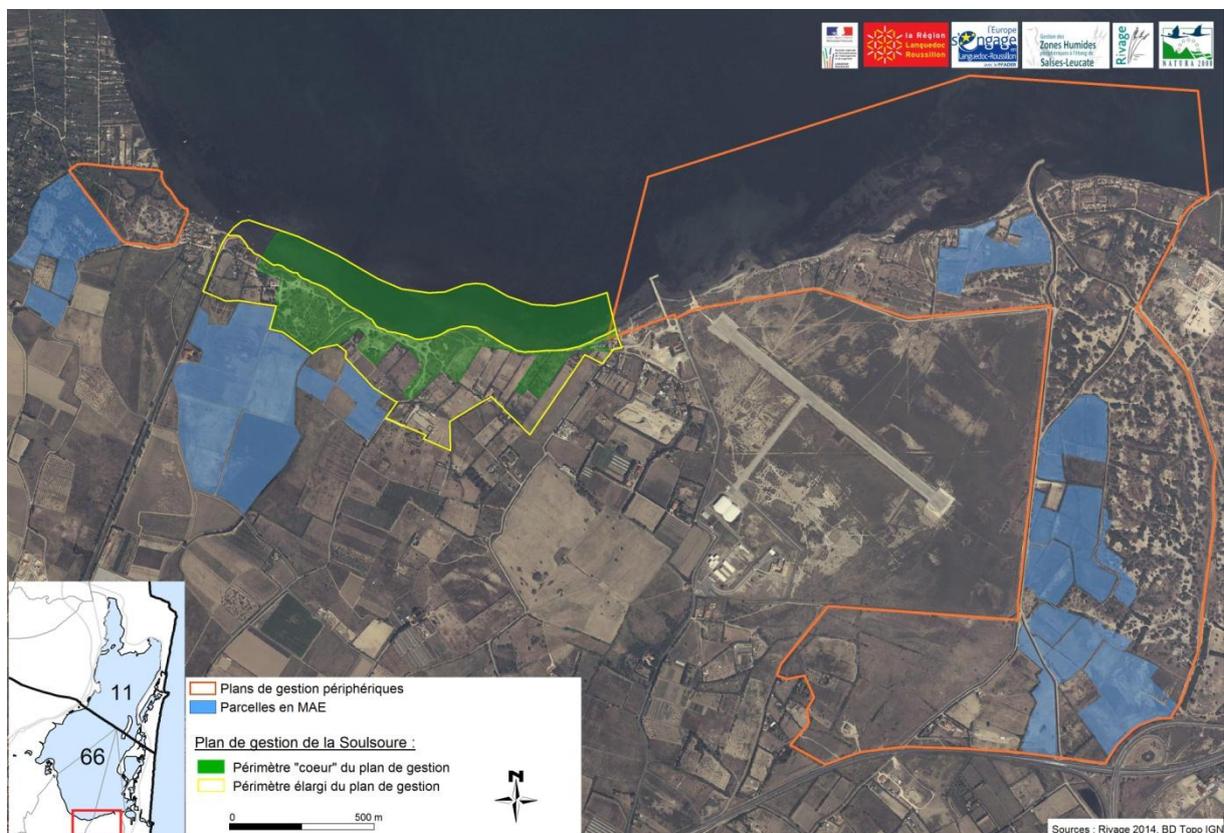


Figure 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux autres entités de gestion à proximité

2- Milieu physique

Climat

Le climat sur le site de la Soulsoure est de type méditerranéen et similaire à l'ensemble de la plaine Languedocienne. L'amplitude thermique est faible du fait des hivers doux. La température moyenne annuelle est de 15°C et les précipitations sont faibles, aux alentours de 550 mm par an. Cependant, des épisodes orageux très violents peuvent se dérouler en période estivale et provoquer des cumuls de pluie très importants sur de courts laps de temps (couramment de 100mm/h). Ces épisodes peuvent avoir pour conséquences, d'importants ruissellements et, localement, des phénomènes d'inondations.

Normales annuelles de la Station de Perpignan

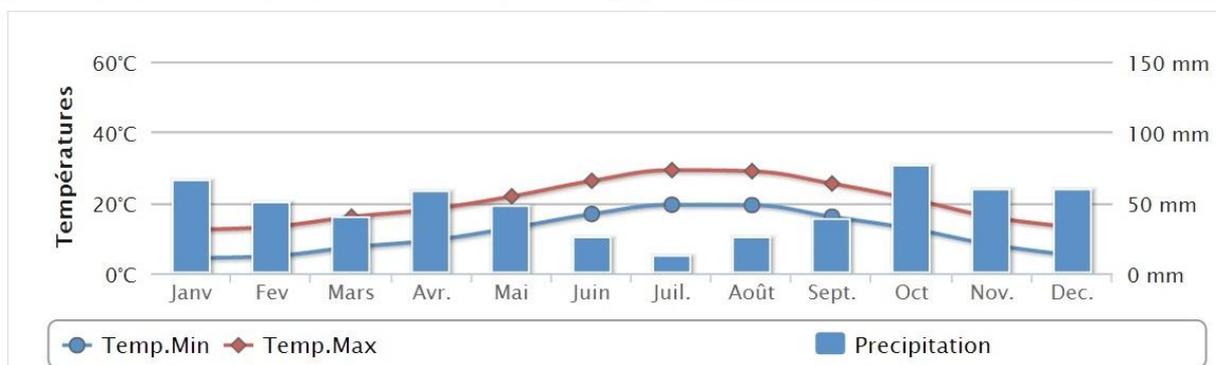


Figure 3 : Diagramme ombro-thermique de la station de Perpignan (Site de MétéoFrance)

Le secteur est fortement soumis au vent local, la tramontane, qui souffle en direction du Sud-est près de 200 jours par an en moyenne. Les vents secondaires sont : le marin qui souffle en direction du Nord-ouest et le vent d'Espagne qui souffle en direction du Nord-est. Globalement, la région est soumise à un vent supérieur à 60km/h durant 120 jours par an.

Géologie

Le site de la Soulsoure se situe dans la plaine plio-quadernaire de la Salanque qui est principalement constituée d'argile et de molasse. Le site a en partie été remblayé comme ce fut le cas de nombreuses zones humides péri-lagunaires de ce secteur qui ont été comblé par les sédiments résultant des dragages des ports à proximité dans le cadre de la mission RACINE.

Hydrologie et qualité de l'eau

Le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate est relativement petit puisqu'il s'étend sur 259 km². Il est composé de trois entités géomorphologiques distinctes : les Corbières, le lido, et la plaine de la Salanque. Cette dernière est en partie constituée de plusieurs milliers d'hectares de zones humides.

L'ensemble de ces zones humides périphériques de l'étang de Leucate est traversé par des agouilles. Ce sont des fossés dont le rôle est d'acheminer l'eau du bassin versant vers l'étang ainsi que de permettre d'irriguer, voire de drainer certaines zones.

Le site de la Soulsoure est traversé par deux agouilles principales qui structurent le site : le canal Paul Riquet qui marque la limite Ouest de la zone d'étude, et l'agouille Ventouse qui traverse la zone en son centre. Cette dernière reçoit également les eaux de la station d'épuration de Saint-Hippolyte. Un dernier fossé longe l'accès par le chemin de la mer. L'embouchure de l'agouille Ventouse est encombrée par des matériaux organiques qui limitent les remontées d'eau salée de l'étang vers l'intérieur des terres. Le fossé s'évacue alors dans le plan d'eau par surverse et permet le maintien d'une eau douce à ce niveau.



Figure 4 : Embouchure de l'agouille Ventouse

Avant l'ouverture des graus, la salinité de l'étang variait entre 17 et 25‰. Elle se situe désormais aux alentours de 33‰ (pour l'année 2010)¹, soit presque autant que la mer méditerranéenne (37,5‰). Le bassin versant a donc une très faible influence sur la salinité de l'étang.

La qualité de l'eau sur l'étang de Salses-Leucate est suivie à travers 2 protocoles :

- Le suivi DCE réalisé tous les 2 ans qui évalue la qualité de la masse d'eau constituée par la lagune,
- Le suivi des macrophytes réalisé tous les ans consiste à réaliser des transects en plusieurs zones stratégiques sur l'étang compte tenu des activités en présence. Un transect est par ailleurs situé au droit du site de la Soulsoure. Il est réalisé depuis 2010, montre une dégradation des peuplements de macrophytes et un développement d'algues rouges opportunistes épiphytes. Cette dynamique peut être due à un apport trop important en éléments minéraux.

¹ RIVAGE, 2012, Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides périphériques de la lagune de Salses-Leucate. 98 p.

L'ensemble des agouilles de la périphérie de l'étang de Leucate ainsi que les ouvrages attenants ont été étudiés en 2012 dans le cadre du stage de master 2 de Karim Borensztein². Le canal Paul Riquet a été caractérisé dans sa section aval (entre la vanne et l'étang) comme un canal saumâtre et l'agouille Ventouse comme un canal d'eau douce sur toute sa longueur.

Agouille	Largeur en mètre	Profondeur	Ecoulement	Pente berges	Végétation	Type végétation
Canal Paul Riquet	5	-	Faible	30 à 60%	Absente	-
Agouille Ventouse	2 à 5	-	Faible à moyen	>60%	Eparse	Macrophytes émergées (roseaux, scirpes, typhas) et submergées (callitriche, élodée, potamot)
Fossé du chemin de la mer	1 à 2	40 à 50 cm	Nul à faible	<60%	Variable	Macrophytes émergées (roseaux, scirpes, typhas)

Figure 5 : Caractéristiques des principaux fossés (d'après le diagnostic hydraulique de Karim Borensztein, 2012)

De plus, la plupart des ouvrages hydrauliques sur la zone d'étude ont été diagnostiqués comme étant en mauvais état (dégradés ou non fonctionnels). Cependant, les vérifications de terrain réalisées au cours de la phase de diagnostic du plan de gestion posent quelques nuances par rapport aux données de 2012. Parmi les trois ouvrages non fonctionnels répertoriés au Sud de la zone d'étude, la buse la plus à l'Ouest n'est plus présente. Ensuite, la buse permettant l'accès à plusieurs parcelles dont le haras de la Soulsoure est en effet bouchée par de la terre et des débris organiques. L'agouille longeant l'accès par le chemin de la mer, du fait d'un manque d'entretien, est actuellement totalement obstruée et comblée. Elle est par endroits presque inexistante et, lors de fort épisodes pluvieux, elle ne peut jouer son rôle et acheminer l'eau de ruissellement jusqu'à l'étang. Ainsi, la route est parfois totalement inondée rendant impossible l'accès à la zone en voiture.

Concernant la passerelle de l'agouille Ventouse, si elle remplit bien son rôle hydraulique en supprimant l'impact du sentier sur l'agouille, elle est tout de même en très mauvais état et même dangereuse du fait de la dégradation de la plaque de métal qui la constitue (rouille importante y créant des trous).

² K. Derradji-Borensztein, RIVAGE, 2012, Caractérisation et cartographie du réseau hydraulique dans les zones humides au sud de la lagune de Salses-Leucate. 55 p.

Bordure de l'étang (ZH16), Marais aménagé de Saint-Hippolyte et Saint-Laurent (ZH15) : Carte de salinité



Figure 6 : Réseau hydraulique (Source : rapport de stage de Karim Borensztein, 2012)

La station d'épuration de Saint-Hippolyte

La station d'épuration de Saint-Hippolyte, en service depuis 1995, est exploitée par la SAUR. Elle dispose d'une capacité de 3000 équivalents habitants (EH) et fonctionne avec un système de boues activées suivi d'un lagunage. L'exutoire du lagunage rejette les eaux traitées dans l'agouille Ventouse à 1,9 kilomètre de l'étang. L'installation a été déclarée non conforme en 2012 vis-à-vis des débits d'entrée observés qui étaient alors périodiquement supérieurs à la capacité nominale de la station du fait d'intrusion d'eaux pluviales parasites dans le réseau. De plus, en 2012, elle n'a pas respecté les objectifs du SAGE pour la bactériologie, montrant notamment des concentrations importantes en entérocoques et en *Escherichia coli*. L'agouille est également le lieu d'un important développement de lentille d'eau, elle peut en être recouverte en totalité. Ce développement est probablement provoqué par des apports importants en azote ou en phosphore. Ce dysfonctionnement semble également avoir des répercussions importantes sur le développement des herbiers de zostères dans l'étang. En effet, leur cartographie, réalisée dans le cadre du suivi macrophytes, montre une zone dénuée d'herbiers précisément en face de l'embouchure de l'agouille (Cf. annexe 1).

Bien que l'installation soit conforme aux exigences européennes, des travaux sont en projet pour mettre la station en conformité avec les exigences locales (SAGE).

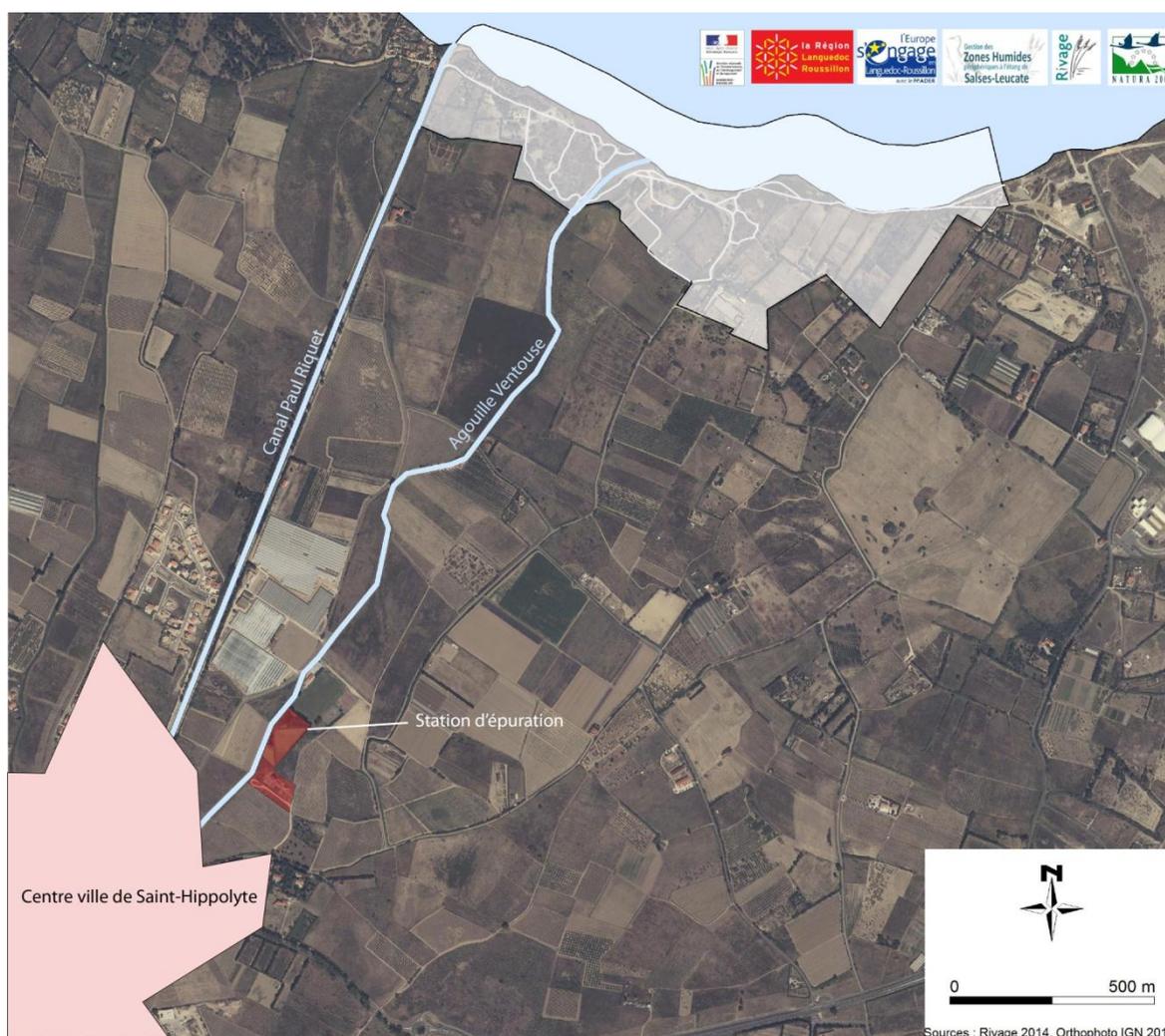


Figure 7 : Localisation de la station d'épuration de Saint-Hippolyte

3- Historique

Les plus anciennes photos aériennes retrouvées datent de 1965. A l'époque, la zone est peu marquée par la présence anthropique. Quelques cabanes de pêcheurs sont présentes à l'Ouest du site. La zone littorale présente un aspect de zone humide colonisée par des fourrés halophiles. L'agouille Ventouse débouche sur une zone de prés salés évoluant librement avec les courants. Quelques petits sentiers sont visibles pour desservir les cabanes de pêcheurs et longer la côte en contournant la zone naturelle par le Sud en longeant les terres agricoles. L'agouille Ventouse n'est alors pas équipée de passerelle. La zone présente une allure globale de zone naturelle plutôt préservée.



Figure 8 : Photographie aérienne de 1965 (source : IGN)

En 1982, les cabanes de pêcheurs ne se sont pas développées, il y en a même une qui semble avoir disparu. En revanche, les sentiers se sont fortement développés et on observe des traces de passages de véhicules motorisés. En certains secteurs comme à l'Est de l'embouchure de l'agouille Ventouse, sur le front de d'étang, la végétation est fortement dégradée et localement absente. L'agouille Ventouse est canalisée, le pré salé à son embouchure a disparu, remplacé par des enrochements. Une parcelle au centre de la zone (parcelle 979) vient d'être plantée en résineux, signe d'une implantation humaine prochaine. Une zone dans l'étang présente des signes d'accumulation sédimentaire au niveau de la parcelle 1106.

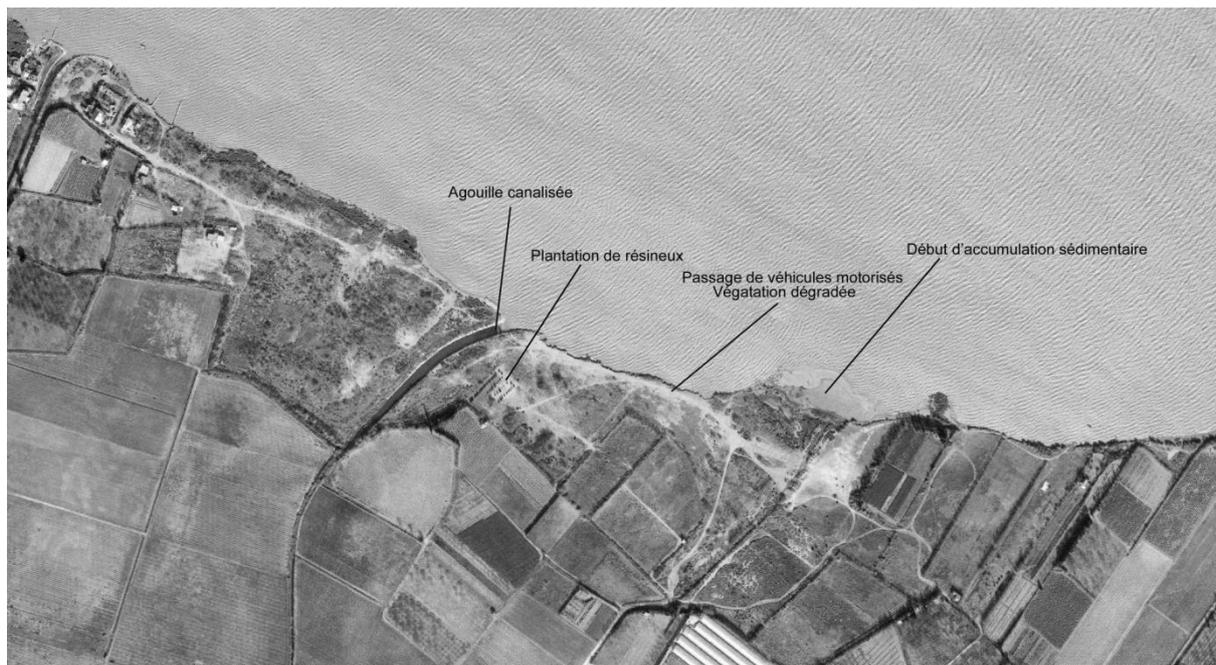


Figure 9 : Photographie aérienne de 1982 (source : IGN)

En 1993, l'accumulation sédimentaire dans l'étang est en cours de colonisation par une végétation halophile et est traversée par un sentier. L'embouchure de l'agouille Ventouse est complètement dénuée de végétation à son embouchure, le sol y est à nu. Certains sentiers semblent avoir pris de l'importance, d'autres se sont multipliés. Et le site présente un aspect assez similaire à celui que nous connaissons actuellement excepté au niveau de la zone de tamaris à l'Ouest de l'agouille Ventouse qui est dépourvu de sentiers sauf dans sa partie littorale.

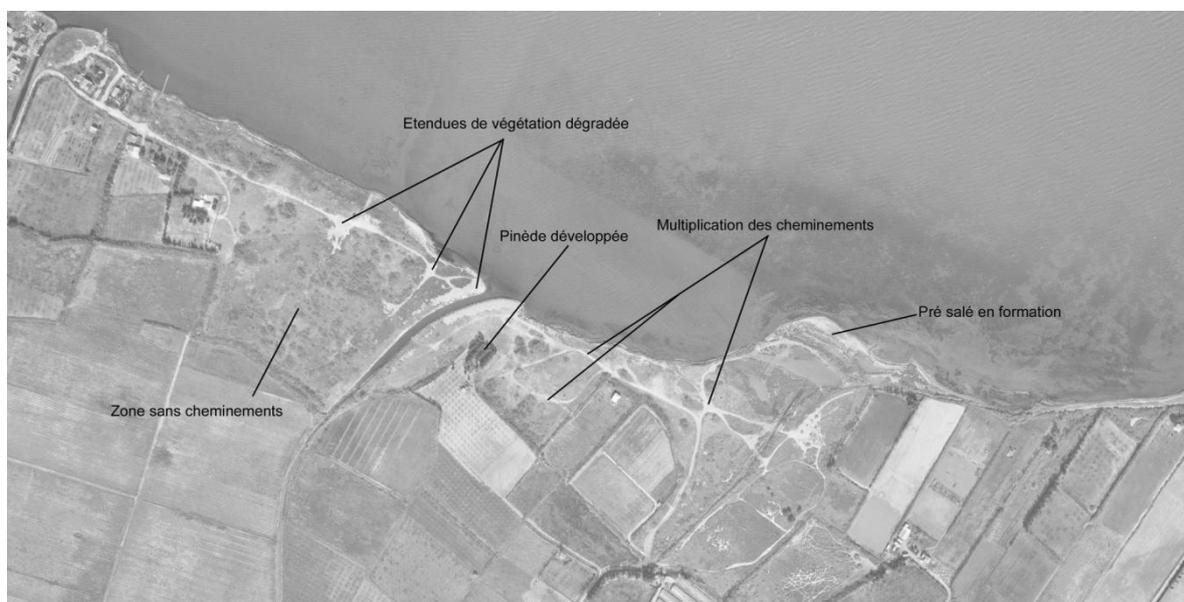


Figure 10 : Photographie aérienne de 1993 (source : IGN)

4- Périmètres administratifs et réglementaires

Périmètres d'inventaire

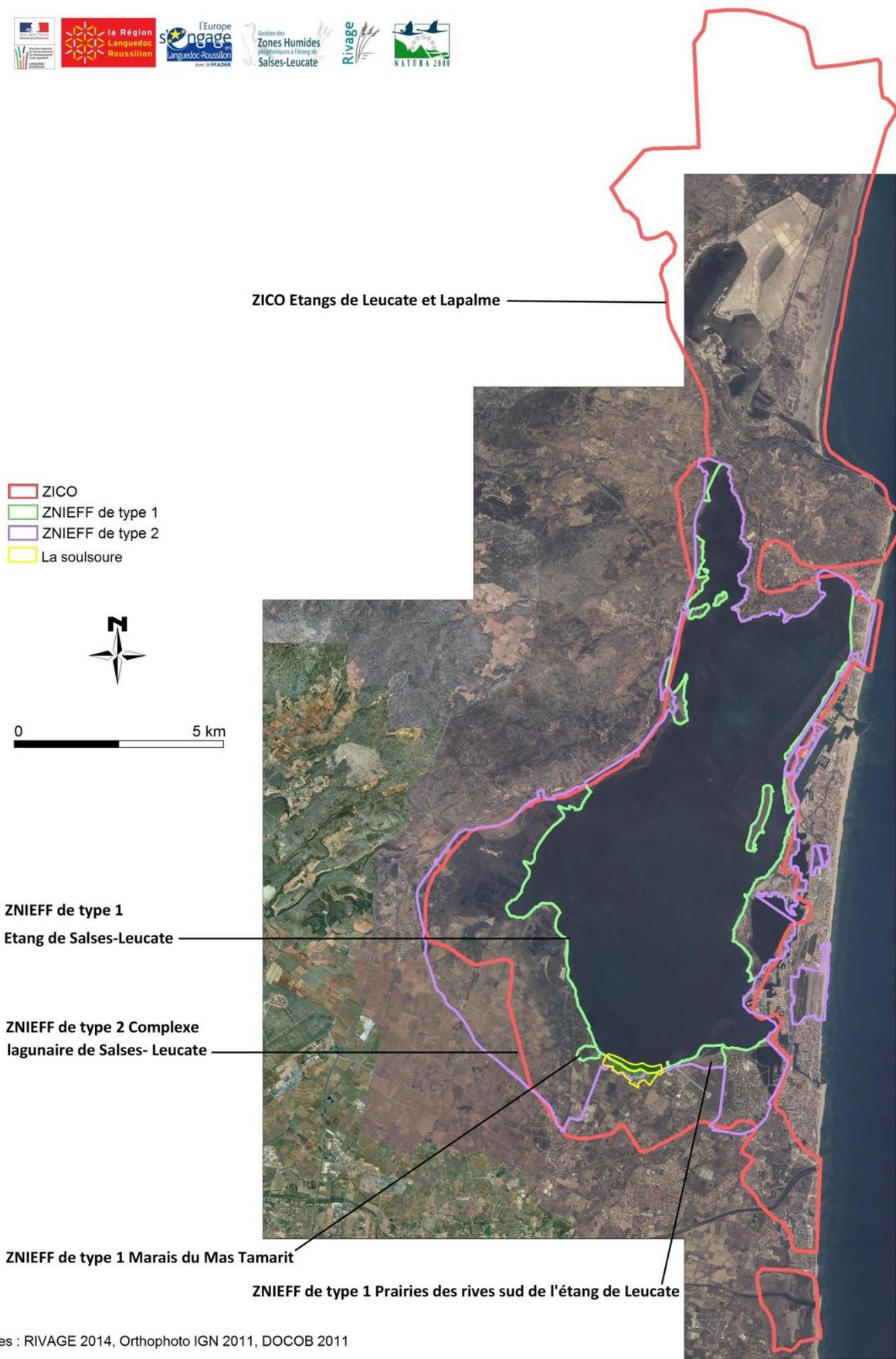
La ZNIEFF de type 2 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate (n°910011262) s'étend sur une superficie de 7788 ha et comprend l'ensemble de l'étang de Leucate ainsi que des zones humides périphériques au plan d'eau. A ce titre, elle inclut pour partie la zone d'étude.

La Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 de l'Etang de Salses-Leucate (n°910011260) s'étend sur une surface de 4964 ha et comprend l'ensemble de la surface en eau de l'étang de Leucate.

Le site est également situé entre deux autres ZNIEFF de type 1 :

- Marais du Mas Tamarit,
- Prairies des rives Sud de l'étang de Leucate.

L'inventaire dans le cadre du recensement des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) des étangs de Leucate et de Lapalme (LR03) souligne l'intérêt de la zone pour l'avifaune nicheuse, hivernante mais surtout migratrice. En effet, il est stipulé dans la fiche ZICO que plus de 17 000 rapaces et 200 000 passereaux passent par Leucate lors de leur migration pré-nuptiale.



Sources : RIVAGE 2014, Orthophoto IGN 2011, DOCOB 2011

Figure 11 : Zonages d'inventaire sur l'étang de Salses-Leucate

Documents d'urbanisme

SCOT de la plaine du Roussillon

La commune de Saint-Hippolyte est concernée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la plaine du Roussillon comme 80 autres communes des Pyrénées-Orientales³. La démarche d'élaboration de celui-ci a débuté en 2003 et il vient d'être approuvé par le comité syndical du syndicat mixte du SCOT de la plaine du Roussillon le 13 Novembre 2013.

PLU de la commune de Saint-Hippolyte

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Hippolyte la zone d'étude est concernée par la zone N. Celle-ci correspond aux « espaces naturels sur le territoire communal destinés à être protégés en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt (esthétique, historique ou écologique), soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel. » La zone est également en partie concernée par la bande des 100 mètres soumise à la loi Littoral (loi n°86-2 du 3 janvier 1986). Dans cette bande, toute construction est interdite sauf pour certaines installations nécessaires au service public ou concernant les activités nécessitant la proximité du rivage.

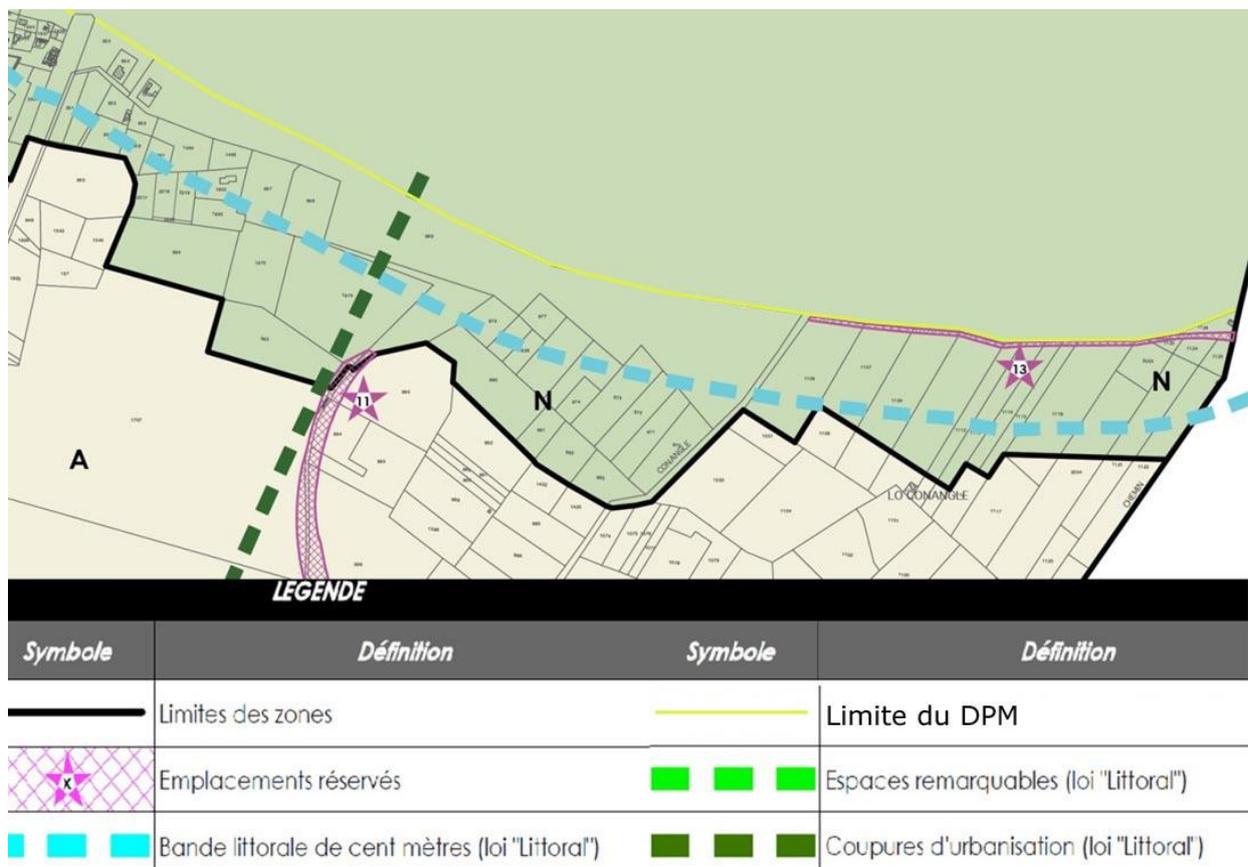


Figure 12 : Extrait du PLU de Saint-Hippolyte

³ <http://www.scot-roussillon.com/>

Outils de gestion

SDAGE Rhône-Méditerranée

Le site d'étude se trouve dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée. Celui-ci s'étend sur la période 2010-2015. Il préconise la préservation des structures fonctionnelles de l'espace lagunaire comme les berges, des marges submersibles et des zones humides annexes comme la zone de la Soulsoure. Il fixe également comme objectif la préservation des fonctions paysagères, écologiques et hydrologiques des zones humides.

SAGE de l'étang de Salses-Leucate

La commune se situe sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'étang de Salses-Leucate. Celui-ci, animé par le syndicat RIVAGE, et en vigueur depuis 2004, est en cours de révision. Il devrait être approuvé par les préfets de l'Aude et des Pyrénées-Orientales d'ici la fin de l'année 2014. Il fixe des grands enjeux et orientations fondamentales pour le bassin versant. Parmi ces objectifs, il préconise notamment, en accord avec le SDAGE, de protéger la valeur patrimoniale des zones humides (notamment les zones humides périphériques à l'étang) et d'améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux (dont les échanges étang/terre).

Contrat d'étang

Depuis 1998, les acteurs institutionnels et financiers de l'étang de Salses-Leucate se sont engagés dans la démarche du contrat d'étang, 2 contrats d'étang ont ainsi vu le jour sur le périmètre du SAGE. Celui-ci permet, pour une durée de 5 ans et le plus souvent dans le cadre d'un SAGE, de mettre en œuvre des actions favorables à la préservation des zones humides. Le syndicat RIVAGE travaille actuellement à l'élaboration d'une démarche partenariale de mise en œuvre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate de type contrat d'étang.

Stratégie de gestion en faveur des zones humides

La stratégie de gestion en faveur des zones humides a été élaborée en 2012 par le syndicat RIVAGE. Ses principales orientations sont :

- Connaitre les zones humides,
- maîtriser les surfaces en zones humides,
- maintenir ou améliorer la qualité des zones humides,
- informer et sensibiliser.

Dans le cadre de la SGZH, un inventaire précis des zones humides périphériques du complexe lagunaire de Salses-Leucate a été réalisé. 30 entités zones humides ont été identifiées dans ce cadre. Le site de la Soulsoure fait partie de l'entité n°16 : « Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès (la Presqu'île) » (*Cf. annexe 2*).

La SGZH permet de mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du SAGE.



Figure 13 : La Solsourse dans la SGZH

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Les « lois Grenelle » de 2009 et 2010 visent à utiliser la trame verte et bleue en tant qu'outil d'aménagement du territoire pour enrayer la perte de biodiversité. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est l'outil d'identification de cette trame verte et bleu. Il vise à garantir la cohérence des politiques de biodiversité.

En Languedoc-Roussillon, le SRCE est actuellement en cours d'élaboration. Cependant, le diagnostic préalable à l'élaboration du SRCE donne quelques éléments sur l'intérêt de l'étang de Leucate, de ses zones humides périphériques et donc du site de la Solsourse en termes de continuité écologique. Ainsi, la zone de la Solsourse est classée dans les zones humides de forte importance écologique et d'empreinte humaine notable.

Schéma Départemental des Espaces Naturels

Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales mène sur le département une politique de préservation des espaces naturels. Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) fixe les orientations de cette politique. Les priorités sont fixées en fonction des différents zonages d'inventaire et de gestion de la biodiversité, des enjeux écologiques présents sur le département et des menaces qui pèsent sur les milieux.

La dernière version du SDEN, parue en 2008, intègre l'étang de Salses-Leucate et ses zones humides périphériques dans son territoire d'action. Il donne 2 objectifs stratégiques définis en 5 objectifs spécifiques qui sont déclinés en 10 objectifs opérationnels :

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels
Préserver les espèces de la flore et de la faune, les habitats naturels et les paysages patrimoniaux du bassin géographique dans lequel s'inscrit le	Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et des enjeux	Développer l'acquisition des connaissances naturalistes
	Préserver les zones sources de biodiversité et les espaces	Accompagner et pérenniser l'action des structures œuvrant à la préservation des espaces naturels

département	de forte naturalité du département et assurer les continuités	Instaurer des zones de préemption
		Accompagner ou coordonner des programmes de restauration des populations d'espèces à enjeux
		Accentuer l'action du Département sur les espaces naturels à enjeux
	Agir en lien avec les autres politiques en faveur des espaces naturels et œuvrer à la mise en cohérence des politiques du département	Poursuivre le travail en synergie avec les politiques liées aux milieux naturels
Croiser la politique espaces naturels avec les politiques transversales des partenaires et du Département		
Accompagner le public dans une prise de conscience de la richesse du patrimoine naturel, en respectant les enjeux naturels et paysagers	Accompagner la mise en place d'un réseau ouvert au public de sites représentatifs de la diversité naturelle départementale	Renforcer le réseau de cheminements sur les sites naturels du Département
		Renforcer la politique d'éducation à l'environnement
	Développer une politique active de sensibilisation du public	Communiquer autour des objectifs et des actions du SDEN

Figure 14 : Objectifs du SDEN66 de 2008

Natura 2000

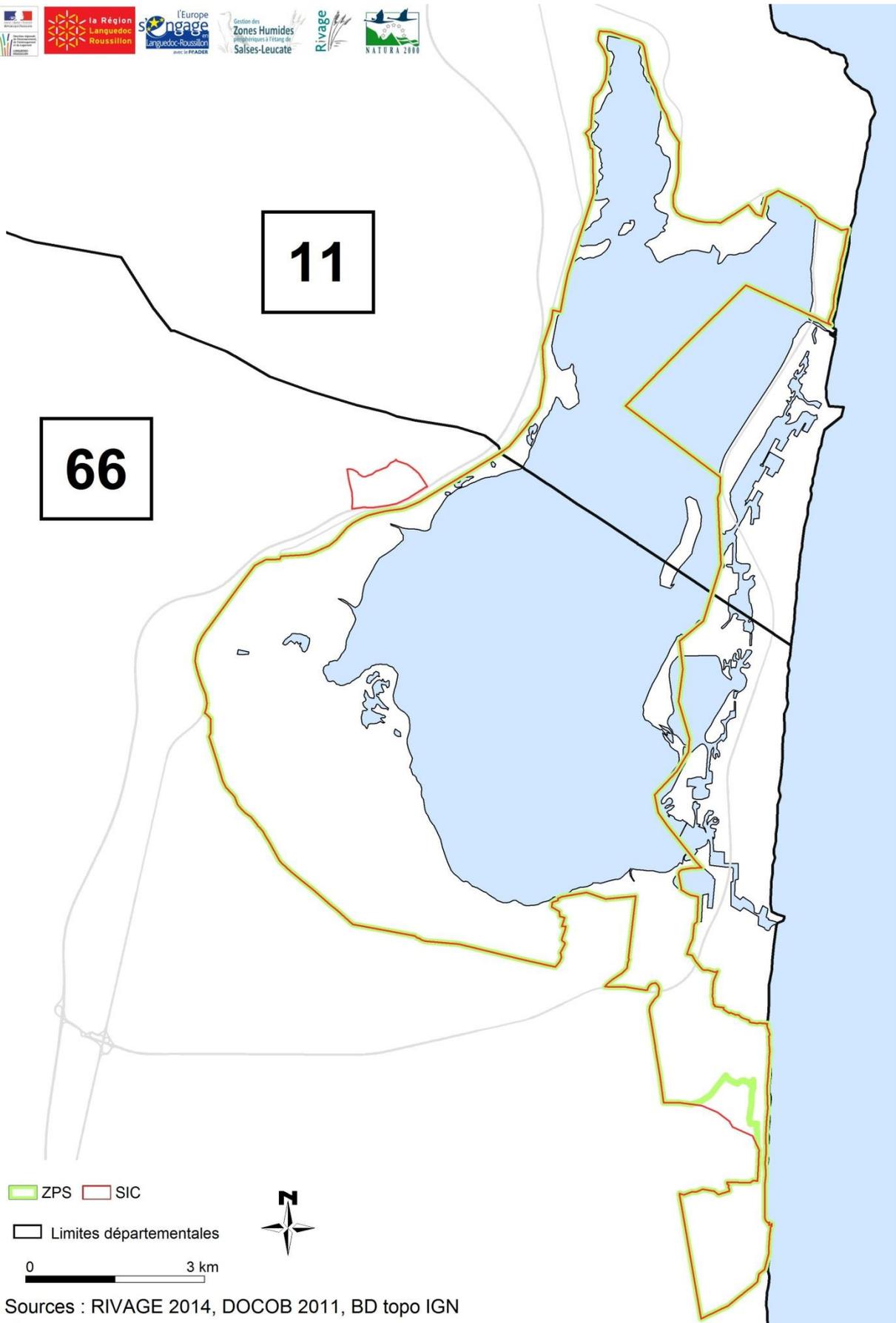
La démarche de Natura 2000 est née d'une volonté de l'Union Européenne de préserver la biodiversité à l'échelle communautaire. Elle s'appuie sur deux directives:

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 (dite "directive oiseaux") concernant la conservation des oiseaux sauvages, révisée en 2009,
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 (dite "directive habitats faune flore") concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Ces deux directives comportent des annexes déterminant des listes d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire. A partir de ces listes, des zones à enjeux sont définies par des groupements d'experts nationaux et classées d'intérêt communautaire par Arrêtés ministériels soit au titre de la directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale - ZPS) soit au titre de la directive Habitats faune flore (Site d'Intérêt Communautaire - SIC puis Zone Spéciale de Conservation - ZSC).

L'étang de Leucate est reconnu d'intérêt communautaire au titre de la directive oiseaux (ZPS (Zone de Protection Spéciale) FR9112005 «complexe lagunaire de Salses-Leucate») sur une surface de 7701,00 ha et au titre de la directive habitats (SIC (Site d'Importance Communautaire) FR9101463 «complexe lagunaire de Salses») sur une surface de 7797,00 ha.

Ce double classement s'appuie sur la présence, d'une part de 17 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la directive oiseaux, d'autre part de 8 autres espèces animales d'intérêt communautaire, et enfin de 9 habitats d'intérêt communautaire dont 3 sont prioritaires : les lagunes côtières (1150), les parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (6220) et les marais calcaires à *Cladium mariscus* (7210). De même, de forts enjeux ont été identifiés en ce qui concerne 2 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire : la sterne naine (*Sternula albifrons*) et la lusciniolle à moustaches (*Acrocephalus melanopogon*).



Sources : RIVAGE 2014, DOCOB 2011, BD topo IGN

Figure 15 : Périmètres Natura 2000 sur l'étang de Salses-Leucate

Agenda 21 de la commune de Saint-Hippolyte

Plusieurs communes se sont engagées dans la démarche agenda 21 qui a pour origine la conférence de Rio en 1992. Son objectif est de mettre en œuvre, à l'échelle locale, des pratiques quotidiennes durables. La commune de Saint-Hippolyte s'est également engagée dans cette démarche en 2012. L'agenda 21 de la commune est actuellement en cours de construction et dans une phase de concertation. L'ambition affichée de la commune est de « réussir à développer l'activité sur tout le territoire tout en proposant un cadre de vie de qualité, en utilisant des savoir-faire qui polluent moins, qui consomment toujours moins d'eau et d'énergie, en respectant le patrimoine hippolytain... ». Le futur agenda 21 intégrera les différents plans de gestions sur la commune et donc, de fait, les actions qui en découlent.

5- Foncier

Le périmètre élargi de la zone d'étude concerne 70 parcelles. 16 d'entre elles appartiennent à la commune de Saint-Hippolyte. Elles représentent 10 hectares. 6 parcelles sont en indivision, dans ce cas on trouve à chaque fois 2 propriétaires. Les 48 autres parcelles appartiennent à des propriétaires privés uniques. En général, les propriétaires résident soit à Saint-Hippolyte, soit dans les communes environnantes (Saint-Laurent-de-la-Salanque, Salses-Le-Château...). Par ailleurs, la DDTM est gestionnaire du DPM.

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface en hectares
Commune	16	10
Privés	54 (dont 6 en indivision)	18,9

Figure 16 : Répartition du foncier sur la Soulsoure

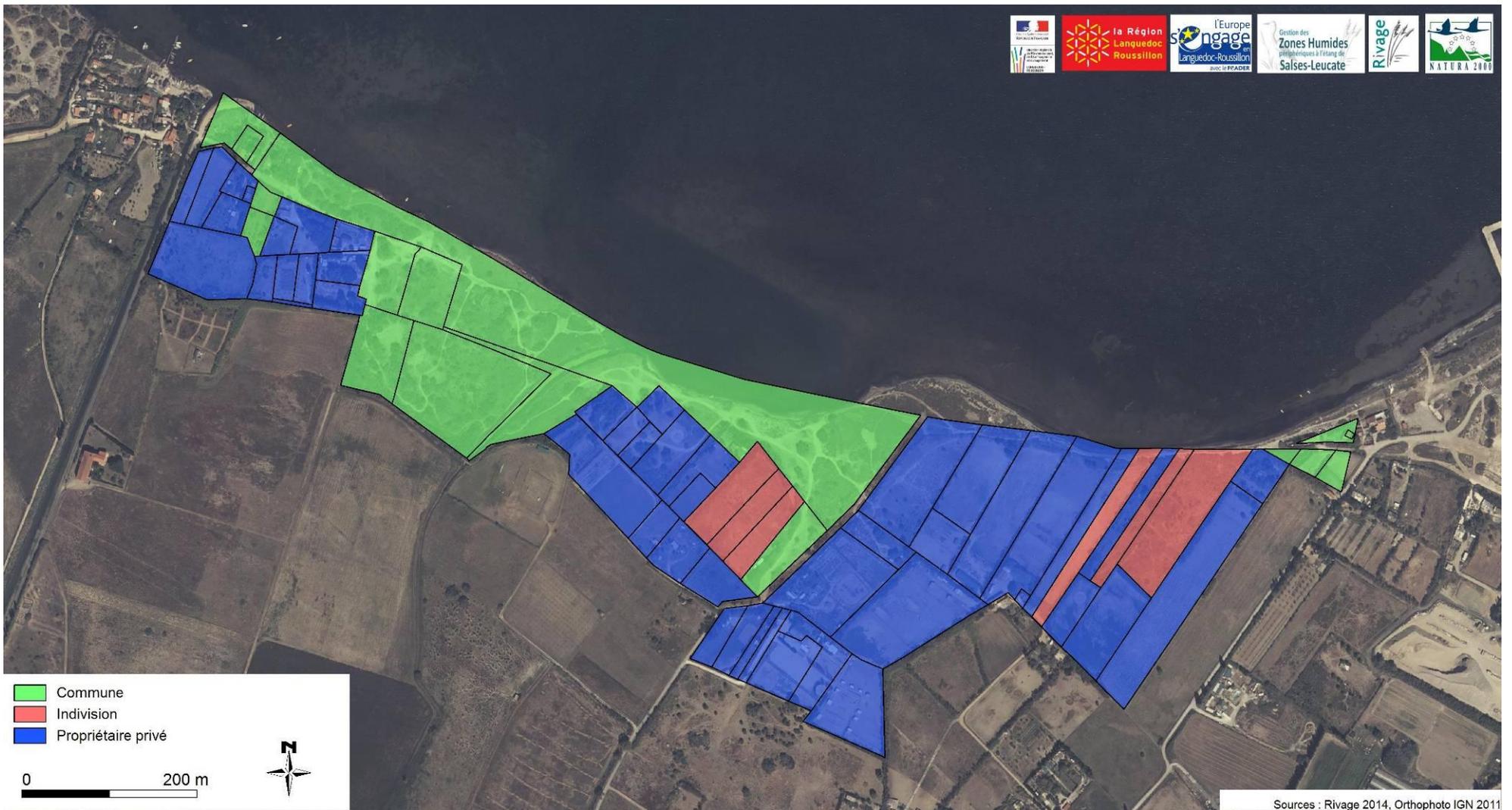


Figure 17 : La propriété foncière sur la Soulsoure

6- Gestion du site et instances de concertation

Le plan de gestion de la Soulsoure a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires institutionnels concernés par le site à travers deux organes de concertation : le comité de gestion et le comité de pilotage.

Organisme	Représentants	Titre
Commune de Saint-Hippolyte	Madeleine Garcia-Vidal	Mairesse de Saint-Hippolyte
	Renée Banet	Elue déléguée « patrimoine, hydraulique, environnement, écologie, énergie, agriculture et communaux »
	Cécile Grau	Chargée de mission Agenda 21
PMCA	Mathieu Pérez	Gestionnaire d'espaces naturels
RIVAGE	Julien Robert	Chargé de mission de Natura 2000
	Jean-Alexis Noël	Chargé de mission zones humides
	Antoine Gergaud	Stagiaire chargé de l'élaboration du plan de gestion

Figure 18 : Composition du comité de gestion

Le rôle du comité de gestion est de donner le cadre du plan de gestion et de suivre au jour le jour la construction du plan de gestion.

Organisme	Représentants	Titre
ONEMA SD 66	Olivier TREVIDIC	Agent technique
ONCFS SD 66	Luc VEYRES	Chef de service SD66
	Thierry AUGA-BASCOU	Agent technique
DDTM 66	Ghislaine ESCOUBEYROU	Chargée des espaces naturels et de Natura 2000
DDTM - DML	François PLANAS Jean-Loup HERAULT	Unité de gestion et aménagements du littoral
DREAL LR	Christine ROCHAT	Chargée de mission biodiversité
CG 66	Jean-François LAFFON	Chargé de mission espaces naturels
FDC 66	Charles NAVARRO	Membre du conseil d'administration
	Nathalie GILABERTE	Chargée de mission
ACCA Saint-Hippolyte	Bernard VIDAL	Président
ACDPM 66	Charles NAVARRO	Président
SDIS	Fabien HULLO	Capitaine, centre de secours Henri Raynière
EID Méditerranée, agence Canet-en-Roussillon	André PALAU	Chef d'agence
Association St Hippolyte environnement	Renée Banet	Présidente
Association Charles Flahault	Pierre-Marie BERNADET	Président
Tram'66	Sarah GIRAUD	Coordinatrice du réseau

		départemental d'éducation à l'environnement
Association apprentis éco-culturels	Marie-Chantal GARY	Présidente
Groupe Ornithologique du Roussillon	Quentin GIRAUDON	Chargé de mission conservation
Association Bonança	Christian PETIT	Vice Président
Association Els amics de la Font del Port	Alain GOT	Président
Groupe de travail cabaniers	Georges Villasèque Jean-Luc Canal	Représentants du groupe de travail
Groupe de travail usagers équestres	Gérard Beckrich Pierre-Jean Schreck	Représentants du groupe de travail

Figure 19 : Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour principale vocation de valider les grandes orientations ainsi que les différentes parties du plan de gestion : l'état des lieux, les objectifs de gestion et le programme d'actions.

De plus, des groupes de travail thématiques ont aussi été mis en place pour répondre à des problématiques spécifiques sur des activités majeures et fortement ancrées sur le site. Ils seront développés dans le diagnostic socio-économique.

7- Etat des lieux photographique

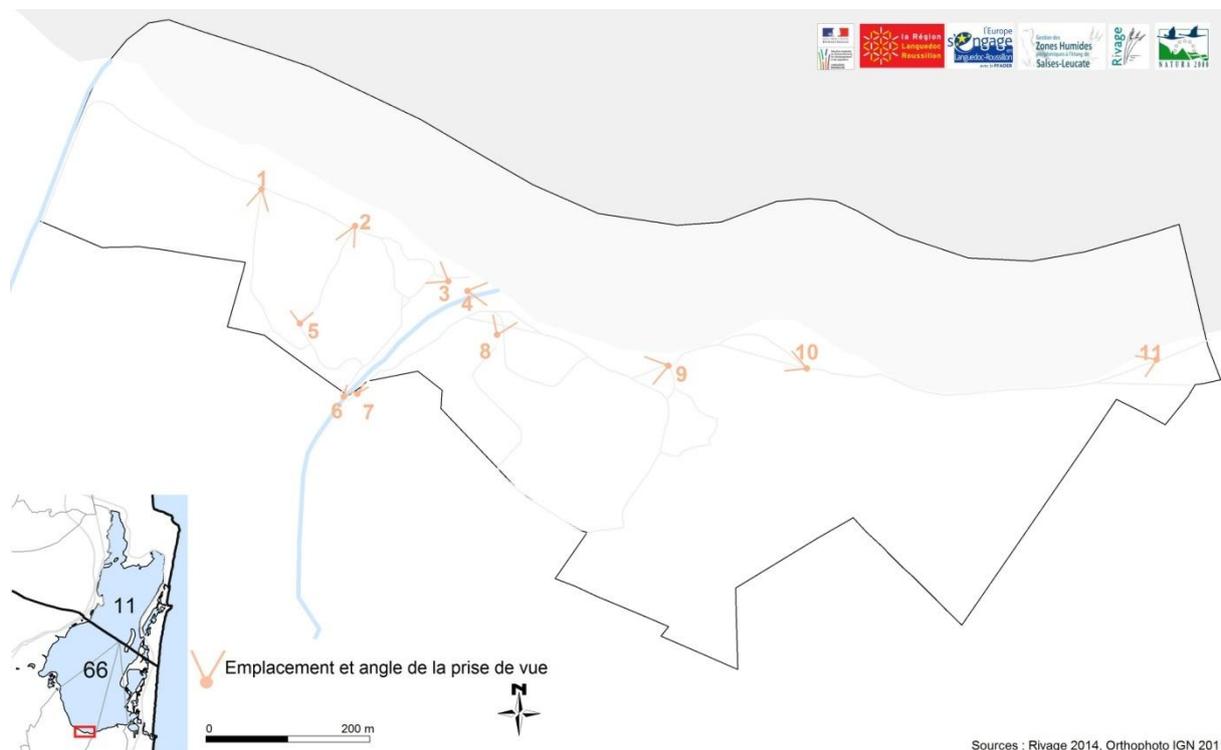


Figure 20 : Photographies prises sur le site dans le cadre de l'état des lieux



Figure 21 : Photo n°1, en limite des terrains cabanisés de la Font del Port

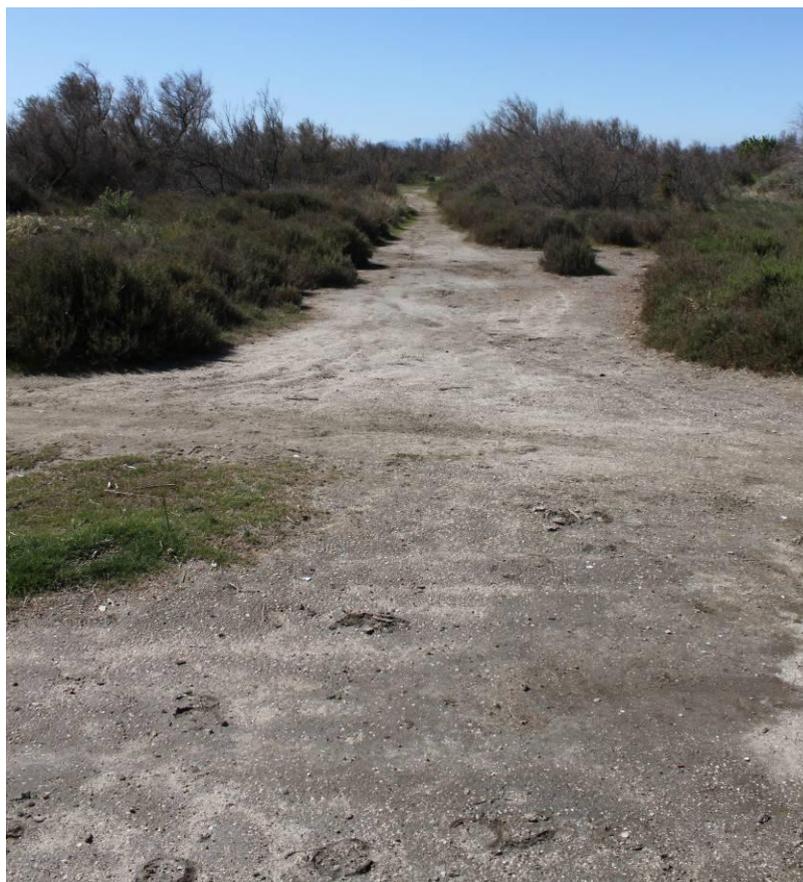


Figure 22 : Photo n°2, depuis le sentier littoral un sentier s'enfonce dans les prés salés



Figure 23 : Photo n°3, zone dénudée en bordure Ouest de l'agouille Ventouse



Figure 24 : Photo n°4, roselière à l'embouchure de l'agouille Ventouse



Figure 25 : Photo n° 5, zone ouverte et sentier au milieu de la zone de prés salés



Figure 26 : Photo n° 6, l'agouille Ventouse depuis la passerelle



Figure 27 : Photo n°7, le sentier passe au milieu des cannes de Provence



Figure 28 : Photo n°8, zone dénudée en bordure Est de l'agouille Ventouse



Figure 29 : Photo n°9, multiples sentiers en bordure de l'étang



Figure 30 : Photo n°10, le sentier se divise et traverse les fourrés halophiles



Figure 31 : Photo n°11, maisons, sentier littoral et barques abandonnées en bordure de l'étang

III. Diagnostic socio-économique

1- Acteurs de la Soulsoure

Acteurs institutionnels

DDTM

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales est gestionnaire du Domaine Public Maritime (DPM) sur le département. A ce titre, elle est l'autorité compétente pour délivrer les éventuelles autorisations nécessaires à tout projet attendant au DPM. De plus, sur l'ensemble de l'étang de Salses-Leucate, territoire à cheval sur les deux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, c'est la DDTM des Pyrénées-Orientales est garante de la bonne mise en œuvre de la démarche Natura 2000.

PMCA

Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA) une intercommunalité qui rassemble 36 communes autour de Perpignan. La commune de Saint-Hippolyte a intégré l'intercommunalité en 2006. Les communes adhérentes mettent en commun diverses compétences dont la gestion des espaces naturels et la gestion de l'eau.

RIVAGE

Le syndicat mixte RIVAGE Salses-Leucate (Regroupement Intercommunal de Valorisation, d'Aménagement et de Gestion de L'Etang de Salses-Leucate) a été créé en 2004. Il a été désigné opérateur Natura 2000 l'élaboration du DOCOB sur les sites «complexe lagunaire de Salses-Leucate» et «complexe lagunaire de Salses» ainsi que de l'animation pour sa mise en œuvre sur ces sites. Le syndicat est également animateur du SAGE et de la SGZH.

Commune de Saint-Hippolyte

Saint-Hippolyte est une petite commune de 2500 habitants pour 2560 ha. La commune est propriétaire de plusieurs parcelles sur le site d'étude. De plus, elle a une mission prépondérante d'aménagement du territoire au niveau local puisqu'elle est en charge de l'élaboration du PLU et de l'attribution des permis de construire sur son territoire. Ensuite, elle met en œuvre régulièrement des opérations d'entretien de ses espaces naturels. Celles-ci seront présentées plus loin.

Usages

Equitation

Ce site de la Soulsoure est le lieu d'une activité équestre relativement importante. Plusieurs raisons expliquent l'intérêt du site pour les usagers équestres. Le haras de la Soulsoure est situé à proximité. Même s'il ne fait que de la pension, certains propriétaires équestres viennent régulièrement rendre visite à leurs animaux, principalement le week-end, et en profitent alors pour se promener à cheval aux abords du haras, donc principalement sur le site

de la Soulsoure. De plus, de nombreux propriétaires de chevaux sur la commune de Saint-Hippolyte mettent leurs chevaux à pâturer sur des parcelles aux bords du site de la Soulsoure. La zone d'étude est alors une zone de choix pour s'y promener à cheval à proximité des parcelles pâturées. Le nombre de pratiquants potentiels susceptibles de se promener ainsi sur le site a été évalué autour de 50. Cette activité peut ponctuellement engendrer des dégradations du site : dégradation des sentiers, des passerelles, création de nouveaux cheminements, dégradation de la végétation...



Figure 32 : Trace de cheval s'engageant au travers des fourrés halophiles

L'importance de cette activité et son impact potentiel sur le site en font une activité majeure. C'est pourquoi, un groupe de travail a été consacré à cette thématique, et a désigné un représentant pour siéger au comité de pilotage. Ce groupe de travail, qui réunit une dizaine d'usagers (Cf. Annexe 3), a pour principal objectif une réflexion sur l'organisation des sentiers ainsi que sur la régulation de l'accès à la zone aux véhicules motorisés.

Chasse

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Saint-Hippolyte regroupe environ 132 adhérents. Ces adhérents peuvent chasser sur tout le territoire de l'ACCA qui représente 1100 ha. La chasse est potentiellement pratiquée tous les jours sauf le mardi et le vendredi dans les périodes définies à l'échelle nationale par arrêté ministériel. Les espèces principalement ciblées sur le site sont le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) qui cause d'importants dommages aux cultures et a fait ponctuellement l'objet de battues administratives, le pigeon ramier (*Columba palumbus*) qui est chassé à partir de palombières principalement au mois de mars, et le faisan qui est chassé au chien d'arrêt. D'après l'ACCA,

l'activité est principalement circonscrite au sud de la zone naturelle située à l'Ouest de l'aguille Ventouse.

Cabanisation

On trouve sur le site de la Soulsoure de nombreuses constructions pouvant être qualifiées de cabanes, de la petite palombière à la maison en dur. Il existe différents cas de cabanes, certaines sont sur des parcelles communales, d'autres sur des parcelles privées. Les plus anciennes d'entre elles ont été construites par les pêcheurs au début du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui, elles sont occupées en permanence ou presque par les descendants de ces pêcheurs. Il existe également d'autres installations plus récentes et légères comme des caravanes, des mobile-homes ou des petites cabanes en bois. Certaines de ces installations plus récentes sont à l'abandon. Cette cabanisation - en dehors du fait qu'elle est illégale d'un point de vue droit de l'urbanisme - peut poser des problèmes de consommation de l'espace à l'échelle départementale, notamment en ce qui concerne la chasse, puisqu'elle est interdite à moins de 150 mètres autour des habitations. De plus, elle consomme des surfaces d'espaces naturels et peut poser des problèmes d'assainissement. Cependant, il s'agit d'une pratique fortement ancrée dans la culture locale et qui est importante sur le site.

Un groupe de travail réunit les propriétaires de cabanes concernés par le périmètre élargi de la zone d'étude (*Cf. Annexe 3*). Celui-ci regroupe une dizaine de personnes dont les sujets de réflexion majeurs sont l'organisation des sentiers, l'aménagement des accès aux parcelles privées et cabanisées, ainsi que la lutte contre les espèces végétales invasives.

La démoustication

La démoustication est mise en œuvre sur l'ensemble de l'étang de Leucate par l'antenne de Canet-en-Roussillon de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication en Méditerranée (EID Méditerranée). La démoustication et le contrôle des nuisances dues aux moustiques sont mis en œuvre sur les départements de l'Aude et des P.O. depuis 1964 : date d'adhésion des départements de l'Aude et des P.O. à l'EID Méditerranée. Son action concerne l'ensemble de l'étang de Salses-Leucate. Les modes opératoires de l'EID sont définis de la manière suivante :

- Les principes généraux de la stratégie opérationnelle :

C'est l'application de façon uniforme sur l'ensemble de sa zone d'action des modes opératoires qu'elle a définis depuis sa création qui garantit à l'EID Méditerranée l'efficacité de ses interventions. Ces modes opératoires, fondés sur une lutte antilarvaire, se décomposent en cinq étapes : cartographie écologique des habitats larvaires à moustiques, prospection, décision de traitement, traitement, contrôle des traitements (pouvant induire des reprises de traitements antilarvaires).

Cet ensemble de modes opératoires permet d'obtenir une stratégie de lutte efficace, ciblée et sélective (spatialement et temporellement) tout en limitant les effets potentiels sur l'environnement.

Pour être optimale, une stratégie de lutte antilarvaire se doit de reposer sur une parfaite connaissance de la biologie des espèces cibles et des milieux auxquels elles sont inféodées. Elle doit également être basée sur des modes opératoires qui sont adaptés, notamment, à l'ensemble de ces caractéristiques et qui prennent en compte les contraintes diverses du moment (réglementaires, techniques, financières, sociales etc.).

- Des modes opératoires appropriés

Pour garantir au mieux le contrôle de la nuisance tout en s'adaptant aux contraintes liées à l'utilisation exclusive à échelle opérationnelle du larvicide d'origine biologique Bti (*Bacillus thuringiensis* ser. *israelensis*), imposée depuis le 1er septembre 2006 comme suite à l'application de la directive européenne 98/8/CE « Biocides », le principe général est d'effectuer les opérations de traitement lors des premières heures de la vie larvaire, l'efficacité du Bti étant notamment d'autant meilleure que les stades sont jeunes.

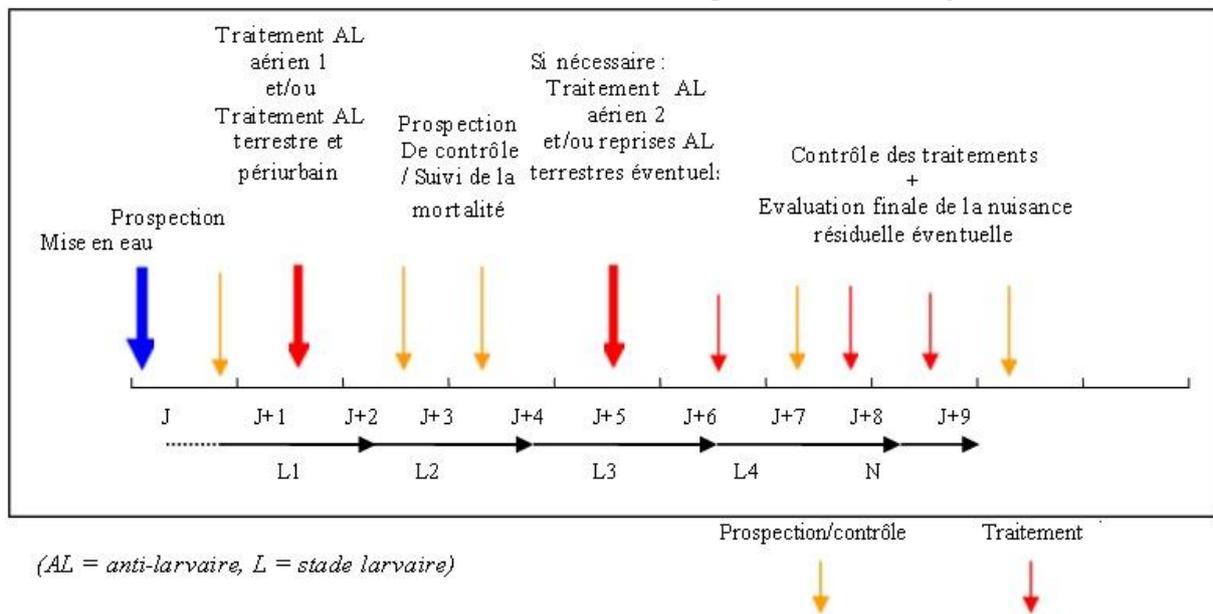


Figure 33 : Schéma du déroulement des opérations de l'EID

La partie du site de la Soulsoure concernée par la démoustication est la zone de fourrés halophiles en bord d'étang au niveau du chemin de la mer. A ce niveau se trouvent en effet des zones d'eau temporaire favorables au développement et à l'éclosion des larves de moustiques. Les principales espèces que l'on trouve sur la Soulsoure sont *Aedes caspius* et *Aedes detritus* dans la zone de fourrés halophiles, et *Culex pipiens* dans le fossé longeant le chemin de la mer. La zone peut être traitée par des moyens aériens (hélicoptère) ou terrestres (véhicule chenillé ou traitement manuel pour les petites superficies).

Pêche

Parmi les 48 pêcheurs inscrits aux prud'homies de Leucate et de Saint-Laurent-de-la-Salanque, une vingtaine pêche régulièrement sur l'étang de Salses-Leucate. Sur le site de la Soulsoure, elle est potentiellement pratiquée en bordure de la zone par les pêcheurs professionnels qui accèdent au site en bateau. Elle est aussi pratiquée sur l'étang par les pêcheurs retraités qui peuvent mettre un filet, c'est parfois le cas sur la Soulsoure.

La pêche à la ligne est plus présente sur le site. Les pêcheurs accèdent alors en voiture au bord d'étang sur la zone à l'Est de l'agouille Ventouse par le chemin de la mer.

Promenade

Les sentiers présents sur le site sont très empruntés par les promeneurs, principalement le week-end, qui apprécient de longer l'étang et de traverser les agouilles. Certains y passent en vélo, mais la partie Est du sentier littoral, trop sableuse, n'est pas adaptée au passage en vélo.

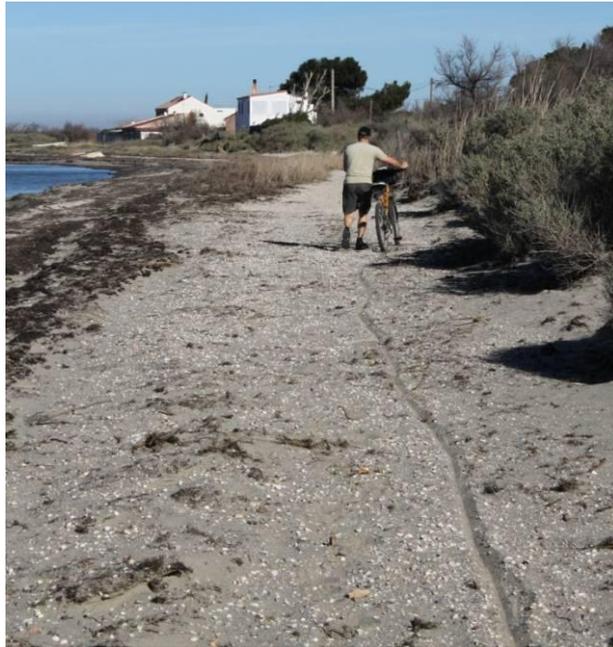


Figure 34 : Certaines portions du sentier littoral posent des difficultés aux vélos

Engins motorisés

Des traces de passages d'engins motorisés ont été constatées sur le site. De plus, des locaux ont témoigné du passage régulier de motos cross et de quads, principalement le week-end. Cette pratique engendre notamment une gêne pour ces riverains du fait du bruit produit par ces engins. Ensuite, certains riverains utilisent le site pour accéder en voiture à leurs parcelles cabanisées. Les pêcheurs à la ligne ont également l'habitude de stationner leurs véhicules au bord de l'eau pour y décharger leur matériel. L'ensemble de ces pratiques dégrade fortement le site en entretenant un grand nombre de cheminements et en creusant le sol par le passage répété des véhicules. Cette fréquentation motorisée est principalement concentrée à l'Est de l'agouille Ventouse.



Figure 35 : Les véhicules accèdent et se stationnent en bordure directe de l'étang

Il faut également noter que la base militaire de Saint-Laurent-de-la-Salanque située à proximité du site, est le lieu d'exercices de saut en parachute. Le site de la Soulsoure peut alors être survolé par un avion à basse altitude de façon répétée.

Autres

Les riverains ont témoigné d'allers et venues nocturnes suggérant une activité suspecte sur le site. Ces pratiques entretiennent un sentiment d'insécurité et de zone de non droit sur le site.

Les sports de glisse sont pratiqués de façon intensive sur toute la partie Est de l'étang de Leucate. Il s'agit en majeure partie de kitesurf et de planche à voile. Une zone de mise à l'eau est ponctuellement utilisée au niveau du terrain militaire, à l'Est de la zone de la Soulsoure. Les pratiquants peuvent alors être amenés à passer au niveau de la zone d'étude. La mise à l'eau de planche à voile a néanmoins été observée au niveau de la partie Ouest de la zone d'étude.

Il peut également arriver ponctuellement que la zone soit utilisée pour la plongée. Les gens y accèdent par le chemin de la mer, et se garent directement au bord de l'eau.

Une mise à l'eau est utilisée au niveau de la zone cabanisée à l'Ouest de la zone d'étude. Elle est empruntée principalement par les hippolytains qui y mettent à l'eau de petites embarcations pour pêcher ou pour des balades en bateau.



Figure 36 : Cale improvisée au niveau de la Font del Port

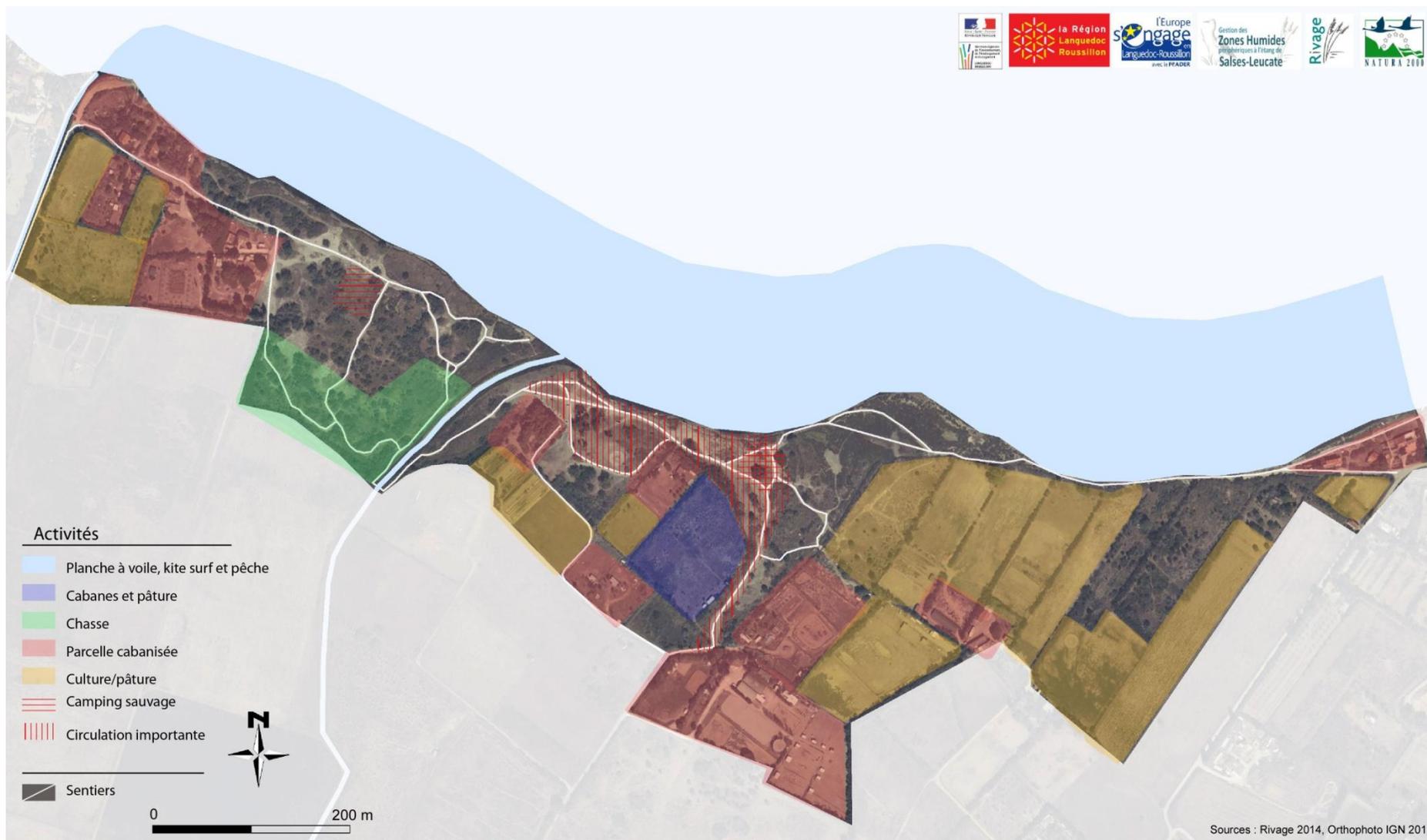


Figure 37 : Synthèse des activités sur la Soursouze

2- Infrastructures en place

Un sentier pédestre, parcourant le site, a été installé par les services de l'Etat, en 2009, majoritairement sur le Domaine Public Maritime. Ce sentier littoral devait, à l'origine, faire le tour de l'étang de Salses-Leucate en ralliant les communes Audoises avec celles des Pyrénées-Orientales. La portion entre la commune du Barcarès et Saint-Hippolyte (traversant le site d'étude) fût la première aménagée.

Liste des aménagements installés :

Lisse bois de mise en défens et de fermeture de certains sentiers,

Panneaux d'information,

Panneaux directionnels.

Ce sentier était destiné uniquement à la circulation pédestre.

Le principe de l'aménagement du sentier par les services de l'Etat réside dans le financement des aménagements initiaux dans l'objectif du transfert de la gestion à la collectivité compétente.

Sur le site d'étude, en l'absence de positionnement des collectivités et au vue de la dégradation des aménagements installés, les infrastructures furent retirées en 2013 par les services de l'Etat.

Une étude spécifique de ce sentier a été réalisée par Lyse VAUVERT, en juillet 2010, dans le cadre des réflexions liées à la gestion de la fréquentation issues du programme LIFE+LAG'Nature. Cette étude pointe des principalement des problèmes de circulation d'engin motorisés sur le site et en fait un axe prioritaire d'intervention dans ses propositions d'actions.

Le site de la Soulsoure a toujours été équipé de sentiers permettant de le traverser. Cependant, de nouveaux cheminements se sont créés de par le passage répété des usagers. Aujourd'hui, on trouve 7,3 kilomètres de pistes, sentiers et cheminements sur le site. Une partie de ce linéaire de sentiers est carrossable et entretenu par le passage régulier des véhicules motorisés. Ces cheminements sont désorganisés et nombreux sont ceux qui se divisent en deux avant de se rejoindre quelques mètres plus loin. Cette multiplication des sentiers engendre une importante consommation d'espace défavorable à la flore et un dérangement certain pour la faune.

On trouve également de nombreux équipements d'accueil du public qui ont été installés sur le site, notamment 4 bancs au niveau de la Font del Port, 2 tables de pique-nique en béton (installées en 1996 par la commune), un panneau de sensibilisation ou encore 2 passerelles permettant de traverser le canal Paul Riquet et l'agouille Ventouse.

Une chaîne empêche l'accès des véhicules motorisés à la partie située entre l'agouille Ventouse et la Font del Port. Elle est fermée par un cadenas dont les riverains possèdent chacun une clé. Une barrière avait aussi été installée sur la partie Est en 2011 mais elle a rapidement été vandalisée. Elle a été restaurée en début d'année 2014 et aussitôt dégradée, il n'en reste plus de trace à l'heure actuelle.



Figure 38 : Table de pique-nique dégradée



Figure 39 : Passerelle au dessus de l'agouille Ventouse



Figure 40 : Bancs au niveau de la Font del Port

D'autres infrastructures ont été installées sur le site comme des palombières ou des bornes (comme celles du DPM).

Il faut également signaler qu'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du DPM pour la mise en place d'un ponton à l'Ouest de la zone d'étude, au niveau de la Font del Port, a été accordée par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Il devrait être prochainement installé.



Figure 41 : Infrastructures sur le site de la Soulsoure

IV. Diagnostic écologique

1- Habitats naturels

Sur le site de la Soulsoure, la cartographie des habitats réalisée dans le cadre du DOCOB recense 4 habitats d'intérêt communautaire : les lagunes côtières (1150*), les marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques (1410), les fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (1420) et les prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* (6420).

L'habitat lagune côtière concerne la partie de la zone d'étude comprise dans l'étang. Cet habitat résulte de la présence de dépressions en eau derrière un cordon dunaire. Il est fortement influencé par les conditions abiotiques et peut-être en relation directe ou non avec la mer. Les conditions du milieu subissent des variations importantes en fonction des conditions climatiques. De ce fait, on y trouve un nombre important d'espèces euryhalines. Les lagunes côtières sont un habitat d'intérêt communautaire à caractère prioritaire. Lorsqu'un habitat ou une espèce est classé prioritaire, sa destruction est interdite sauf "pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou, après avis de la Commission européenne, pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur"⁴ et en l'absence de solution alternative. Cette destruction doit alors faire l'objet de mesures compensatoires pour "pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000". La zone lagunaire concernée présente sur la zone d'étude est d'une surface de 19 hectares. D'après le DOCOB, cet habitat revêt un enjeu exceptionnel sur le site Natura 2000.

Les fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques sont présents en bordure de l'étang à l'embouchure de l'agouille Ventouse et à l'Est de la zone d'étude. Cet habitat se développe sur les zones basses les plus fortement touchées par les variations de niveau de l'étang. La végétation qui s'y trouve est dominée par la soude ligneuse (*Suaeda vera*), les salicornes (*Salicornia spp.*) et l'obione faux-pourpier (*Halimione portulacoides*). Cet habitat représente 1,75 hectare sur la zone d'étude. D'après le DOCOB, cet habitat revêt un enjeu fort sur le site Natura 2000.

⁴ Article L414-4 du code de l'environnement



Figure 42 : Les fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (1420)

Les marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques représentaient 8,5 hectares lors de l'état des lieux du DOCOB. Cependant, une part importante de cet habitat est dégradée par l'activité anthropique. Ensuite, la zone à l'Ouest de l'agouille Ventouse, cartographiée en dominance de roselière en mosaïque avec des prés salés méditerranéens halo-psammophiles a évolué vers le pré salé. C'est désormais le pré salé qui domine et la roselière est désormais relictuelle sur cette zone de 2,7 hectares. Cet habitat se caractérise par la présence de végétation halophile pérenne comme la salicorne frutescente (*Juncus acutus*) ou le jonc aiguille (*Salicornia fruticosa*). D'après le DOCOB, cet habitat revêt un enjeu fort à exceptionnel sur le site Natura 2000.



Figure 43 : Les marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques (1410)

Les prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion sont présentes sur 2,8 hectares de la zone d'étude. Cet habitat présente les caractéristiques d'un milieu à graminées et joncacées avec une biomasse importante. D'après le DOCOB, cet habitat revêt un enjeu exceptionnel sur le site Natura 2000.



Figure 44 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion colonisée par les ligneux (atriplex et résineux)

Les habitats qui ne sont pas d'intérêt communautaire ont également été cartographiés dans le cadre du DOCOB selon la nomenclature Corine Biotope. Sur le site de la Soulsoure, on trouve plusieurs habitats naturels ou semi naturels :

- les fourrés de tamaris (44.813),
- les fourrés halophiles méditerranéens à Salicorne en buisson (15.612),
- les pelouses méditerranéennes subnitrophiles (34.81),
- les roselières (53.11),
- les fossés et petits canaux (89.22),
- les friches (87.1),
- les vergers (83.15).



Figure 45 : Cartographie des habitats naturels principaux issue du DOCOB



Figure 46 : Cartographie des habitats naturels secondaires issue du DOCOB

Depuis la cartographie du DOCOB dont la publication date de 2011, certains milieux ont évolué. On peut notamment citer la roselière qui s'est développée à l'embouchure de l'agouille Ventouse à contrario de celle qui était présente à l'Ouest de l'agouille Ventouse.

Sur le site de la Soulsoure, les habitats naturels s'adaptent aux différents niveaux de salinité. On trouve en effet, des canaux d'eau douce comme l'agouille Ventouse, et le canal Paul Riquet en eau salée. On trouve aussi des prés salés avec des poches d'eau résultant des montées du niveau de l'étang, des zones de roselière parfois pure, parfois accompagnée de chiendent. Des fourrés de soude sont aussi localement présents dans les zones de tamaris. De manière générale, l'intérêt du site réside dans cette mosaïque d'habitats fortement dépendants du gradient de salinité.

2- Intérêt floristique

Plusieurs espèces d'orchidées sont présentes sur la zone de la Soulsoure notamment l'Orchis géant (*Himantoglossum robertianum*) qui ne bénéficie pas de statut de protection.



Figure 47 : *Himantoglossum robertianum*

D'après l'association Charles Flahault, la Crassule mousse (*Crassula Tillaea*) a également été répertoriée sur le site, l'espèce est peu commune et bénéficie d'une protection en Midi-Pyrénées mais pas en Languedoc-Roussillon.

De plus, le roseau géant (*Phragmites australis chrysantha*) a été inventorié sur le site. Il s'agit d'une sous-espèce du roseau commun (*Phragmites australis*) peu répandue en France. Elle ne serait présente que sur quelques stations sur la façade méditerranéenne et notamment au niveau de l'agouille Ventouse.

La présence de la canne de Pline (*Arundo Plinii*), est fortement soupçonnée. Cependant, la difficulté d'identification que pose cette espèce ne permet pas de l'affirmer avec certitude. En effet, celle-ci ressemble beaucoup à la canne de Provence (*Arundo donax*). La canne de Pline est une espèce peu commune, elle est classée vulnérable sur la liste rouge de la flore

vasculaire de France métropolitaine et faire partie des espèces prioritaires du livre rouge de la flore menacée de France. En outre, elle est inscrite à l'article 1 de la liste des espèces végétales protégées en région Languedoc-Roussillon.

L'iris maritime (*Iris reichenbachiana*) est également présent aux abords de l'agouille Ventouse. Cette espèce ne bénéficie pas de statut de protection en Languedoc-Roussillon mais elle est peu commune et localisée dans les Pyrénées-Orientales.

Enfin, 2 espèces peu communes et localisées sont présentes sur les zones sablonneuses, apparemment dénudées et salines de la Soulsoure :

- La spergulaire du sel (*Spergula maritima*) est présente sur une bonne partie de la façade atlantique mais, sur la façade méditerranéenne, seulement dans les Pyrénées-Orientales⁵.
- Le Schimus barbu (*Schismus barbatus*) présent dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, n'est pas protégée mais bénéficie d'un statut de conservation jugé « vulnérable » dans la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine.

3- Intérêt faunistique

Intérêt pour l'avifaune

Selon le DOCOB, le site de la Soulsoure ne revêt pas d'intérêt particulier en ce qui concerne l'avifaune. Néanmoins, il classe le site comme une zone où l'on trouve les unités écologiques constituant les habitats des oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes et ceux des oiseaux des lagunes et sansouïres.

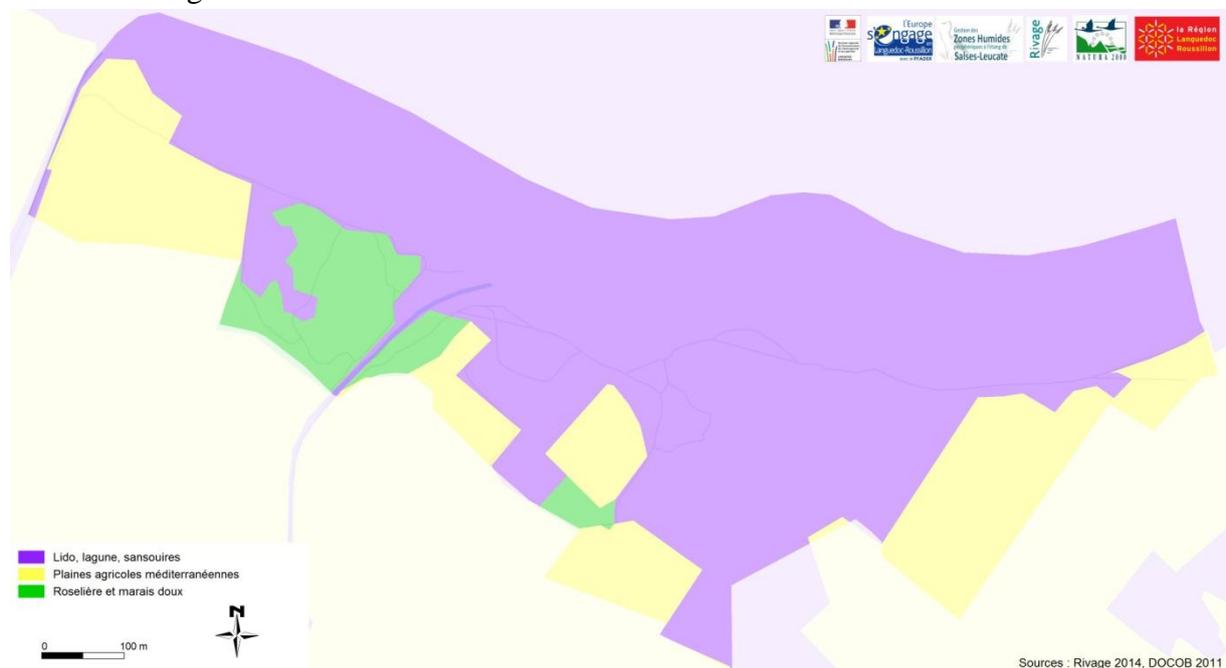


Figure 48 : Cartographie des habitats d'oiseaux issue du DOCOB

⁵ Source : inpn.mnhn.fr

La lagune en elle-même est une zone d'alimentation pour la sterne naine (*Sternula albifrons*) dont une colonie se reproduit environ 1 kilomètre à l'Est de la Soulsoure. L'espèce revêt un enjeu très fort sur le site Natura 2000 de l'étang de Salses-Leucate.

110 espèces d'oiseaux ont été recensées sur la zone d'étude (Cf. Annexe 4) à partir des données fournies par le Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR) et par Georges Oliosio (ornithologue), ainsi que des données recueillies au cours de la phase de terrain de l'élaboration du plan de gestion. Parmi celles-ci, on retrouve 21 espèces d'intérêt communautaire.

Nom français	Nom scientifique	Stt site	UICN	Stt France	Enjeu N2k	DO
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	M	LC	NT	Fort	I
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	E	LC	LC	Moyen	I
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	H – M	LC	NT		I
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	MHA	LC	LC	Fort	I
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M	LC	LC		I
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	H – M	LC	EN	Fort	I
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	M	LC	LC		I
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	M	LC	LC		I
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	M	NT	Vu		I
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	M	LC	LC	Moyen	I
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	M	LC	Vu	Moyen	I
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	M	LC	LC		I
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	MHA	LC	Vu		I
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	MHA	NT	NA		I
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	M	LC	DD		I
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	M – NA	LC	LC	Faible	I
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	M – NA	LC	LC	Très fort	I
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	H – M	LC	LC		I
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	M – NA	NT	NT	Fort	I
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	MHA	LC	LC		I
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	MHA	LC	EN	Faible	I

Figure 49 : Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées sur la Soulsoure

Légende du tableau :

Stt site : statut sur le site de la Soulsoure, sources : terrain et données partenaires

NA : nicheur proche en alimentation

M : migrateur

MHA : migrateur en halte ou en alimentation sur le site

H : hivernant

E : erratique

S : sédentaire

UICN, Stt France : état de conservation UICN et France

LC : Préoccupation mineure

Vu : Vulnérable

NT : Quasi menacé

EN : En danger

NA : Non listée, espèce occasionnelle

DD : Données insuffisantes

Enjeu N2k : enjeu sur le site Natura 2000, source DOCOB

DO : annexe de la directive oiseaux

Inventaire des oiseaux nicheurs

Un inventaire des oiseaux nicheurs a été mis en place sur le site. Celui-ci se base sur la méthode des quadrats. Il s'agit de la même méthode que celle mise en place par le GOR sur le site de la Sagnette. Ce protocole consiste à quadriller la zone, un quadrillage de 100 mètres a été établi sur la Soulsoure, et réaliser un cheminement au cours duquel chaque quadrat est traversé. Sur ce parcours, tous les passereaux chanteurs sont cartographiés. 3 passages ont été réalisés entre début Avril et mi-juin : le 7 avril, le 29 avril et le 4 Juin. En superposant les positions des mâles chanteurs lors des différents passages, on peut déterminer le territoire de chacun et avoir une idée du nombre de couples théorique. Lors de cet inventaire, toutes les espèces observées ont été notées et tout indice de nidification observé a été renseigné. C'est ainsi que des espèces migratrices peuvent également être recensées entre Avril et Juin.

Limites de la phase terrain de l'inventaire des oiseaux nicheurs :

L'objectif de la mise en place de cet inventaire était de réaliser un passage toutes les 3 semaines ce qui aurait dû permettre d'avoir 4 à 5 passages sur la saison de reproduction. Cependant, les conditions météorologiques ainsi que les contraintes de calendrier ont souvent repoussé les passages de plusieurs jours. De plus, le premier passage est intervenu tardivement (seulement la deuxième semaine d'Avril), alors qu'il aurait été préférable de le réaliser à la fin du mois de Mars. Cette conjonction de facteurs défavorables n'a permis de réaliser que 3 passages. Il aurait été préférable de prévoir un passage toutes les 2 semaines pour avoir une marge en fonction des différentes contraintes.

L'impact de ces décalages est que certaines espèces, comme l'hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), n'ont été contactés qu'une fois ce qui ne permet pas de démontrer un cantonnement avec l'observation d'un mâle chanteur dans un même secteur à plusieurs semaines d'intervalle.

Pour obtenir une vision plus large des espèces nicheuses potentielles, l'inventaire a été complété avec les données des partenaires. Ainsi, des espèces peuvent à la fois être nicheurs certains et n'avoir aucun couple sur le site. Cela signifie que l'espèce a niché sur le site les années précédentes mais qu'aucun couple ne s'est reproduit sur la zone en 2014.

Résultats de l'inventaire nicheurs :

32 espèces nicheuses possibles à certaines ont été recensées sur le site. Bien que la plupart de ces espèces ne revêtent pas d'intérêt patrimonial particulier, leur présence reflète la diversité des milieux présents sur le site de la Soulsoure.

On note des espèces plus ou moins inféodées à 3 types de milieux :

- Les milieux humides : rousserolle effarvate, bouscarle de cetti, cisticole des joncs, foulque macroule, gallinule poule d'eau, canard chipeau, canard colvert.

- Les zones cabanisées ou urbanisées où vivent des espèces anthropophiles : tourterelle turque, moineau domestique, moineau friquet, étourneau sansonnet, étourneau unicolore.
- Les milieux semi-ouverts, espèces plus ubiquistes : hypolaïs polyglotte, tourterelle des bois, chevêche d'Athéna, coucou geai, huppe fasciée, pic de Sharpe, fauvette mélanocéphale.

Nom français	Nom scientifique	Indice de nidification	Nb couples « - » = non évalué
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Certain	0
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Certain	0
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Certain	1
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Certain	-
Foule macroule	<i>Fulica atra</i>	Certain	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Probable	1
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Probable	2 - 3
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Probable	1 - 2
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Probable	0
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	Probable	2
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	Probable	4
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Probable	2
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Certain	1 - 4
Pic de Sharpe	<i>Picus viridis sharpei</i>	Possible	0 - 1
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Probable	3
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Probable	8 - 10
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	Probable	2 - 3
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Certain	3 - 4
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Probable	2 - 3
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Probable	0 - 3
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Certain	4 - 8
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Probable	3
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Probable	0
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Certain	-
Étourneau unicolore	<i>Sturnus unicolor</i>	Possible	1
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Certain	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Certain	-
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Certain	1
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Certain	0 - 5
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Possible	0
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Probable	0 - 2
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Possible	0

Figure 50 : Les oiseaux nicheurs sur le site de la Soulsoure

Il est néanmoins intéressant de relever sur le site de la Soulsoure la nidification du coucou-geai et du moineau friquet, deux espèces dont l'état de conservation en France est classé NT (quasi-menacé).

Il faut également signaler que la chouette effraie (*Tyto alba*), rapace nocturne présent sur tout le territoire métropolitain est en très forte régression dans les Pyrénées-Orientales (Yves Aleman *com pers.*, GOR). Un des derniers sites de reproduction de l'espèce connu se trouve

quelques centaines de mètres à l'Est de la zone d'étude sur la commune de Saint-Laurent de-la-Salanque.

Intérêt pour les mammifères

Les unités écologiques d'intérêt pour les chiroptères ont été cartographiées dans le cadre du DOCOB. 3 principales ont été recensées sur le site, il s'agit des plans d'eau, cours d'eau et canaux pour les agouilles et la lagune, des prairies, pelouses et friches, et des roselières et prés salés.



Figure 51 : Cartographie des habitats de chiroptères issue du DOCOB

Le site est également utilisé par le lapin de garenne qui y trouve un habitat particulièrement favorable du fait du substrat sableux. La densité d'individus y est localement très importante.

Intérêt pour l'entomofaune

Aucune prospection n'a été menée sur le site de la Soulsoure concernant l'entomofaune et il n'y a pas de données disponibles concernant ce groupe. Cependant, il faut signaler qu'un rhopalocère d'intérêt patrimonial a été observé sur le site le 15 Juillet puis le 12 Août 2014. Il s'agit du petit monarque (*Danaus chrysippus*). Cette espèce, bien qu'elle ne soit pas protégée, n'est présente en France qu'en Languedoc-Roussillon et en PACA, régions où elle reste très rare et localisée. Il existe deux stations connues dans les Pyrénées-Orientales situées au Barcarès et à Canet-en-Roussillon (Lionel Courmont, GOR, *com.pers.*). Cette espèce



Figure 52 : Petit monarque

tropicale voit actuellement son aire de répartition progresser vers le Nord⁶. Son habitat correspond aux milieux côtiers ouverts, ce qui correspond bien au site de la Soulsoure.

Intérêt pour l'herpétofaune

D'après le DOCOB, la zone est classée comme présentant des habitats potentiels pour 2 espèces de tortues : la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et l'émyde lépreuse (*Mauremys leprosa*). Les habitats considérés comme potentiels pour ces deux espèces sont des habitats humides et des habitats humides ou aquatiques secondaires (recouvrement <50%) pour les zones terrestres, et des habitats aquatiques pour les zones en eau (agouilles et canal Paul Riquet).



Figure 53 : Cistudes sur une place d'insolation

Concernant l'émyde lépreuse, une petite population est présente sur le site de la Sagnette qui est à quelques centaines de mètres à l'Ouest. C'est une espèce à très fort enjeu patrimonial puisque 10 individus ont été capturés sur ce site en 2008. Il constitue la limite septentrionale de l'aire de répartition mondiale de l'espèce. Le département des Pyrénées-Orientales est le seul département Français dont les individus forment une véritable population.

Au-delà de cet intérêt potentiel pour les 2 espèces, la prospection mise en place entre le 17 et le 19 juin 2014, dans le cadre de la phase de diagnostic a permis de capturer un individu mâle de cistude d'Europe (marqué 364, Cf. annexe 5). La seconde prospection organisée entre le 15 et le 18 Juillet 2014 a permis de recapturer le même mâle de cistude ainsi qu'un mâle d'émyde lépreuse (Cf. annexe 6). Celui-ci, marqué du code 15, avait déjà été capturé en Juillet 2008 sur le site de la Sagnette qui est isolé de celui de la Soulsoure par le canal Paul Riquet qui est sensiblement à la même salinité que l'étang. Cependant, l'émyde lépreuse est une espèce « très tolérante envers les eaux saumâtres »⁷. La Soulsoure qui constitue un site privilégié d'extension de la petite population de la Sagnette.

⁶ Atlas.libellules-et-papillons-lr.org

⁷ N. Arnold & D. Ovenden, 2010, le guide herpéto, éditions Delachaux et Niestlé, 290 p.



Figure 54 : Emyde lépreuse capturée à la Soulsoure le 18 Juillet 2014

Le statut exact de ces espèces sur le site reste à déterminer en l'absence de données concernant d'autres individus. La mise en œuvre de nouvelles prospections permettrait d'obtenir des informations complémentaires sur la présence ou non d'une réelle population sur le site pour chacune de ces espèces.

Les deux espèces sont inscrites aux annexes 2 et 4 de la directive habitats, faune, flore ainsi qu'à l'article 2 de la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français.

L'émyde lépreuse est de plus inscrite à l'article 1 de la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. Elle fait l'objet d'un Plan National d'Actions⁸ (PNA) sur la période 2012 – 2016 porté par le GOR et la DREAL Languedoc-Roussillon qui s'articule autour de 4 axes :

- L'acquisition de connaissances,
- La protection des populations,
- La conservation et la gestion des habitats de l'espèce,
- La communication et la sensibilisation.

Une couleuvre vipérine (*Natrix maura*) a également été capturée dans le cadre de la prospection sur les tortues dans l'agouille Ventouse. Elle est inscrite à l'article 3 de la liste nationale des amphibiens et reptiles protégés. Celui-ci interdit la destruction, le transport, la vente ou encore la naturalisation des individus, nids ou œufs des espèces concernées.

L'article 2 de cette liste, en plus de protéger les individus, interdit la « destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ».

⁸ L. Courmont & L. De Sousa, 2011, Plan national d'actions en faveur de l'Émyde lépreuse *Mauremys leprosa* 2012-2016, Groupe Ornithologique du Roussillon, Ministère de Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, 108p.

Plusieurs autres espèces de reptiles sont présentes sur la Soulsoure :

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale ⁹	Liste rouge France	Liste rouge LR ¹⁰
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	2	LC	LC
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	3	LC	LC
Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus edwardsianus</i>	3	NT	VU
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	3	LC	NT

Figure 55: Reptiles recensés sur la Soulsoure (Source : faune-lr.org)

Malgré l'absence de données concernant le lézard ocellé (*Timon lepidus*), cette espèce serait à rechercher sur la Soulsoure puisqu'elle est présente sur le site de la Sagnette qui constituerait une des dernières populations littorales de Languedoc-Roussillon¹¹. De plus, cette espèce, en déclin à l'échelle nationale, fait également l'objet d'un PNA sur la période 2012 – 2016¹².

De même, plusieurs espèces d'amphibiens ont été inventoriées sur le site :

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive habitats	Protection nationale ¹³	Stt conservation France	Liste rouge LR
Discoglosse peint	<i>Discoglossus pictus</i>	IV	2	Na	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	IV	2	LC	LC
Grenouille de Pérez	<i>Pelophylax perezii</i>	V	3	NT	VU
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>		3	LC	

Figure 56 : Amphibiens recensés sur le site de la Soulsoure (Source : faune-lr.org)

Signification des codes utilisés pour le statut de conservation en France :

LC : Préoccupation mineure

NT : Quasi menacé

VU : Vulnérable

NA : Non listée, espèce occasionnelle

La présence de la grenouille de Pérez sur le site de la Soulsoure est à vérifier car les dernières études ont montré que la grenouille verte présente en majorité sur la plaine de la Salanque est la grenouille de Graf (*Pelophylax kl. grafi*) et ces 2 espèces sont très proches¹⁴.

⁹ Article de la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français

¹⁰ M. Cheylan & P. Geniez, 2012, Les amphibiens et reptiles du Languedoc-Roussillon et région limitrophes, Atlas biogéographique, Editions Biotope, 448 p.

¹¹ GOR, 2013, Inventaire herpéthologique, secteur de la Sagnette, 15 p.

¹² J-M. Thirion, F. Dore, 2012, Plan National d'Actions Léopard ocellé *Timon lepidus* 2012-2016, 114 p.

¹³ Article de la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français

¹⁴ Source GOR

4- Les espèces invasives

Espèces faunistiques

Ragondin

Le ragondin (*Myocastor coypus*) est un rongeur originaire d'Amérique du Nord qui apprécie les zones en eau douce. Il est donc logiquement présent sur la Soulsoure au niveau de l'agouille Ventouse. Sa présence est visible par les passages créés dans la végétation, les déjections visibles au bord de l'agouille et les terriers creusés dans les berges. Ces terriers constituent le problème majeur posé par cette espèce, en effet ils fragilisent les berges qui peuvent alors être amenées à s'écrouler et participer au comblement des agouilles.

Tortue de Floride

La tortue de Floride (*Trachemys scripta*) est une espèce Nord-américaine. Il s'agit d'une espèce prisée en tant qu'animal domestique, c'est ainsi que l'espèce s'est retrouvée et développée dans la nature en Europe. Elle est considérée comme invasive car elle entre en concurrence avec les espèces de tortues locales qui présentent un fort intérêt patrimonial et sont également présentes sur le site de la Soulsoure.

La tortue de Floride est présente sur le site de la Soulsoure au niveau de l'agouille Ventouse.



Figure 57 : Tortue de Floride dans l'agouille Ventouse

Ecrevisse de Louisiane

L'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) est un crustacé introduit en France en 1975 pour y être élevé. Elle a été observée pour la première fois en milieu naturel en 1987 en Loire-Atlantique. Aujourd'hui, elle est présente sur plus de la moitié des départements Français. Cette espèce a un impact très important sur la biodiversité des zones colonisées ainsi que sur les berges où elle creuse ses terriers. L'espèce est présente sur l'ensemble des milieux en eau douce sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate et, bien qu'aucune donnée n'ait été récoltée au cours de la phase de diagnostic du plan de gestion, elle est très probablement présente dans l'agouille Ventouse.

Espèces floristiques

Les espèces végétales invasives sont recensées tous les 2 ans sur l'ensemble du site Natura 2000 dans le cadre d'un partenariat entre le syndicat RIVAGE et l'IUT de Perpignan. Sur le site de la Soulsoure, 10 espèces végétales invasives ont été recensées lors de cet inventaire en 2012. Dans le cadre de cet état des lieux sur le site de la Soulsoure, les données de 2012 ont été mises à jour avec les observations réalisées sur le terrain en 2014. Deux nouvelles espèces ont été ajoutées à cet inventaire, il s'agit du baccharis (*Baccharis halimifolia*) et de l'olivier de bohème (*Elaeagnus angustifolia*). Ces espèces sont listées par le Conservatoire Botanique National Méditerranée (CBNMED¹⁵) en fonction de leur potentiel invasif. Hormis le pittospore de Chine (*Pittosporum tobira*) et le bambou (*Phyllostachys spp.*), elles sont toutes sur la liste noire du CBNMED, celle-ci regroupe les espèces présentant un risque invasif fort.

Olivier de bohème

L'olivier de bohème est présent sur la zone naturelle à l'Est de la Soulsoure où une quinzaine d'individus bien développés sont présents. Une autre station est présente en bordure du sentier du chemin de la mer. Cette deuxième station concerne 3 ou 4 individus.



Figure 58 : Olivier de bohème à l'Est de la Soulsoure

Pittospore de Chine

Le pittospore de Chine est un arbuste au feuillage persistant vert brillant, il est originaire d'Asie. Sur la Soulsoure, il est présent sur deux secteurs au niveau des terrains cabanisés. L'espèce est classée en liste d'observation par le CBNMED. Cette liste regroupe les espèces au risque invasif intermédiaire.

¹⁵ <http://www.invmed.fr/>

Griffe de sorcière

La griffe de sorcière (*Carpobrotus edulis*) est une plante rampante formant des rhizomes pouvant recouvrir intégralement des surfaces importantes sur les substrats sableux. Elle est très présente sur l'ensemble du territoire du site Natura 2000. C'est le cas sur le site de la Soulsoure où l'on trouve 8 stations de griffe de sorcière.



Figure 59 : Pittosporum de Chine et Griffe de sorcière en bordure d'un terrain cabanisé

Canne de Provence

La canne de Provence est localement très présente sur le site le long des sentiers, notamment aux abords de l'agouille Ventouse. Malgré les désagréments qu'elle peut occasionner pour la flore locale, elle permet tout de même de créer un écran végétal qui isole le sentier des abords de l'agouille. Ce cloisonnement peut permettre à la faune (ardéidés, tortues...) de fréquenter sur les rives de l'agouille sans être dérangée par le passage des promeneurs.

Chèvrefeuille du Japon

Le chèvrefeuille du Japon (*Lonicera japonica*) se développe comme son cousin autochtone sur la végétation présente. Sur la Soulsoure, il pousse notamment sur la canne de Provence ou sur les ronces.



Figure 60 : Canne de Provence et chèvrefeuille du Japon en bordure d'un sentier

Herbe de la Pampa

L'herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) est une graminée qui peut former des plants imposants lorsqu'elle se développe et former d'importants massifs. C'est le cas sur la zone naturelle à l'Est du site où des parcelles entières sont colonisées. Sur le site de la Soulsoure, 15 plants d'herbe de la pampa sont répertoriés, mais la majeure partie se trouve sur une unique parcelle.



Figure 61 : Herbe de la Pampa

Figuier de Barbarie

Le figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*) est une espèce de cactus originaire d'Amérique centrale. L'espèce, introduite en Espagne est désormais présente sur toute la façade méditerranéenne où elle colonise les zones rudérales anthropisées comme les abords de

routes, les garrigues dégradées ou les bords de cours d'eau. Sur la Soulsoure, 2 stations ont été répertoriées en 2012 à l'Est de la zone.



Figure 62 : Figuier de barbarie

Séneçon du Cap

Le séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*) est une plante herbacée qui se développe sur les zones dégradées principalement dans le Sud de la France. Selon la cartographie de 2012, l'espèce est présente sur 7 stations sur la Soulsoure, principalement à l'Ouest de l'agouille Ventouse.



Figure 63 : Séneçon du cap

Yucca

Le Yucca (*Yucca sp.*) est un arbuste au feuillage persistant originaire d'Amérique centrale qui se développe particulièrement sur les substrats sableux. Sur le site de la Soulsoure, il est présent sur 3 secteurs.



Figure 64 : Yucca

Agave d'Amérique

L'agave d'Amérique (*Agave americana*) est une plante qui peut atteindre 5 à 9 mètres de hauteur qui d'ordinaire se développe dans les milieux secs. En France, elle colonise les côtes sablonneuses et rocheuses. Elle est présente sur la Soulsoure en 3 points.



Figure 65 : Agaves d'Amérique

Baccharis

Le baccharis est un arbuste introduit originaire d'Amérique du Nord. Il est connu pour présenter un caractère invasif en bord de mer et en zone humide. Sur le site de la Soulsoure, on trouve 4 pieds de baccharis dans la roselière à l'embouchure de l'agouille Ventouse. Sur ces 4 pieds, 3 mesurent environ 2 mètres de hauteur et 1 mesure environ 1 mètre de hauteur. Ces baccharis n'étaient pas inventoriés dans la cartographie des espèces invasives de 2012.

Bambou

Le bambou est présent sur une station sur un terrain cabanisé au niveau de la Font del Porte. Cette espèce n'est pas classée comme invasive par le CBNMED mais il est tout de même nuisible sur le bassin versant de l'étang de Leucate. Par ailleurs, il a été classé parmi les espèces invasives dans le cadre du LIFE+ LAG'Nature¹⁶, programme qui vise à la préservation des lagunes méditerranéennes et de leurs zones humides périphériques.

¹⁶ <http://www.lifelagnature.fr/content/les-esp%C3%A8ces-v%C3%A9g%C3%A9tales-envahissantes>



Figure 66 : Cartographie des espèces floristiques invasives

Synthèse sur les espèces invasives

Malgré l'inscription de la plupart de ces espèces sur la liste noire du CBNMED, sur le site de la Soulsoure, la plupart d'entre elles ne montre pas une dynamique importante de colonisation et leur présence, dans l'état actuel des choses, ne menace pas l'état de conservation des habitats naturels.

On peut cependant noter que la griffe de sorcière, qui est présente en plusieurs endroits empêche le développement de toute autre espèce sur des surfaces non négligeables, elle peut donc poser problème. De même que le baccharis est présent à l'embouchure de l'agouille Ventouse, dans des conditions qui lui sont très favorables, avec plusieurs semis, et son développement pourrait menacer la roselière à moyen terme. Ensuite, l'herbe de la pampa est présente de façon très localisée à l'Est du site d'étude, mais en quantité importante, cette espèce pourrait donc potentiellement envahir cette zone à moyen-terme si rien n'est fait.

D'autres espèces susceptibles de menacer l'état de conservation globale des zones humides sont présentes sur la Soulsoure. C'est le cas du pin parasol (*Pinus pinea*) qui s'est répandu à partir des parcelles cabanisées et plantées, ainsi que du peuplier blanc (*Populus alba*). On trouve notamment de nombreux jeunes semis de pins sur le site, signe d'une dynamique de colonisation importante en cours.

De plus, le pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*) est également présent à l'Ouest de l'agouille Ventouse. Il s'agit d'un arbuste typique des milieux secs de garrigue. Il participe donc à la fermeture du milieu en zone humide. S'il peut se montrer très invasif sur ce type de milieu, il ne montre pas une dynamique de colonisation importante sur le site de la Soulsoure.



Figure 67 : Jeune semis de pin poussant à côté de l'obione

5- Etat de conservation des habitats

Habitats naturels

L'état des lieux dressé dans le cadre du DOCOB donne également l'état de conservation des habitats naturels. Sur le site de la Soulsoure, lorsqu'il a été évalué, il est jugé majoritairement de moyen à mauvais pour les habitats terrestres.

L'état de conservation de la lagune est évalué dans le cadre du réseau de suivi lagunaire (RSL), elle est jugée en bonne état de conservation.

La zone située à l'Ouest de l'agouille Ventouse est jugée en mauvais état de conservation puisqu'elle était qualifiée de roselière mais présentait un envahissement par les prés salés. C'est le pré salé qui domine désormais sur cette entité.

Les zones à l'Est de l'agouille Ventouse sont évaluées en mauvais état de conservation du fait de la sur-fréquentation pour la zone centrale, et de la cabanisation et du surpâturage pour les secteurs plus à l'Est. La sur-fréquentation et le surpâturage provoquent une dégradation de la végétation et une mise à nu du sol. La cabanisation provoque, au mieux une sur-fréquentation et une dégradation de la végétation, et au pire, une destruction pure et simple de l'habitat d'intérêt communautaire, en le transformant en potager ou en y installant une infrastructure (caravane, mobile-home, construction) par exemple.

La zone non exploitée à l'Est de la zone d'étude est également jugée en mauvais état de conservation mais la raison ici est plutôt le non entretien qui engendre un développement des ligneux sur les prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* (6420).

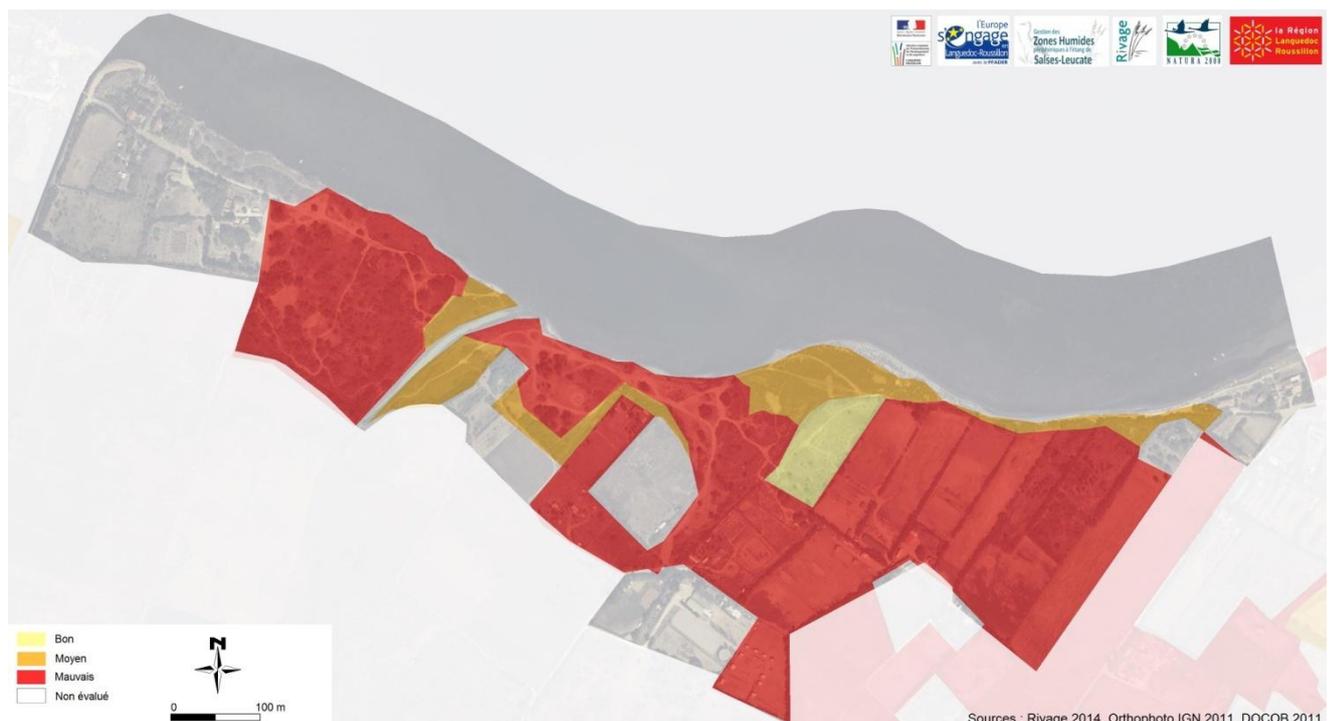


Figure 68 : Etat de conservation des habitats naturels d'après le DOCOB

L'état de conservation de la lagune a été jugé bon d'après le DOCOB qui s'est basé sur les données du réseau de surveillance lagunaire. Cependant, le suivi macrophytes, réalisé annuellement, montre des résultats plus contrastés en réaction à des apports minéraux importants du bassin versant.

Habitats d'espèces

Dans le cadre du DOCOB, l'état de conservation des habitats d'oiseaux a été évalué sur l'ensemble du site Natura 2000 selon 4 classes : bon, moyen, mauvais ou très mauvais. Sur le site de la Soulsoure, il a été jugé plutôt moyen à mauvais. La lagune est classée en bon état de conservation pour l'avifaune. Cependant, d'autres zones sont jugées en très mauvais état de conservation. Globalement, le mauvais état de conservation est dû à un embroussaillage des milieux de prés salés qui sont des zones abritant des espèces des milieux ouverts.



Figure 69 : Etat de conservation des habitats d'oiseaux d'après le DOCOB

6- Actions déjà mises en œuvre

Nettoyage

La commune de Saint-Hippolyte mène chaque année une opération de nettoyage d'un espace naturel. Elle mobilise une entreprise de nettoyage et les bonnes volontés des riverains et habitants de la commune. Cette opération permet de retirer tous les déchets légers sources de pollution sur les espaces naturels.

La commune a également mené des opérations visant à retirer les installations légères et souvent en mauvais état de type caravane ou mobil-home sur l'ensemble du territoire communal. En effet, elles deviennent illégales à partir de 3 mois après leur installation d'après le code de l'urbanisme.

Gestion de la fréquentation

Des infrastructures de gestion de la fréquentation ont été installées sur le site de la Soulsoure. Une chaîne a été installée il y a une dizaine d'années par la commune au niveau de l'accès par la Font del Port. La clé du cadenas permettant de l'ouvrir a été remise aux riverains susceptibles d'en avoir besoin pour accéder à leurs parcelles privées. Une démarche similaire a été engagée au niveau de l'accès par le chemin de la mer. Une barrière en bois a été installée en 2011, restaurée début 2014, elle a été vandalisée au bout de quelques jours.

De plus, des panneaux d'interdiction de la circulation des engins motorisés ont été installés aux niveaux des accès par la Font del Port et par le chemin de la mer. La mise en place de ces panneaux a été suivie d'une opération de police menée par l'ONCFS en partenariat avec la police municipale et le syndicat Rivage (Cf. annexe 7). Cette opération a visé en particulier les usagers de véhicules tout terrain sur le site. Un mois après son installation, le panneau situé au niveau de l'accès par le chemin de la mer (photo de gauche ci-dessous) avait déjà été vandalisé et retiré.



Figure 70 : Panneaux disposés aux entrées du site (Source : Police municipale de Saint-Hippolyte)

Réappropriation du DPM

La DDTM 66 mène une opération de réappropriation du DPM. Celle-ci consiste à répertorier l'ensemble des installations présentes sur cet espace et à ordonner la démolition de celles qui sont illégales, c'est-à-dire qui n'ont pas bénéficié d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public.

7- Synthèse des enjeux et des menaces recensés sur le site

Les enjeux

Enjeu sociologique et culturel

Plusieurs usages ont été identifiés sur le site de la Soulsoure : la chasse, la promenade, l'équitation, la circulation de véhicules motorisés, la pêche à la ligne de loisir.

Ces activités sont fortement ancrées sur le site et certaines impactent fortement le milieu.

Les anciennes cabanes de pêcheurs sont aujourd'hui occupées de façon temporaire. D'autres parcelles ont été cabanisées plus récemment. L'accès à certaines de ces parcelles nécessite de passer par le bord de l'étang.

Enjeu de biodiversité

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire ont été recensés dans le cadre du DOCOB de 2011. Il s'agit d'habitats de prés salés (1410), de fourrés halophiles (1420) et de prairies humides méditerranéennes (6420). Une responsabilité forte pour le site Natura 2000 a été identifiée pour ce dernier habitat.

La zone est utilisée en alimentation par 2 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui nichent en bordure de la zone d'étude : la sterne naine et l'aigrette garzette. 6 autres espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ont été recensées en halte migratoire ou en alimentation sur le site (grande aigrette, héron pourpré, balbuzard pêcheur, bruant ortolan, faucon kobez et gorgebleue à miroir. 13 autres espèces d'intérêt communautaire sont ponctuellement présentes en période de migration ou d'hivernage sur la Soulsoure.

L'émyde lépreuse et la cistude d'Europe, 2 espèces de tortue d'intérêt communautaire sont présentes sur le site de la Soulsoure.

Certaines espèces d'intérêt communautaire n'ont pas été recensées sur la zone mais les habitats qu'elles exploitent sont présents sur la Soulsoure. C'est le cas pour des espèces de chiroptères comme le murin de Capaccini, le minioptère de Schreiber ou le petit murin.

Les menaces

Circulation et stationnement d'engins motorisés

La zone est pratiquée par des engins motorisés à plusieurs titres :

- accès en voiture aux parcelles cabanisées,
- accès en voiture au bord de l'eau pour la pêche, la plongée, la planche à voile ou le kitesurf,
- pratiques de sports motorisés (quads et moto-cross).

Ces pratiques dégradent la végétation, et mettent le sol à nu favorisant ainsi les espèces de flore pionnières, opportunistes et parfois envahissantes.

Non-maitrise de la fréquentation

La non-maitrise de la fréquentation sur le site est visible par un nombre important de sentiers. Ces cheminements sont désorganisés et ont deux principales conséquences sur l'environnement : la dégradation de la végétation et le dérangement de la faune notamment des oiseaux.

Espèces envahissantes

L'introduction d'espèces exotiques est la seconde cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. 12 espèces floristiques et 2 espèces faunistiques envahissantes ont été inventoriées sur le site de la Soulsoure. Ce sont des espèces exotiques qui concurrencent les espèces indigènes sur les espaces naturels.

Feux et dépôts de déchets

Le site de la Soulsoure est régulièrement la cible de dépôts de déchets en tous genres : déchets de dragages, déchets verts, ordures ménagères... La zone située à l'Est de l'agouille Ventouse, facilement accessible aux véhicules motorisés est particulièrement touchée par cette pratique.

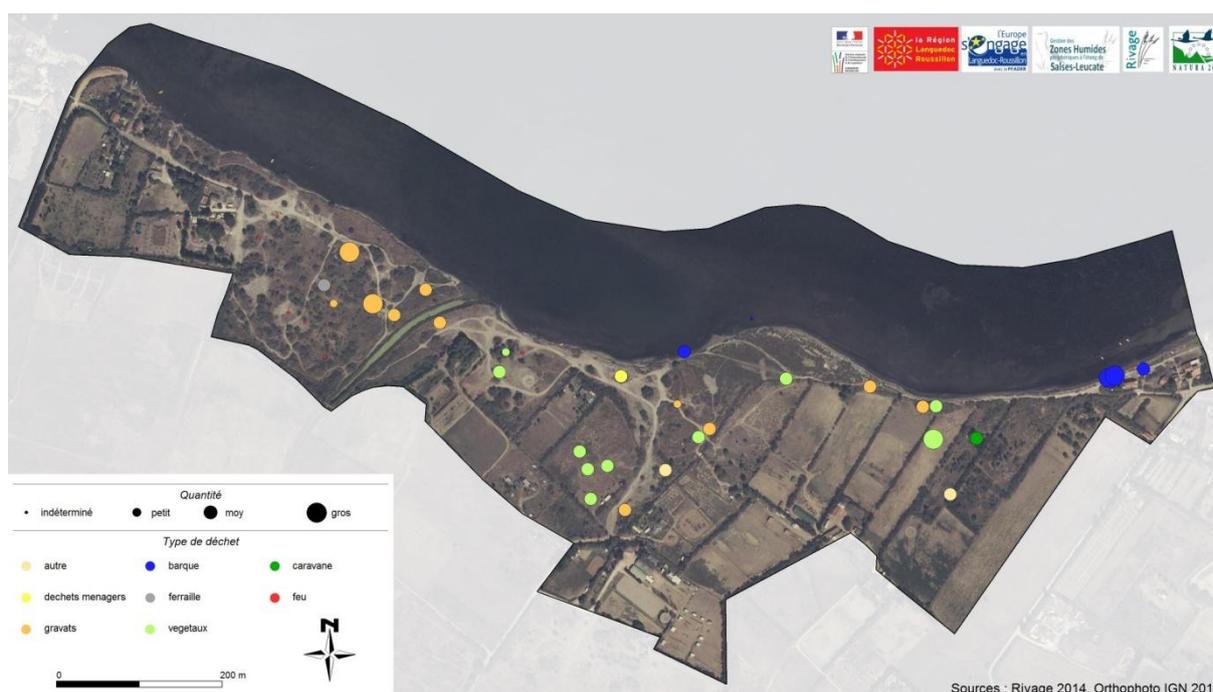


Figure 71 : Feux et dépôts de déchets sur la Soulsoure

Dégradation du réseau hydraulique

Depuis l'ouverture des graus dans les années 1970, les zones humides périphériques de l'étang de Leucate ont subi de profondes mutations. Elles évoluent encore à ce jour. Cette évolution est bien visible sur une zone à l'Ouest de l'agouille Ventouse. La zone était caractérisée de roselière en 2008 dans le cadre de l'état des lieux du DOCOB, aujourd'hui la roselière est largement supplantée par les prés salés à chiendent. Le maintien de milieux doux

en bordure d'étang dépend principalement du bon acheminement des eaux de ruissellement jusqu'en bordure de l'étang. Or, certaines portions de fossés sur le site de la Soulsoure sont très dégradées et non fonctionnelles.

Erosion

L'érosion des berges sur le site de la Soulsoure est bien visible sur certains secteurs. En témoignent les bornes du DPM qui, à dire de riverains, étaient à l'origine à une quinzaine de mètres du rivage et sont aujourd'hui dans la lagune. Les zones aménagées, notamment enrochées, subissent une érosion moindre.

Morcellement du foncier

La présence de plusieurs parcelles privées qui ne sont pas cabanisées laissent peser sur le site la menace d'une extension de la cabanisation sur la zone. De plus, elles rendent plus difficile la gestion écologique de ces zones par des organismes publics.

V. Objectifs de gestion

Le site de la Soulsoure présente de nombreux atouts, cependant des pressions ont été identifiées. Pour limiter ou supprimer les pressions, les objectifs de gestion servent de cadre et de fil conducteur en préalable à la définition du programme d'actions. Les grands objectifs de gestion ont été présentés, discutés et validés lors du premier comité de pilotage qui s'est tenu le 24 Juin 2014.

Les objectifs de ce plan de gestion du site de la Soulsoure s'organisent autour d'un objectif général qui est de « rationaliser les usages de façon à favoriser la conservation du patrimoine naturel ». Pour atteindre cet objectif général, 4 orientations de gestion ont été définies et détaillées en opérations de gestion :

Orientations de gestion	Opérations de gestion
<p align="center">Conserver le patrimoine naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les espèces envahissantes, nuisibles ou indésirables (CONS01) - Restaurer les habitats d'intérêt communautaire (CONS02) - Maintenir voire développer le potentiel d'accueil pour les espèces d'intérêt patrimonial (CONS03) - Favoriser l'amélioration des pratiques des usagers locaux (CONS04) - Pérenniser la gestion des zones naturelles (CONS05) - Améliorer le fonctionnement hydraulique de la zone (CONS06) - Suivre et améliorer les connaissances naturalistes (CONS07)
<p align="center">Organiser la fréquentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la cohérence du réseau de sentiers (FRE08) - Réguler l'accès des véhicules motorisés (FRE09) - Assurer la sécurité des usagers (FRE10)
<p align="center">Informier et sensibiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des outils de communication (SEN11) - Définir un programme d'animations avec les structures locales (SEN12)
<p align="center">Assurer le suivi et l'entretien du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'impact des mesures prises sur le patrimoine naturel (SUI13) - Assurer la cohérence réglementaire (SUI14) - Assurer la gestion et l'entretien courant du site (SUI15)

Figure 72 : Orientations de gestion

VI. Programme d'actions

1- Architecture des fiches action

Chacune des opérations de gestion s'inscrivant dans le cadre du programme d'action fait l'objet d'une fiche action. Ces fiches action ont pour objectif de replacer l'opération dans le cadre des orientations du plan de gestion et des autres documents cadres (DOCOB, SGZH). De plus, elles détaillent le déroulement de chaque opération en donnant les étapes, la localisation, les coûts ou encore les sources de financements mobilisables.

Nom de l'opération (code de l'opération)						
Orientation de gestion	<i>Orientation du plan de gestion dans lequel s'inscrit l'opération</i>					
Autres objectifs	<i>Objectifs du DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate et de la SGZH dans lesquels s'inscrit l'opération.</i>					
But de l'opération	<i>Objectif général de l'opération</i>					
Habitats naturels concernés			Espèces concernées			
<i>Habitats concernés par l'opération de gestion</i>			<i>Espèces concernées par l'opération de gestion</i>			
Localisation	<i>Carte de localisation de l'action</i>					
Description des actions						
Code	Détails		Coûts		P / F	
<i>code de l'opération</i>	<i>Détails du déroulement l'opération</i>		<i>Estimation détaillée du coût financier et humain de l'opération</i>		<i>Priorité/F aisabilité</i>	
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Piste de financement		Maitrise d'ouvrage potentielle		
	<i>code de l'opération</i>	<i>Sources de financement susceptibles de financer l'opération</i>		<i>Potentiels maitres d'ouvrage</i>		
Indicateurs de suivi de l'opération	<i>Etapes du déroulement de l'opération</i>					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	<i>Critères d'évaluation de l'opération</i>					
Partenaires techniques potentiels	<i>Partenaires à associer à l'opération</i>					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<i>code de l'opération</i>						

Certains objectifs des documents cadres que sont le DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate et la SGZH sont remplis par le plan de gestion dans sa globalité :

- DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate :
 - o ANIM01, Animer et mettre en œuvre le DOCOB

- SGZH :
 - Maintenir ou améliorer la gestion et la qualité de l'Eau à travers les Zones Humides (Protéger les Zones Humides en lien avec la qualité de la lagune (phytoépuration, zone tampon)),
 - Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides (Réaliser et mettre en œuvre des Plans de Gestion au sein de la Stratégie pluriannuelle).

2- Fiches action

Lutter contre les espèces envahissantes, nuisibles ou indésirables (CONS01)			
Orientation de gestion	Conserver le patrimoine naturel		
Autres objectifs	<p>DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes, action ENV02 Lutter contre les espèces végétales envahissantes.</p> <p>SGZH : Maintenir ou améliorer la qualité du patrimoine naturel des Zones humides, objectif opérationnel, Lutter contre les espèces indésirables (invasives, envahissantes, gênantes).</p>		
But de l'opération	Réduire/supprimer le développement des espèces envahissantes, nuisibles ou indésirables, végétales et animales. Le développement d'espèces envahissantes est l'une des principales dégradations affectant l'état de conservation des habitats naturels identifiée dans le DOCOB. Lutter contre les espèces envahissantes, nuisibles ou indésirables permet d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels. Cette lutte ne peut être directement mise en œuvre uniquement sur les parcelles communales. Sur les parcelles privées, les propriétaires doivent être maîtres d'ouvrage.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P/F
CONS01-A	<p>Lutter contre les espèces végétales indésirables ou envahissantes (Cf. figure 73)</p> <p>CONS01-A1 Lutte contre la griffe de sorcière. Cette espèce formant des rhizomes, il convient de la retirer par un arrachage manuel minutieux de l'ensemble des stations présentes sur les zones d'intervention.</p>	Partenariats chantiers bénévoles	1/1
	<p>CONS01-A2 Lutte contre le yucca. Ce petit arbuste devient rapidement difficile à arracher, c'est pourtant la seule façon de l'éradiquer. En milieu sensible comme c'est le cas sur la Soulsource, il est préconisé de creuser un trou de 20 à 30 cm de circonférence sur 60 à 70 cm de profondeur et d'en extraire autant que possible le système racinaire.</p>	0,25 j x 2 agents	1/1
	<p>CONS01-A3 Lutte contre l'herbe de la pampa. Les jeunes plants peuvent être</p>	0,25 j x 1 agent + tracteur	

	arrachés. Cependant, la plupart des plants présents sur la Soulsoure sont bien développés. Leur arrachage doit se faire au moyen d'un treuil. Il est nécessaire au préalable de couper les inflorescences pour éviter leur dissémination.	PMCA + câble PMCA + treuil PMCA	1/1
	CONS01-A4 Lutte contre l' agave d'Amérique . La méthode de lutte préconisée est un arrachage manuel des plants. Un trou doit être creusé à la pelle et à la pioche pour s'assurer qu'il ne restera pas de fragments racinaires.	0,5 j x 2 agents	1/1
	CONS01-A5 Lutte contre le séneçon du cap . La méthode de lutte préconisée contre cette plante à fleurs est l'arrachage manuel de l'ensemble des plants détectés.	0,5 j x 3 agents	1/2
	CONS01-A6 Lutte contre le baccharis . Il est possible d'arracher les jeunes plants de cet arbuste. Cependant, les individus présents à l'embouchure de l'agouille Ventouse sont bien développés. Pour les éradiquer, il est préconisé de dessoucher au treuil.	0,25 j x 2 agents + tracteur PMCA + câble PMCA + treuil PMCA	1/1
	CONS01-A7 Lutte contre le figuier de barbarie . La solution privilégier pour éradiquer les quelques pieds relativement isolés de figuier de Barbarie sur le site de la Soulsoure est le dessouchage à l'aide d'un treuil.	0,25 j x 2 agents + tracteur PMCA	1/1
	CONS01-A8 Lutte contre la canne de Provence . La canne de Provence doit être cantonnée à la zone où elle est très présente et joue un rôle d'écran en bordure de l'agouille Ventouse. Sur les autres stations, elle doit être éradiquée en pratiquant un débroussaillage 3 fois par an pendant 4 ans.	+ câble PMCA + treuil PMCA 0,5 j x 2 agents	1/2
	CONS01-A9 Lutter contre le développement de l' olivier de bohème . Compte tenu de la taille des individus présents au niveau de l'accès par le chemin de la mer, la méthode la plus adaptée est l'arrachage des individus à l'aide d'un treuil.	0,5 j x 2 agents + tracteur PMCA + câble PMCA + treuil PMCA	1/1
	CONS01-A10 Lutte contre le pin parasol . Cette espèce présente une dynamique importante de colonisation sur le site de la Soulsoure. Les jeunes plants seront arrachés ou coupés en fonction de leur stade de développement. Les individus les plus âgés seront préservés pour conserver l'intérêt paysager qu'ils représentent sur le site.	1 j x 3 agents	1/1
	L'ensemble des déchets récoltés seront à exporter en zone de stockage sécurisée pour être séchés puis brûlés. Les espèces visées feront également à minima l'objet d'une reprise des rejets et des jeunes pousses chaque année.		
	<u>Modalités d'intervention</u> : Intervention uniquement possible de fin octobre à fin février, en raison de la reproduction de la Cistude d'Europe et de l'Emyde lépreuse (01/05 au 31/10) et des oiseaux (01/03 au 31/08).		
CONS01-B	Lutter contre les espèces animales envahissantes - CONS01-B1 Poursuivre les actions déjà engagées par RIVAGE. La FDC66, qui a répondu à un marché en 2011 lancé par RIVAGE, s'est investi avec les ACCA et l'Association des Piégeurs Agréés des Pyrénées-Orientales dans la lutte contre le ragondin. L'éradication totale de l'espèce étant très hypothétique compte tenu de la biologie de l'animal, l'abaissement de la population à un faible seuil est l'objectif recherché. Ce dernier répond à la fois aux exigences d'efficacité et de contrôle de la nuisance et aux contraintes de	Comprises dans d'autres actions	1/1

	coût de l'action. Il est cependant nécessaire d'engager des mesures d'entretien par un piégeage régulier sur les secteurs sensibles. - CONS01-B2 Contenir les populations d'Ecrevisse de Louisiane et de Tortue de Floride lorsque c'est possible. Cette action sera réalisée en couplage avec d'autres, comme, notamment, la prospection concernant les tortues.		1/3
CONS01-C	Adapter le traitement anti-larvaire des Aedes mené par l'EID Poursuivre le lutte engagée par l'EID (traitement avec véhicule tout-terrain) et l'adapter si besoin en fonction de l'évolution des enjeux sur la zone en question.		1/1

Modalités des actions

	Code action	Type de financement
Cadre de mise en œuvre	CONS01-A	-A la charge de PMCA, utilisation de la polybenne de PMCA -Possibilité de contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (engagement rémunéré : Etudes et frais d'expert) Taux de financement 80 % -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %). -Autres financements -Partenariat avec les associations locales, bénévoles, etc.
	CONS01-B	-Piégeage mené par RIVAGE, FDC66, l'ACCA et les piégeurs agréés. -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %).
	CONS01-C	-Pas de financement supplémentaire, action menée par l'EID.

Indicateurs de suivi de l'opération	<u>CONS01-A</u> : -Réunions de préparation -Déroulement des chantiers <u>CONS01-B</u> : -Nombre de pièges posés -Préparation et réalisation des inventaires <u>CONS01-C</u> : -Compte-rendu de réunions
-------------------------------------	--

Indicateurs d'évaluation de l'opération	<u>CONS01-A</u> : -Surface traitée et individus extraits (cartographie comparative avant/après) -Nombre de rejets et de reprises <u>CONS01-B</u> : -Compte-rendu des activités FDC66 -Evolution du nombre de capture <u>CONS01-C</u> : -Zones traitées -Compte-rendu d'activité de l'EID et évolution
---	---

Maîtrise d'ouvrage potentielle	PMCA, Commune
--------------------------------	---------------

Opérateurs potentiels	PMCA, RIVAGE, PIJ, écoles, associations locales, FDC66, ACCA de Saint-Hippolyte, Association des Piégeurs Agréés des Pyrénées-Orientales.
-----------------------	---

Partenaires techniques potentiels	Association Charles Flahault, GOR, CG66, Agence de l'Eau, Région/Europe.
-----------------------------------	--

Calendrier de mise en œuvre

Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CONS01-A						
CONS01-B						
CONS01-C						

Restaurer les habitats d'intérêt communautaire (CONS02)

Orientation de gestion	Conserver le patrimoine naturel.		
Autres objectifs	<p>-DOCOB Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses-Leucate : Gérer et canaliser la fréquentation, actions FRE02- Organiser et canaliser la fréquentation de l'étang et de ses abords et, FRE03- Protéger les sites de reproduction des espèces de faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels surfréquentés (piétons, vélos, chevaux).</p> <p>-SGZH : Maintenir ou améliorer la qualité du patrimoine naturel des Zones humides (Réhabiliter les milieux humides dégradés). Préserver et reconquérir les Zones Humides (Maîtriser les décharges sauvages et/ou remblais, Restaurer les zones humides en vue d'améliorer la continuité écologique).</p>		
But de l'opération	Améliorer l'état de conservation des habitats naturels en favorisant le développement d'espèces caractéristiques de chaque habitat et en réduisant les dégradations et/ou menaces exercées sur le milieu et sur les espèces floristiques. Cette action de gestion jouera un rôle important pour la zone humide et l'attractivité de la faune et de la flore patrimoniales. Cette action ne peut être directement mise en œuvre uniquement sur les parcelles communales. Sur les parcelles privées, les propriétaires doivent être maîtres d'ouvrage.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P/F
CONS02-A	<p>Mettre en défens les habitats naturels</p> <p>-Cf. fiche action « FRE08 - Améliorer la cohérence du réseau de sentiers ».</p>	Cf. FRE08	1/1
CONS02-B	<p>Retirer les déchets et dépôt sauvages (Cf. Figure 74)</p> <p>-CONS02-B1 Organiser et réaliser des journées de nettoyage en partenariat avec les associations locales, des bénévoles ou toute autre structure intéressée pour ramasser les déchets de type plastiques, bois traités, petites ferrailles, etc.</p> <p>- CONS 02-B2 Retirer les remblais et les ferrailles de plus grandes envergures avec PMCA et la commune.</p> <p>- CONS02-B3 Retirer ou faire retirer les embarcations échouées ou au mouillage au droit du chemin de la mer pour les faire transférer dans les zones prévues à cet effet</p>	2 j x 1 agent	1/1

	<p>comme la Font del Port. Cette action permettra, à la fois de restaurer l'habitat prioritaire lagune côtière, mais également d'améliorer l'état des herbiers de zostères qui sont denses à cet endroit (Cf. annexe 1).</p> <p>- CONS 02-B4 Déposer tous les déchets en zone de stockage spécialisée.</p>		
CONS02-C	<p>Mettre en place des travaux de restauration (Cf. Figure 74)</p> <p>- CONS02-C1 Restaurer les prés salés en procédant au décompactage de la couche superficielle du sol (10 à 30 centimètres) sur environ 1800 m² à l'aide d'un engin adapté, de type tracteur agricole avec un décompacteur (herse ou disques). A l'heure actuelle, le compactage dû à la surfréquentation (scooters, motos...) et au piétinement ne permet pas aux espèces floristiques de se développer. L'aération des sols et la réactivation de la banque de graines permettront le développement des espèces caractéristiques présentes à proximité. Une attention particulière devra être apportée à l'éventuelle colonisation par des espèces pionnières envahissantes comme le sénéçon du cap.</p> <p>- CONS02-C2 La restauration des prés salés à l'Ouest de l'agouille Ventouse peut également se réaliser en exerçant une forte pression de pâturage durant une courte durée (une semaine en période hivernale). Un pâturage ovin ou caprin peut être envisagé sur la zone mise en défens à l'Ouest de l'agouille Ventouse représentant 2,6 hectares.</p> <p>Les différentes actions décrites ci-dessus devront être hiérarchisées et couplées afin de réduire le dérangement des espèces sur le site, le transport des différents agents (PMCA et Commune) et de simplifier la logistique (engins notamment).</p> <p><u>Modalités d'intervention</u> : Intervention uniquement possible d'Octobre à fin février, en raison de la reproduction de la Cistude d'Europe et de l'Emyde lépreuse (01/05 au 31/10) et des oiseaux (01/03 au 31/08).</p>	<p>1 j x 2 agents + location herse: 700 € / jour + 200 € de transport</p> <p>0,5 j x 1 agent</p>	1/3
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement	
	CONS02-A	Cf. fiche action « FRE08 »	
	CONS02-B	A la charge de la Commune, PMCA ou de RIVAGE, possibilités de réaliser des partenariats avec des entreprises privées, comme, Veolia Propreté, ou d'organiser des chantiers bénévoles avec les associations locales. -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %).	
	CONS02-C	A la charge de PMCA ou Commune (utilisation du tracteur de PMCA et de 2 agents PMCA). Le coût de cette action correspond à la location de la herse. -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %).	
Indicateurs de suivi de l'opération	<p><u>CONS 02-A</u> :</p> <p>- Cf. fiche action « FRE08 »</p> <p><u>CONS 02-B</u> :</p> <p>- Nombre de réunions de préparation - Mobilisation d'engins de collecte</p> <p><u>CONS 02-C</u> :</p> <p>- Mobilisation d'engins de décompactage - Décolmatage de la couche superficielle du sol</p>		
Indicateurs d'évaluation de l'opération	<p><u>CONS 02-A</u> :</p> <p>- Amélioration de l'état de conservation des habitats - Diminution du nombre de chemins</p> <p><u>CONS 02-B</u> :</p> <p>- Nombre de journées de nettoyage réalisées - Amélioration de l'état de conservation des habitats</p> <p><u>CONS 02-C</u> :</p> <p>-Reprise de la végétation -Amélioration de l'état de conservation des habitats</p>		

Maîtrise d'ouvrage potentielle	PMCA, Commune, RIVAGE					
Opérateurs potentiels	PMCA, Commune, volontaires bénévoles (riverains, usagers équestres, haras de la Soulsoure), éleveur riverain, DDTM.					
Partenaires techniques potentiels	RIVAGE, PMCA, association Charles Flahault, Commune, CG66, Agence de l'Eau, DDTM.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CONS02-A						
CONS02-B						
CONS02-C1						
CONS02-C2						

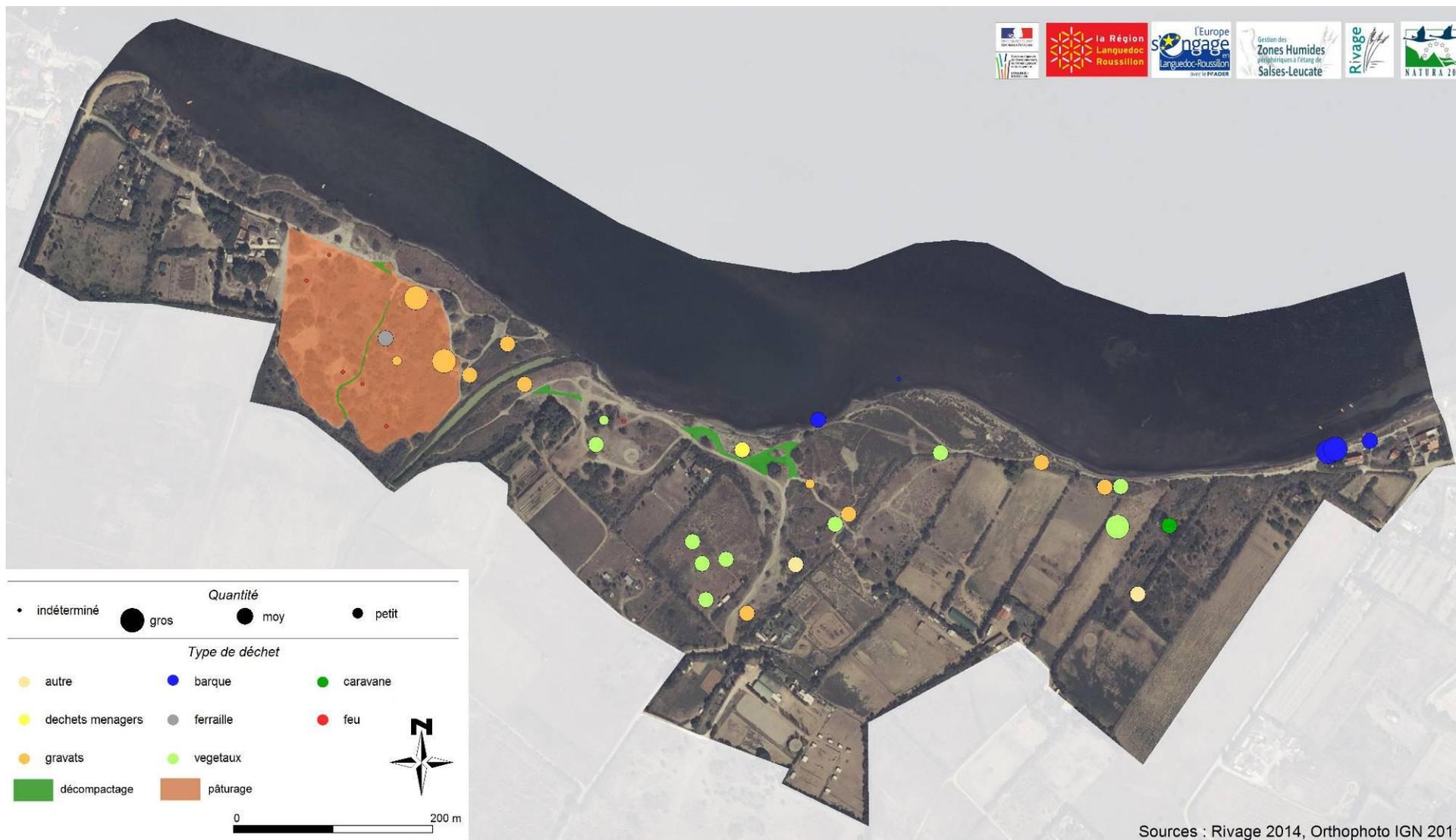
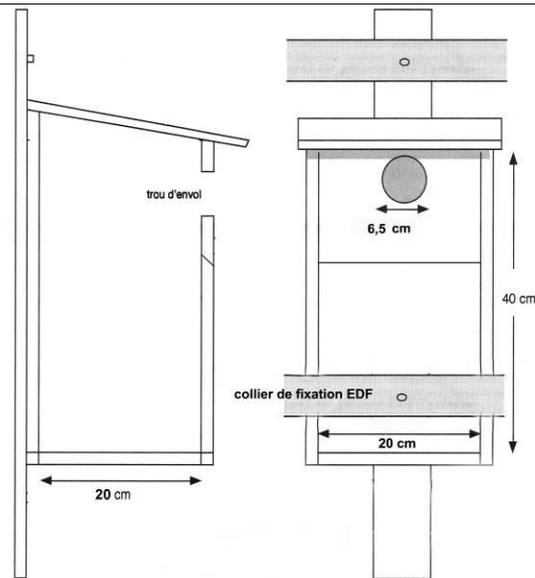


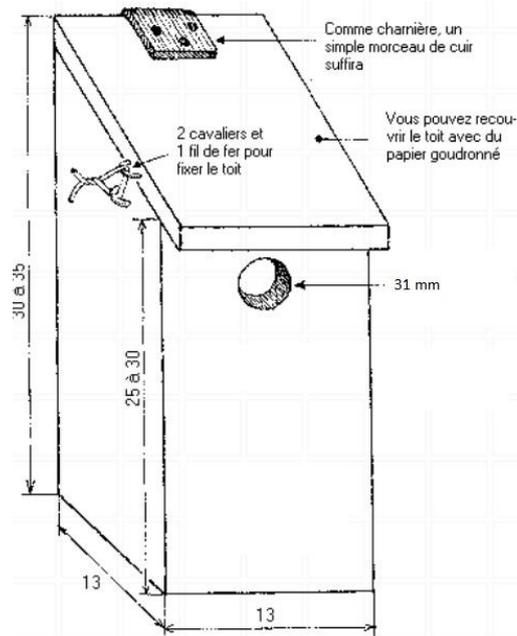
Figure 74 : Localisation des travaux de restauration des habitats naturels

Maintenir voire développer le potentiel d'accueil pour les espèces d'intérêt patrimonial (CONS03)			
Orientation de gestion	Conserver le patrimoine naturel		
Autres objectifs	-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques. -SGZH : Maintenir ou améliorer la qualité du patrimoine naturel des Zones Humides.		
But de l'opération	Augmenter les capacités d'accueil pour les oiseaux nicheurs et pour les chiroptères en installant des gîtes et des nichoirs.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Aucun		Chouette effraie, moineau friquet, chiroptères	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P/F
CONS03-A	<p>Installer des nichoirs à oiseaux</p> <p>Des nichoirs peuvent être installés sur le site pour des espèces communes déjà présentes sur le site ou aux abords. Les bois conseillés pour la réalisation de nichoirs sont le chêne, le cèdre, le peuplier, le sapin, le pin ou le mélèze. Il peut s'agir de volige brute de sciage, de contreplaqué de marine ou d'OSB (qualité 3 ou 4). Les bois ne doivent pas être traités ni polis pour que les oiseaux puissent s'y accrocher facilement. Ils doivent être posés à l'abri des intempéries, il faut donc privilégier une exposition Est/Sud-est pour limiter l'impact de la tramontane (venant du Nord-Ouest) et l'incidence du soleil. Prévoir également de petits trous en dessous pour favoriser l'évacuation de l'eau.</p> <p>CONS03-A1 Des nichoirs à rollier d'Europe peuvent être installés, ils peuvent aussi être utilisés par le petit-duc scops ou la chevêche d'Athéna. Sur le site de la Soulsoure, les supports favorables à l'installation de ces nichoirs sont les poteaux électrique de la Font del Port et les peupliers blancs entre l'aguille Ventouse et la Font del Port. Le trou d'envol doit mesurer entre 6,5 et 7 cm de diamètre.</p>	0,5 j x 1 agent	1/1

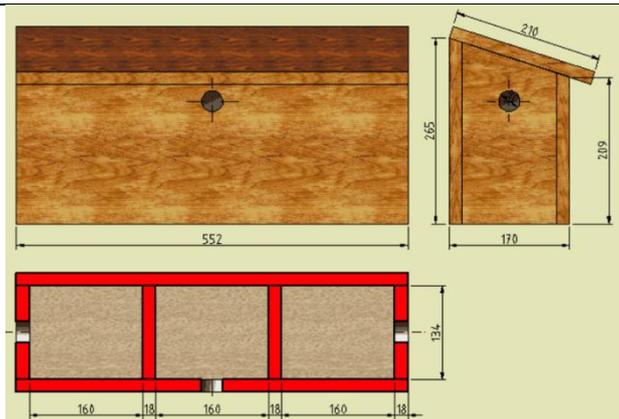


Nichoir
boîte à
lettres : 10
€

CONS03-A2 Des nichoirs à passereaux peuvent aussi être installés. L'objectif serait de favoriser la nidification du moineau friquet du fait de son statut de conservation vulnérable en France. Les nichoirs à privilégier sont des nichoirs de type boîte aux lettres (Cf. schémas 1 ci-dessous) ou des nichoirs à 3 compartiments (Cf. schéma 2 ci-dessous) qui limiteront la présence d'espèces territoriales pour favoriser les espèces coloniales comme les moineaux. Ils doivent comporter une entrée de 31 mm de diamètre qui est censée limiter la concurrence par le moineau domestique. Ils peuvent être installés sur les arbres mais de préférence sur les cabanes.

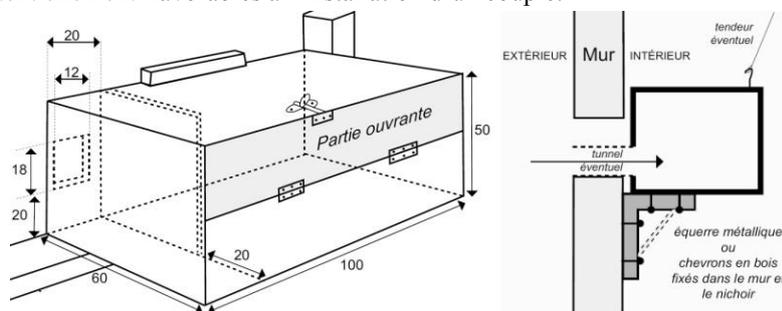


Nichoir
boîte à
lettres : 7
€



Nichoir 3
compartiments : 20
€

CONS03-A3 Etant donné le statut de la chouette effraie dans les Pyrénées-Orientales, un ou plusieurs nichoirs pour cette espèce pourraient être installés. Le hangar agricole du haras de la Soulsoure offre par exemple des conditions potentiellement favorables à l'installation d'un couple.

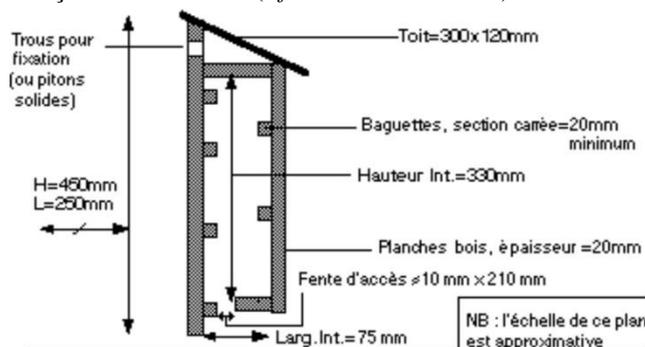


Nichoir
effraie
monté :
54€

Installer des gîtes à chauve-souris

Les gîtes à chiroptères sont très souvent utilisés par les petites espèces de chauves-souris, principalement les pipistrelles. De plus, ce sont souvent des voisins appréciés pour leur importante consommation d'insectes. Ensuite, un contrôle régulier de ces gîtes permettrait d'obtenir quelques données sur ce groupe d'espèces pour lequel peu de données sont disponibles. L'ensemble des cabanes offrent des conditions favorables à la mise en place de ces gîtes. Comme les nichoirs, ils doivent être disposés autant que possible à l'abri du vent et d'un soleil trop intense. Il est conseillé d'utiliser des gîtes en bois à fixer sur les façades des cabanes (Cf. schéma ci-dessous).

CONS03-B



0,5 j x 1
agent

Gîte :
15 €

1/1

Modalités des actions

Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement
	CONS03	-Commune (Agenda21) -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %) -Partenariat avec le GOR, le CEN LR

	-Partenariat avec des écoles ou des associations locales					
Indicateurs de suivi de l'opération	- Nichoirs et gîtes construits - Nichoirs et gîtes installés					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	-Nombre d'aménagements utilisés (observations des individus, empreintes, fèces, etc.) -Nombre de couples nicheurs -Succès reproducteur (Taux d'éclosion, taux de jeunes à l'envol)					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Commune (Agenda21)					
Opérateurs potentiels	Ecoles, PII, associations locales : Bonança, Els amics de la Font del Port, APPEC...					
Partenaires techniques potentiels	ERDF, RIVAGE, PMCA, GOR, CG66, Agence de l'Eau...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CONS03-A						
CONS03-B						

Favoriser l'amélioration des pratiques des usagers locaux (CONS04)			
Orientation de gestion	Conserver le patrimoine naturel		
Autres objectifs	<p>-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes (action ENV02, lutter contre les espèces végétales envahissantes), Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques (actions maîtriser le phénomène de cabanisation et EAU06 maîtriser les rejets polluants particuliers).</p> <p>-SGZH : Préserver et reconquérir les zones humides (Stopper le processus de réduction et de dégradation des zones humides), Maitriser la fréquentation en zone humide (maîtriser la cabanisation).</p>		
But de l'opération	Inciter les usagers les plus réguliers du site à améliorer leurs pratiques en communiquant sur le contenu de la charte Natura 2000 et en incitant les usagers à la souscrire.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Secteurs cabanisés		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P/F
CONS04	Informers les acteurs du site sur la charte Natura 2000 (Cf. annexe 8) et leur proposer d'y adhérer. Les acteurs concernés sont les cabaniers, les usagers équestres et les chasseurs. Une partie de la charte Natura 2000 donne des engagements pour chacun de ces usages sur différentes thématiques (déchets, gestion de l'eau, espèces envahissantes...). Les réunions des groupes de travail permettront de présenter le contenu de la charte aux cabaniers et usagers équestres.	0,5 j x 1 agent	1/1
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement	
	CONS04	-	
Indicateurs de suivi de l'opération	Réunion de présentation de la charte Natura 2000 aux acteurs concernés Adhésion des acteurs à la charte		
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre de nouveaux adhérents à la charte Application des engagements pris		
Maîtrise d'ouvrage potentielle	RIVAGE		

Opérateurs potentiels	RIVAGE					
Partenaires techniques potentiels	Commune, Rivage, cabaniers, usagers équestres, ACCA de Saint-Hippolyte, FDC66, PMCA, GOR, Association Charles Flahault					
Calendrier de mise en œuvre						
Code action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CONS04						

Pérenniser la gestion des zones naturelles (CONS05)			
Orientation de gestion	Conserver le patrimoine naturel		
Autres objectifs	<p>DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité, action HUM01 Favoriser l'utilisation de la maîtrise foncière pour faciliter la préservation et la gestion des espaces naturels.</p> <p>SGZH : Préserver et reconquérir les zones humides, objectif opérationnel : favoriser l'acquisition de secteurs sensibles (maîtrise foncière)</p>		
But de l'opération	La maîtrise foncière des parcelles est le moyen le plus efficace et durable pour empêcher l'artificialisation du sol et le développement de la cabanisation qui est une des priorités de la commune de Saint-Hippolyte. Elle a en effet signé, avec la SAFER, une convention de lutte contre la cabanisation qui prévoit l'utilisation de son droit de préemption pour des motifs de sauvegarde d'espace agricole ou naturel. De plus, elle permet, par la suite, de pouvoir gérer plus simplement les parcelles.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Pelouses méditerranéennes subnitrophiles, prés salés méditerranéens halo-psammophiles (1410), prairies humides méditerranéennes à hautes herbes (6420).		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	P / F
CONS05-A	<p>Sensibiliser les organismes compétents en matière d'acquisition foncière sur l'intérêt d'acquérir les parcelles en espace naturel sur la Soulsoure. L'objectif étant que les parcelles prioritaires (Cf. carte) soient inscrites dans leurs zones de préemption.</p> <p>La démarche mise en œuvre par le CG 66 ou la SAFER en cas de vente d'une des parcelles inscrites est que le notaire avertit l'organisme. Celui-ci peut alors, dans un délai de 3 mois, intervenir dans la vente. Dans la mesure où les terrains en bordure d'étang ne sont pas inclus dans leurs zones prioritaires de préemption respectives, ces organismes délèguent leur droit de préemption à la commune qui, si elle le souhaite, a alors la charge de l'achat de la parcelle concernée. La gestion en revient alors à PMCA maître d'ouvrage pour l'intervention directe sur les espaces naturels.</p>	0,5 j x 1 agent	1/2
CONS05-B	<p>Faciliter l'acquisition foncière en argumentant sur les enjeux et les menaces présents sur chacune des parcelles concernées en cas de vente en cours pour favoriser l'utilisation du droit de préemption.</p>	0,5 j x 1 agent	1/1

CONS05-C	Entrer en contact avec les propriétaires , les sensibiliser à la démarche engagée sur la Soulsoure et leur proposer de vendre leurs parcelles pour la préservation de ces espaces. Expliquer qu'elles seront ainsi gérées de façon écologique et préservées de la cabanisation.		0,5 j x 1 agent	1/1		
CONS05-D	Acquérir les terrains par l'une des démarches proposées citées ci-dessus. Parcelles prioritaires (4,18 ha) : B971 (2828 m ²), B972 (2999 m ²), B973 (4405 m ²), B976 (3713 m ²), B977 (1473 m ²), B1106 (9144 m ²), B1114 (2762 m ²), B1115 (2622 m ²), B1118 (9560 m ²), B 1627 (1211 m ²) et B1628 (1081 m ²).		2€/m ² (estimation SAFER)	1/2		
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Pistes de financement				
	CONS05	-Commune -Subvention CG66 (TDENS)				
Indicateurs de suivi de l'opération	Nombre de propriétaires contactés et sensibilisés					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Nombre et superficie de parcelles acquises					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	RIVAGE (pour les étapes préalables à l'acquisition), Commune					
Opérateurs potentiels	Commune					
Partenaires techniques potentiels	PMCA, SAFER, CG66.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CONS05						

Améliorer le fonctionnement hydraulique de la zone (CONS06)			
Orientation de gestion	Conserver le patrimoine naturel		
Autres objectifs	<p>-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques, action EAU02, Lutter contre les espèces végétales envahissantes.</p> <p>-SGZH : Maintenir ou améliorer la gestion et la qualité de l'eau à travers les Zones Humides (Gérer, entretenir et restaurer des canaux et des annexes hydrauliques).</p>		
But de l'opération	Améliorer/conservé l'état de conservation du réseau d'agouilles et des habitats doux en améliorant l'écoulement des eaux de ruissellement aux abords de l'étang. Cette action limitera les remontées salines sur la zone et favorisera la présence d'habitats favorables à la cistude d'Europe et à l'émyde lépreuse. Ces aménagements permettront de plus de réduire les nuisances liées aux inondations chroniques du chemin de la mer ayant lieux lors des forts épisodes pluvieux.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Fossés et petits canaux (CB : 89.22)		Toutes les espèces d'oiseaux, la cistude d'Europe, l'émyde lépreuse, et les espèces aquatiques	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P/F
CONS06	<p>Restaurer et entretenir le réseau hydraulique (Cf. carte ci-dessus)</p> <p>-CONS06-A1 Restaurer l'agouille longeant le chemin de la Mer. Cette agouille déborde régulièrement lors des forts épisodes pluvieux. Elle est totalement obstruée par la terre et la végétation. La réfection de cette portion nécessitera un engin de type mini pelle pour restaurer les 41 mètres de fossé.</p> <p>-CONS06-A2 Restaurer les ouvrages dégradés. La buse permettant l'accès à certaines parcelles dont le haras de la Soulsoure est en mauvais état et nuit à la circulation de l'eau dans l'agouille. Elle est bouchée par des végétaux et de la terre. Elle doit être débouchée pour retrouver son rôle.</p>	<p>0,5 j x 1 agents + Location mini pelle (150 €)</p> <p>0,5 j x 2 agents</p>	1/1
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement	

	CONS06-A1	-A la charge de PMCA -Contrat Natura 2000 A32312P et R Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides -Subvention CG66 (Taux de financement entre 20 et 40 %) -Autres financeurs				
	CONS06-A2	-A la charge de PMCA ou de la Commune				
Indicateurs de suivi de l'opération	-Réunions de préparation des travaux -Réunions de préparation d'installation des ouvrages					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	-Bonne circulation des eaux -Maintien des espèces inféodées -Maintien d'une salinité faible ou très faible -Absence d'inondation du chemin de la mer					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	PMCA					
Maîtrise d'œuvre potentielle	PMCA (service hydraulique)					
Partenaires techniques potentiels	Commune, RIVAGE, Région/Europe, Agence de l'Eau, CG66.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CONS06-A1						
CONS06-A2						

Suivre et améliorer les connaissances naturalistes (CONS07)			
Orientation de gestion	Conserver le patrimoine naturel		
Autres objectifs	-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces, actions SUI01 Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire le nécessitant et, SUI02 Assurer le suivi des paramètres écologiques. -SGZH : Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides.		
But de l'opération	Mettre en place des prospections concernant les groupes d'espèces pour lesquelles peu de données sont disponibles à l'échelle de la Soulsoure ou à l'échelle de l'ensemble du site Natura 2000.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P/F
CONS07-A	Mettre en place une prospection sur la flore remarquable en vue de rechercher sur le site des espèces de flore d'intérêt patrimoniale ou des espèces potentiellement indésirables ou envahissantes.	3 j x 1 agent Coût non évalué	1/-
CONS07-B	Mettre en place une prospection herpétologique. CONS07-B1 Les amphibiens pourront être recherchés par des points d'écoute en période favorable ainsi que par des prospections nocturnes des points d'eau. Il serait par ailleurs nécessaire d'avoir des certitudes concernant l'espèce de grenouille verte présente à la Soulsoure, grenouille de Pérez ou grenouille de Graf ? CONS07-B2 Les reptiles seront recherchés en installant des plaques d'insolation (bois, plastique...) dans de milieux favorables qui seront contrôlées régulièrement ou via des recherches visuelles dans les milieux favorables. Une attention particulière devra être apportée à la recherche du lézard ocellé compte tenue du statut des populations littorales. De nouvelles prospections concernant les tortues doivent être réalisées pour préciser le statut de l'émyde lépreuse et de la cistude d'Europe sur le site.	3 j x 1 agent Coût non évalué	1/-
CONS07-C	Mettre en place une prospection entomologique pour rechercher d'éventuelles espèces d'orthoptères, de lépidoptères et d'odonates d'intérêt patrimonial. La détermination de ces espèces nécessite la capture des individus.	3 j x 1 agent 4665€	1/1
CONS07-D	Mettre en place une prospection concernant les chiroptères pour mettre	3 j x 1 agent	1/1

en évidence la présence d'espèces d'intérêt patrimonial. Cette prospection visera les individus en alimentation sur le site (à l'aide d'une batbox), la recherche de sites d'hibernation, de colonies de reproduction ou de site de repos temporaires (arbres et bâtiments) sur le site et ses abords. Les gîtes installés seront des sites de prospection privilégiés pour obtenir des données sur les espèces et les occupants.		1200 €				
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement				
	CONS07	-A la charge de RIVAGE -Action intègre le cadre opérationnel de l'animation du DOCOB -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %) -Autres financeurs				
Indicateurs de suivi de l'opération	-réunions de coordination des suivis réalisées -nombre de prospections réalisées pour chaque taxon					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	-nombre de groupes taxonomiques prospectés -nombre nouvelles espèces recensées					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	RIVAGE					
Opérateurs potentiels	Bureaux d'études, association Charles Flahault, CEN-LR, OPIE LR, GOR.					
Partenaires techniques potentiels	PMCA, CG66, Agence de l'Eau.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CONS07-A						
CONS07-B						
CONS07-C						
CONS07-D						

Améliorer la cohérence du réseau de sentiers (FRE08)			
Orientation de gestion	Organiser la fréquentation		
Autres objectifs	<p>-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Gérer et canaliser la fréquentation, actions FRE02 Organiser et canaliser la fréquentation de l'étang et de ses abords, FRE03 Protéger les sites de reproduction des espèces de faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels surfréquentés (piétons, vélos et chevaux).</p> <p>-SGZH : Maîtriser la fréquentation en Zones Humides (Organiser et canaliser la fréquentation des Zones Humides, Assurer l'accessibilité aux secours).</p>		
But de l'opération	Organiser la fréquentation sur le site afin de réduire le piétinement, la multiplication des chemins, le dérangement des espèces et les sources de pollutions. Ces menaces, identifiées dans l'état des lieux, seront alors réduites, voire supprimées, ce qui permettra d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et les espèces.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P/F
FRE08	<p>Mettre en défens les habitats naturels en canalisant la fréquentation sur un chemin unique (Cf. figure 75)</p> <p>FRE08-A1 Installer un dispositif pour mettre en défens les habitats naturels le long du chemin identifié. Ce dispositif sera sous la forme de ganivelles, avec une perméabilité élevée (75 % ou écart 12 cm) et des passages pour la petite faune seront prévus sur les secteurs stratégiques. L'objectif est de maîtriser la fréquentation. Le linéaire de ganivelles à installer est de 2900 m. Cette canalisation de la fréquentation permettra de réduire le piétinement, la création de chemins et le dérangement des espèces, notamment des oiseaux à l'embouchure de l'agouille Ventouse et en bordure de l'étang. Le chemin, sur sa portion susceptible d'être empruntée par les ayants-droits, les secours ou l'EID, sera d'une largeur de 3,5 m (en rouge sur la carte ci-après), et de 2 m sur le reste du sentier. Une ouverture doit pouvoir permettre de laisser passer les animaux pour mettre en pâture la zone mise en défend à l'Ouest de l'agouille Ventouse.</p> <p>FRE08-A2 Installer un dispositif permettant de franchir la zone de fourrés halophiles au niveau du chemin de la mer sans piétiner les fourrés. Un platelage d'environ 60 m de long par 1,80 m de large et une passerelle de 3 m pour la même largeur permettraient d'atteindre cet objectif.</p> <p>Ces aménagements représentent d'importants investissements. Pour étaler ces coûts, leur installation se fera en 2 fois. La première concernera la partie accessible par le chemin de la mer (à l'Est de l'agouille Ventouse),</p>	<p>Fourniture : 16 000 €</p> <p>Pose 2856 m : 24 jours x 6 agents + tracteur et tarière PMCA</p> <p>250 € x 60 ml = 17400 € fourniture et pose</p>	1/1

sur laquelle la fréquentation est la plus anarchique. La seconde concernera la partie accessible par la Font del Port, à l'Ouest de l'agouille Ventouse.						
<u>Modalités d'intervention</u> : Intervention uniquement possible de fin octobre à fin février, en raison de la reproduction de la Cistude d'Europe et de l'Emyde lépreuse (01/05 au 31/10) et des oiseaux (01/03 au 31/08).						
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement				
	FRE08	-A la charge de PMCA ou de la Commune. -Contrat N2000 : A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès (taux de financement 80 %). -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %). -Autres financeurs (Agence de l'eau).				
Indicateurs de suivi de l'opération	-Pose du linéaire de dispositifs anti-franchissement (ganivelles ou lisses bois) -Installation du platelage					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	-Réduction du piétinement, reprise du couvert végétal -Réduction du nombre de chemins -Baisse du dérangement des espèces -Diminution des pollutions constatées					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	PMCA					
Maîtrise d'œuvre potentielle	PMCA sous-traitance entreprises spécialisée : Apogée aménagements pour grands projets environnementaux (Argelès-sur-mer), Marcanterra (Saint-Quentin en Tourmont), etc.					
Partenaires techniques potentiels	RIVAGE, SMDA, Association Charles Flahault, Région/Europe, CG66, Agence de l'Eau					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FRE08						



Figure 75 : Localisation des aménagements de canalisation de la fréquentation

Réguler l'accès des véhicules motorisés (FRE09)			
Orientation de gestion	Organiser la fréquentation		
Autres objectifs	<p>DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Gérer et canaliser la fréquentation, action FRE01 maîtriser la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels et faire respecter la réglementation.</p> <p>SGZH : Maitriser la fréquentation en zone humide (limiter et canaliser le stationnement et la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels)</p>		
But de l'opération	Réduire les zones accessibles aux véhicules motorisés pour réduire leurs impacts sur l'environnement en installant des aménagements de régulation et de stationnement tout en maintenant un accès pour les usagers non motorisés.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Aucun		Espèces d'insectes et de chiroptères	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P/F
FRE09-A	<p>Réguler l'accès au site (Cf. figure 76)</p> <p>-FRE09-A1 Fermer l'accès aux engins à moteur en installant une barrière d'accès anti-véhicules. La Soulsoure connaît à l'heure actuelle une destruction des habitats d'intérêt communautaire, du fait d'une multiplication des chemins. La barrière déjà installée au niveau de l'entrée Ouest du site remplit déjà ce rôle. Une seconde barrière sera installée au niveau de l'accès par le chemin de la mer. Pour cela, la barrière doit être d'une largeur de 3,5 m, soit coulissante, soit pivotante mais, dans ce cas, qui se relève à 90°. Cette barrière peut-être en bois mais avec une armature métallique, fermée grâce à un cadenas. Les nuisances seront réduites et donc l'état de santé du milieu naturel amélioré. 2 autres barrières installées à l'Est de l'agouille Ventouse permettront un accès à la zone à traiter par l'EID et aux parcelles privées pour leurs propriétaires. L'accès double par les abords du terrain militaire sera réduit à un accès simple en fermant l'accès le plus au Sud par des ganivelles ou des aménagements retirés ailleurs sur le site (chicanes anti-vélos...)</p> <p>-FRE09-A2 L'accès piétons (poussettes, fauteuils roulants, chevaux et vélos) sera maintenu tout en fermant l'accès aux quads grâce à l'installation de 2 passages étroits au niveau des barrières, à l'entrée Ouest, et au niveau de l'accès par le chemin de la mer. Les chicanes déjà présentes sur le site peuvent être réutilisées à cet effet.</p>	<p>1 jour x 2 agents 350 € X 3 barrières + 40 € X 4 cadenas = 1210 €</p>	1/1
FRE09-B	<p>Maintenir un accès pour les ayants-droits en distribuant un exemplaire des clés de la barrière services de secours, à l'EID, à PMCA, à la commune et aux propriétaires de parcelles qui ont la nécessité de passer sur la zone mise en défens : M. Bo, M. Bonnet, M. Pessia et M. Carrière au chemin de la mer et M. Garceau, M. Canal, M. Forner à la Font del Port.</p>		1/1
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement	

	FRE09-A	-A la charge de PMCA et Commune. -Contrat N2000 : A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès (taux de financement 80 %) -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %).				
	FRE09-B	A la charge de PMCA.				
Indicateurs de suivi de l'opération	-Accès aménagés -Clés distribuées aux ayants-droits					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	-Suppression de la circulation d'engins à moteur -Diminution du nombre de création de chemins -Maintien accès piétons, poussettes, fauteuils roulants, chevaux et vélos -Passage rendu possible pour les ayants-droits					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	PMCA					
Opérateur potentiel	PMCA					
Partenaires techniques potentiels	RIVAGE, Commune, SDIS66, EID, Région/Europe, CG66, Agence de l'Eau, propriétaires des parcelles nécessitant un accès par les barrières.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FRE09-A						
FRE09-B						



Figure 76 : Localisation des barrières de régulation d'accès au site pour les véhicules à moteur

Assurer la sécurité des usagers (FRE10)			
Orientation de gestion	Organiser la fréquentation		
Autres objectifs	SGZH : Maitriser la fréquentation en zone humide (objectif opérationnel : assurer l'accessibilité aux secours)		
But de l'opération	Pour la sécurité des usagers sur le site, il est nécessaire de maintenir un accès pour les secours ainsi que de restaurer les aménagements en mauvais état et potentiellement dangereux.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Aucun		Aucune	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P/ F
FRE10	Restaurer la passerelle de l'agouille Ventouse (Cf. Carte ci-dessus) qui est en très mauvais état. La plaque de métal, de 6 m par 1,70 m, qui forme son revêtement présente des trous qui peuvent être dangereux pour les enfants ou les animaux. De plus, en cas de charge importante (comme lors du passage d'un cavalier) elle menace de se rompre. Une restauration utilisant du granilastic sur une plaque en métal scellée à l'armature de la passerelle permettrait d'obtenir un aménagement résistant aux éléments et sécurisant notamment pour le passage des cavaliers.	1 j x 1 agent 450 € pour le granilastic	1/1
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement	
	FRE10	-A la charge de PMCA ou de la commune. -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %). -Autres financeurs.	
Indicateurs de suivi de l'opération	Passerelle restaurée		
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Passerelle en bon état		
Maîtrise d'ouvrage potentielle	PMCA		
Opérateur potentiel	PMCA		

Partenaires techniques potentiels	RIVAGE, Usagers équestres, commune, CG66.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FRE10						

Créer des outils de communication (SEN11)			
Objectif Natura 2000	Informier et sensibiliser		
Autres objectifs	-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Informer, sensibiliser, former les acteurs du territoire (grand public et professionnels) et améliorer les contrôles dans les espaces naturels, action SEN01 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global sur la richesse spécifique du site. -SGZH : Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides.		
But de l'opération	Informier les visiteurs sur les habitats naturels et les espèces associées, leur faire prendre conscience des impacts qu'ils peuvent engendrer et, également faire circuler les informations relatives à la zone humide de la Soulsoure.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P / F
SEN11-A	<p>Installer une signalétique pour informer et sensibiliser le grand public (Cf. figure 77)</p> <p>La pose des panneaux est assurée par le service exploitation de PMCA.</p> <p>-SEN11-A1 Installer trois panneaux d'entrée de site aux entrées de la Soulsoure. Un panneau d'entrée de site affiche le statut du site et, se compose d'une carte représentant le site, les chemins et les aménagements à destination du public. Il affiche également les consignes à suivre, sous forme de pictogrammes, pour respecter le site. Ces panneaux suivront la même trame visuelle que ceux déjà mis en place sur les autres sites en gestion du site Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate en vue d'assurer une cohérence globale sur le territoire.</p> <p>- SEN11-A2 Installer des panneaux de sensibilisation pour expliquer au public les enjeux présents sur le site. 3 panneaux présenteront les principales espèces remarquables (oiseaux, tortues...) et les habitats naturels (fourrés halophiles, agouille, pré salé).</p> <p>- SEN11-A3 Assurer la signalisation et la cohérence du sentier de mise en valeur du patrimoine naturel de l'étang de Salses Leucate. 5 panneaux seront placés aux points stratégiques du site (entrées, croisements) pour indiquer la direction à suivre et rappeler le rôle pédagogique du sentier.</p>	<p>1 j x 3 agents</p> <p>Transport des panneaux : 160€</p> <p>Fourniture : 457 € x 3 panneaux 1000 x 700 avec support en bois = 1371 €</p> <p>3 panneaux 420 x 297 = 500 €</p> <p>5 panneaux 60 x 20 = 200 €</p>	1 / 1

SEN11-B	Réalisation et diffusion de supports de communication -SEN11-B1 Diffuser des informations en publiant des articles sur le site internet de la commune, de RIVAGE, dans le bulletin municipal de Saint-Hippolyte, les médias locaux, etc. -SEN11-B2 Créer et diffuser des plaquettes d'informations, des dépliants, etc. Ces plaquettes peuvent être communes avec celles du site de la Sagnette, dont le financement est déjà prévu.		3 j x 1 agent en 2014 puis 0,5 j x 1 agent	1/1		
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement				
	SEN11-A	-A la charge de PMCA, possibilité de pose en interne. -Contrat N2000 : A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (ne peut être utilisé qu'en combinaison avec une autre mesure). -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %). -Autres financeurs.				
	SEN11-B	A la charge de PMCA, RIVAGE, Commune				
Indicateurs de suivi de l'opération	<u>SEN11-A</u> : -Réunion de préparation du chantier <u>SEN11-B</u> : -Articles rédigés					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	<u>SEN11-A</u> : -Nombre de panneaux posés -Retour du public lors visites/sorties <u>SEN11-B</u> : -Nombre d'articles publiés sur le site internet de la commune et de RIVAGE -Nombre de visites sur la page web -Nombre d'articles publiés dans le magazine communal de la commune -Echos des Saint-Hippolytains/es					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	PMCA					
Opérateurs potentiels	PMCA, RIVAGE (infographie)					
Partenaires techniques potentiels	PIJ, Tram'66, Bonança, Els amics de Font del Port, APPEC, association Charles Flahault, GOR, CG66, Région/Europe, Agence de l'Eau.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SEN11-A						
SEN11-B						



Figure 77 : Localisation des panneaux à installer sur la Soulsource

Sources : Rivage 2014, Orthophoto IGN 2011

Définir et mettre en œuvre un programme d'animations avec les structures locales (SEN12)			
Objectif Natura 2000	Informer et sensibiliser		
Autres objectifs	-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Informer, sensibiliser, former les acteurs du territoire (grand public et professionnels) et améliorer les contrôles dans les espaces naturels, action SEN03 Définir et mettre en œuvre une campagne d'animations nature. -SGZH : Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides.		
But de l'opération	Sensibiliser le grand public et les scolaires afin de leur faire acquérir des notions en écologie et des réflexes dans la sauvegarde de l'environnement		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts (HT)	P / F
SEN12	Coordonner et concevoir un programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement Coordonner un programme d'animations en partenariat avec les structures locales identifiées afin de mener des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. La création d'un projet pédagogique avec l'école primaire de Saint-Hippolyte et les associations serait envisageable. Ce projet pourrait se réaliser sur un an par l'intermédiaire de 5 animations ou plus. L'objectif général de cette action est de sensibiliser le jeune public lors de sorties naturalistes, ou d'animations nature, en lui faisant découvrir les habitats et les espèces présentes, les différents liens qui existent entre eux, les impacts qu'ils peuvent engendrer et leurs conséquences. Ce projet peut être réalisé en continuité avec les animations réalisées sur le site de la Sagnette.	2 j x 1 agent	1/1
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement	
	SEN12	-A la charge de PMCA, RIVAGE, Commune -Partenariat avec les associations locales, écoles, PIJ, etc. -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %).	
Indicateurs de suivi de l'opération	-Convention de partenariat		

Indicateurs d'évaluation de l'opération	-Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement -Articles sur différents supports de communication (magazine, site internet, etc.).					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Commune (Agenda 21)					
Opérateurs potentiels	PMCA, RIVAGE, CG66, Tram'66, APPEC, PIJ, GOR, association Charles Flahault...					
Partenaires techniques potentiels	Ecoles, CG66, Agence de l'Eau.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SEN12						

Evaluer l'impact des mesures prises sur le patrimoine naturel (SUI13)			
Objectif Natura 2000	Assurer le suivi et l'entretien du site		
Autres objectifs	<p>-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces, actions SUI01 Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire le nécessitant et, SUI02 Assurer le suivi des paramètres écologiques.</p> <p>-SGZH : Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides.</p>		
But de l'opération	Mesurer l'impact et l'efficacité des mesures de réorganisation des sentiers (accompagnées ou non de décompactage) et de lutte contre les espèces envahissantes sur la biodiversité.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	P/F
SUI13-A	<p>Assurer un suivi des espèces invasives</p> <p>Suite aux opérations de lutte contre les espèces invasives, il est nécessaire de surveiller les éventuels rejets, la colonisation de nouvelles stations ou l'apparition de nouvelles espèces sur le site.</p> <p>SUI13-A1 Suivi des espèces animales invasives par l'observation de l'évolution des captures et des relevés d'éclosion des moustiques par les différentes structures en charge de la lutte contre ces espèces.</p> <p>SUI13-A2 Suivi des espèces végétales invasives en réalisant une prospection bisannuelle de l'état de colonisation du site par les espèces végétales invasives recensées sur le site de la Soulsoure. Cette prospection peut être réalisée dans le cadre du partenariat entre RIVAGE et l'IUT de Perpignan.</p>	<p>Pris en charge par des actions déjà en cours hors plan de gestion</p> <p>-</p>	1/1
SUI13-B	<p>Assurer un suivi de la végétation sur les secteurs mis en protection</p> <p>Pour évaluer l'efficacité de la canalisation des sentiers et du décompactage sur certaines zones et la vitesse de régénération de la végétation.</p>	0,5 j x 1 agent	1/1
SUI13-C	<p>Actualiser les données concernant les passereaux nicheurs</p> <p>Il est nécessaire d'actualiser régulièrement les données concernant les oiseaux nicheurs sur le site pour détecter toute installation d'une espèce d'intérêt patrimoniale et évaluer l'impact des mesures de gestion sur l'avifaune nicheuse du site. La méthode d'évaluation est la même que celle mise en œuvre sur la Sagnette et dans le cadre de la phase d'élaboration du plan de gestion de la Soulsoure : la réalisation de quadrats pour connaître le nombre de couples nicheurs par espèce. Les nichoirs installés peuvent</p>	2300 €	1/1

	également faire l'objet d'un suivi spécifique en surveillant les allées et venues des oiseaux et en les visitant une à deux fois au cours de la saison de reproduction.					
SUI13-D	Poursuivre le suivi macrophytes Ce suivi est le plus régulier sur l'étang. En quelques années, il a permis de montrer des évolutions des peuplements de macrophytes dans la lagune. De plus, il sera intéressant d'évaluer l'impact de la réparation de la station d'épuration sur les herbiers présents sur le transect localisé au niveau de la Soulsoure.		Action réalisée dans le cadre du contrat d'étang	1/2		
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement				
	SUI13	-A la charge de PMCA, RIVAGE -Subvention CG66 (taux de financement entre 20 et 40 %).				
Indicateurs de suivi de l'opération	-Protocoles d'évaluation élaborés -Nombre de suivis réalisés					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Rédaction de rapports ou de comptes-rendus d'évaluation					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	RIVAGE					
Opérateurs potentiels	RIVAGE, GOR, Bureaux d'études, PMCA, IUT Perpignan, FDC66, EID, Association des Piégeurs Agréés des Pyrénées-Orientales, ACCA de Saint-Hippolyte.					
Partenaires techniques potentiels	Association Charles Flahault, CG66, Agence de l'Eau.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SUI13-A1						
SUI13-A2						
SUI13-B						
SUI13-C						
SUI13-D						

Assurer la cohérence réglementaire (SUI14)			
Objectif Natura 2000	Assurer le suivi et l'entretien du site		
Autres objectifs	<p>-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Gérer et canaliser la fréquentation (FRE01 maîtriser la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels et faire respecter la réglementation).</p> <p>-SGZH : Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides, Maîtriser la fréquentation en zone humide (Maîtriser le camping sauvage sur les berges de l'étang, Limiter et canaliser le stationnement et la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels), Maintenir ou améliorer la gestion et la qualité du patrimoine naturel des zones humides (Accompagner les communes dans la prise en compte optimale des enjeux zone humide).</p>		
But de l'opération	Mettre en place une réglementation adaptée aux enjeux et aux usages du site de la Soulsoure et assurer un passage régulier des services de police pour veiller à leur respect et à celui des aménagements.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	P/F
SUI14-A	<p>Assurer un passage régulier des services de police</p> <ul style="list-style-type: none"> - SUI14-A1 Communiquer auprès des services de police sur les enjeux ainsi que sur la réglementation et les problématiques présents sur le site pour qu'il fasse parti de leurs tournées de surveillance. Cette action est réalisée lors de l'opération de police et par la tenue des COPIL du site. - SUI14-A2 Veiller à faire le bilan des passages de services de police effectués sur le site soit par le biais d'une réunion annuelle, soit en informant le maitre d'ouvrage de chaque passage sur le site. Le maitre d'ouvrage, tenu informé du passage sur site des différents services de police, tient alors un registre de ces tournées de surveillance (Cf. annexe 9). 	-	1/1
SUI14-B	<p>Mettre en place une réglementation adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> - SUI14-B1 Elaborer un arrêté municipal qui interdit le passage des véhicules motorisés, sauf ayants-droits, sur l'ensemble du site (Cf. annexe 10). - SUI14-B2 Installer les panneaux de signalisation de type B7b matérialisant l'interdiction de circulation de véhicules motorisés (Cf. figure 78). 	-	1/1
Modalités des actions			
Cadre de mise en	Code action	Type de financement	

œuvre	SUI14	-A la charge des services de polices de l'environnement et RIVAGE				
Indicateurs de suivi de l'opération	<u>SUI14-A1</u> : -Rencontres avec les services de police pour communiquer sur le site <u>SUI14-A2</u> : -Création d'un registre des tournées de surveillances effectuées <u>SUI14-B</u> : -Rédaction et vote de l'arrêté municipal -Panneaux installés					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	- Respect de la réglementation sur le site - Bilan des tournées de police effectuées sur le site					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	Commune, Police municipale, ONCFS, ONEMA, Gendarmerie					
Opérateurs potentiels	Commune, Police municipale, ONCFS, ONEMA, Gendarmerie					
Partenaires techniques potentiels	RIVAGE, PMCA, Etat.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SUI14-A						
SUI14-B						



Figure 78 : Localisation des panneaux B7b à installer à la Soursouze

Assurer la gestion et l'entretien courant du site (SUI15)			
Objectif Natura 2000	Entretien et gestion courante		
Autres objectifs	-DOCOB complexe lagunaire de Salses-Leucate : Animer et mettre en œuvre le DOCOB (ANIM01) -SGZH : Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides.		
But de l'opération	Assurer l'entretien, le remplacement des aménagements défectueux ainsi que le suivi et l'évaluation du plan de gestion. Informer et être informé des pratiques existantes et nouvelles sur le site.		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous		Toutes	
Localisation			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	P/F
SUI15-A	<p>Assurer la réparation et le remplacement des aménagements défectueux</p> <ul style="list-style-type: none"> - SUI15-A1 Assurer le bon état des chemins en veillant à ce que la végétation n'empêche pas le passage, particulièrement aux abords de la passerelle de l'agouille Ventouse où la végétation est très dynamique. Un débroussaillage à la débroussailleuse peut être effectué avant et après la saison de reproduction des oiseaux, en revanche, si un débroussaillage est nécessaire au cours de la saison de reproduction des oiseaux (Mars/Juillet), il est préférable d'intervenir au sécateur. - SUI15-A2 Assurer le bon état des aménagements en les réparant et/ou les remplaçant si besoin. Les aménagements concernés sont les panneaux d'entrée site, d'information et les panneaux d'interdiction de circuler qui doivent rester lisibles. De même, les ganivelles, les chicanes et les barrières doivent être en bon état pour garantir l'efficacité de la mise en défens. 	1 j x 2 agents par mois en moyenne	1/1
SUI15-B	<p>Suivre le déroulement de la mise en œuvre des fiches action du plan de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - SUI15-B1 Elaborer et actualiser un tableau de bord des actions conduites. L'objectif est de connaître le déroulement de chaque opération et d'estimer leur efficacité à partir des informations qualitatives et quantitatives existantes en vue de décider de les reconduire ou non. - SUI15-B2 Assurer le suivi du déroulement, de la réalisation et des résultats de chaque action de gestion. 	2 j x 1 agent	1/1 1/1

SUI15-C	Evaluer et actualiser le plan de gestion Réaliser tous les ans, un Comité de Pilotage pour effectuer un bilan technique et financier des opérations effectuées et, le cas échéant, réaliser autant que besoin des groupes de travail spécifiques pour travailler sur des actions spécifiques. Réaliser à la fin des trois premières années un bilan intermédiaire qui permettra d'évaluer, avec les membres du COPIL, la mise en œuvre du plan de gestion.		1 j x 1 agent	1/1		
SUI15-D	Surveiller l'apparition de nouvelles pratiques sur le site Cette surveillance doit permettre de réagir à temps et à moindre coût.		Compris dans d'autres actions	1/1		
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Type de financement				
	SUI15-A	-PMCA				
	SUI15-B	-RIVAGE				
	SUI15-C	-PMCA, RIVAGE				
	SUI15-D	-PMCA, Commune, RIVAGE				
Indicateurs de suivi de l'opération	<u>SUI15-A</u> : -Nombre de réparations -Nombre de remplacements des ganivelles, plateformes d'insolation, etc. <u>SUI15-B</u> : -Réunions de préparation -Protocoles scientifiques, etc. <u>SUI15-C</u> : -Réunions <u>SUI15-D</u> : -Nombre de contacts établis					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	<u>SUI15-A</u> : -Maintenance du bon état des aménagements <u>SUI15-B</u> : -Qualité des actions menées <u>SUI15-C</u> : -Bilan intermédiaire <u>SUI15-D</u> : -Connaissances des pratiques nouvelles					
Opérateurs potentiels	PMCA, RIVAGE					
Partenaires techniques potentiels	Membres du COPIL					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SUI15-A						
SUI15-B						
SUI15-C						
SUI15-D						

3- Planning prévisionnel de mise en œuvre

Code action	Intitulé	Année 0 2014	Année 1 2015	Année 2 2016	Année 3 2017	Année 4 2018	Année 5 2019	Total / action
CONS01-A	Lutter contre les espèces végétales indésirables ou envahissantes							
CONS01-B	Lutter contre les espèces animales envahissantes							
CONS01-C	Adapter le traitement anti-larvaire des Aedes							
CONS02-A	Mettre en défens les habitats naturels							
CONS02-B	Retirer les déchets et dépôt sauvages							
CONS02-C	Mettre en place des travaux de restauration		900 €					900 €
CONS03-A	Installer des nichoirs à oiseaux		170 €		170 €		170 €	510 €
CONS03-B	Installation de gîtes à chauve-souris		30 €		30 €		30 €	90 €
CONS04	Informers les acteurs du site sur la charte Natura 2000							
CONS05-A	Sensibiliser les organismes compétents en matière d'acquisition foncière							
CONS05-B	Faciliter l'acquisition foncière							
CONS05-C	Entrer en contact avec les propriétaires							
CONS05-D	Acquérir les terrains							
CONS06	Restaurer et entretenir le réseau hydraulique		150€					150 €
CONS07-A	Mettre en place une prospection sur la flore remarquable		Non évalué					
CONS07-B	Mettre en place une prospection herpétologique			Non évalué				
CONS07-C	Mettre en place une prospection entomologique				4665 €			4665 €
CONS07-D	Mettre en place une prospection concernant les chiroptères			1200 €				1200 €
FRE08	Mettre en défens les habitats naturels en canalisant la fréquentation sur un chemin unique		26020 €	7400 €				33420 €
FRE09-A	Réguler l'accès au site		1210 €					1210 €
FRE09-B	Maintenir un accès pour les ayants-droits							
FRE10	Restaurer la passerelle de l'agouille Ventouse		450 €					450 €
SEN11-A	Installer une signalétique pour informer et sensibiliser le grand public		2231 €					2231 €
SEN11-B	Réalisation et diffusion de supports de communication		1690 €					1690 €
SEN12	Coordonner et concevoir un programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement							
SUI13-A	Assurer un suivi des espèces invasives							
SUI13-B	Assurer un suivi de la végétation sur les secteurs mis en protection							
SUI13-C	Actualiser les données concernant les passereaux nicheurs		2300 €					2300 €
SUI13-D	Poursuivre le suivi macrophytes							
SUI14-A	Assurer un passage régulier des services de police							
SUI14-B	Mettre en place une réglementation adaptée							
SUI15-A	Assurer la réparation et le remplacement des aménagements défectueux							
SUI15-B	Suivre le déroulement de la mise en œuvre des fiches action du plan de gestion							
SUI15-C	Evaluer et actualiser le plan de gestion							
SUI15-D	Surveiller l'apparition de nouvelles pratiques sur le site							
Budget total annuel			35151 €	8600 €	4865 €		200 €	48816 €

L'investissement prévisionnel sur les actions peut être divisé en 3 catégories : Les mesures de gestion « physique » du milieu naturel (CONS02-C, CONS03-A et B, CONS06, FRE08, FRE09-A et FRE10), les actions concernant l'information du public (SEN11-A et B), et les actions de prospection et de suivi scientifique (CONS07-C et D, SUI-C). Cette répartition est représentée sur le graphique ci-dessous.

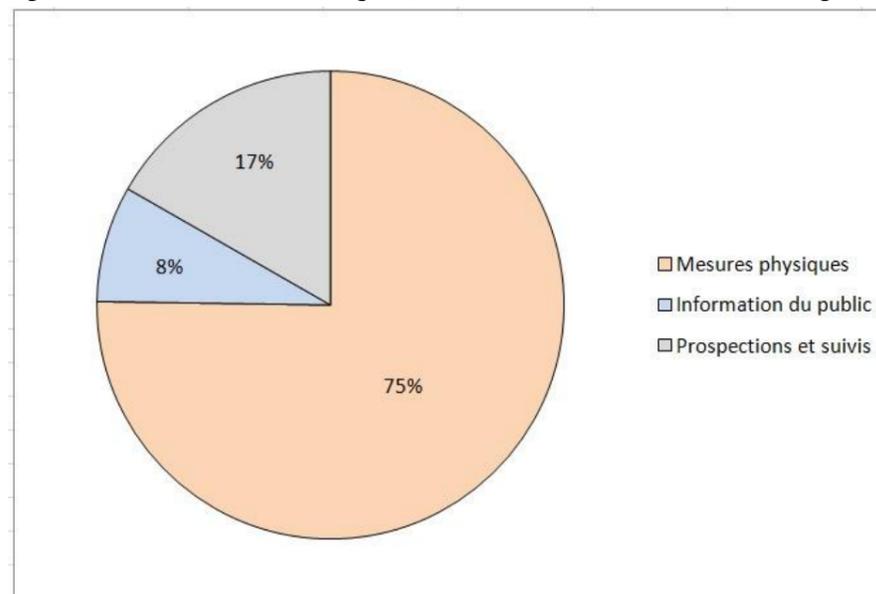


Figure 79 : Répartition de l'investissement prévisionnel en fonction des différents types d'action

Le tableau ci-dessous représente l'évaluation du temps à passer sur chacune des actions. Un ETP (Equivalent Temps Plein) correspond à une journée de travail pour un agent.

Code action	Action	Année 0 2014			Année 1 2015			Année 2 2016			Année 3 2017			Année 4 2018			Année 5 2019			ETP / action
		Nombre d'agents	Nombre de jours	ETP																
CONS01-A	Lutter espèces végétales envahissantes	19	4	76	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	86
CONS01-B	Lutter espèces animales envahissantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CONS01-C	Adapter le traitement des Aedes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CONS02-A	Mettre en défens les habitats naturels				-	-	-	-	-	-										
CONS02-B	Retirer les déchets et dépôt sauvages				1	2	2													2
CONS02-C	Mettre en place des travaux de restauration				1	2,5	2,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	4,5
CONS03-A	Installer des nichoirs à oiseaux				1	0,5	0,5				1	0,5	0,5				1	0,5	0,5	1,5
CONS03-B	Installation de gîtes à chauve-souris				1	0,5	0,5				1	0,5	0,5				1	0,5	0,5	1,5
CONS04	Informers les acteurs du site sur la charte Natura 2000	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	3
CONS05-A	Sensibiliser les organismes compétents à l'acquisition foncière	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	3
CONS05-B	Faciliter l'acquisition foncière	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	3
CONS05-C	Contacters les propriétaires	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	3
CONS05-D	Acquérir les terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CONS06	Restaurer et entretenir le réseau hydraulique				1	0,5	0,5													0,5
CONS07-A	Mettre en place une prospection sur la flore remarquable				1	3	3													3
CONS07-B	Mettre en place une prospection herpétologique							1	3	3										3
CONS07-C	Mettre en place une prospection										1	3	3							3

	entomologique																			
CONS07-D	Mettre en place une prospection concernant les chiroptères							1	3	3										3
FRE08	Mettre en défens les habitats naturels en canalisant la fréquentation sur un chemin unique				6	12	72	6	12	72										144
FRE09-A	Réguler l'accès au site				1	2	2													2
FRE09-B	Maintien accès pour les ayants-droits				-	-	-	-	-	-										
FRE10	Restaurer la passerelle de l'agouille				1	1	1													1
SEN11-A	Installer une signalétique				3	1	3													3
SEN11-B	Réalisation et diffusion de supports de communication				1	3	3	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	5
SEN12	Coordonner et concevoir un programme d'EEDD	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	12
SUI13-A	Assurer un suivi des espèces invasives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SUI13-B	Assurer un suivi de la végétation sur les secteurs mis en protection				1	0,5	0,5				1	0,5	0,5				1	0,5	0,5	1,5
SUI13-C	Actualiser les données concernant les passereaux nicheurs				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SUI13-D	Poursuivre le suivi macrophytes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SUI14-A	Assurer un passage régulier des services de police	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SUI14-B	Mettre en place une réglementation adaptée	-	-	-																
SUI15-A	Assurer la réparation et le remplacement des aménagements défectueux				2	12	24	2	12	24	2	12	24	2	12	24	2	12	24	120
SUI15-B	Suivre le déroulement de la mise en œuvre des fiches action du plan de gestion	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	12
SUI15-C	Evaluer et actualiser le plan de gestion				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5
SUI15-D	Surveiller l'apparition de nouvelles pratiques sur le site	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ETP total annuel		136,5			183,5			172			99			94			96			781
PMCA		76			108			98,5			26,5			26,5			26,5			362
RIVAGE		4			11,5			11,5			9			5,5			6			47,5
Commune		2			4			2			3			2			3			15

Bibliographie

Sites internet :

Atlas des libellules et papillons de Languedoc-Roussillon : atlas.libellules-et-papillons-lr.org

SCOT de la plaine du Roussillon : <http://www.scot-roussillon.com/>

Base de données naturaliste en ligne : <http://www.faune-lr.org>

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Inventaire National du Patrimoine Naturel : inpn.mnhn.fr

Espèces invasives par le CBNMED : <http://www.invmed.fr/>

Life+ Lag' Nature: <http://www.lifelagnature.fr/content/les-esp%C3%A8ces-v%C3%A9g%C3%A9tales-envahissantes>

Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Syndicat RIVAGE : <http://rivage-salses-leucate.fr/>

Nichoirs : nichoirs.net

Etudes, ouvrages :

Biotope, 2008, Inventaire et cartographie au titre de la Directive Habitats du site Natura 2000 de l'Étang de Salses-Leucate, Aude, BIOTOPE, 73 p.

CG66, 2008, Schéma Départemental des Espaces Naturels des Pyrénées-Orientales, 185 p.

Comité de bassin Rhône Méditerranée, 2009, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015, 315 p.

E. Deblas, 2013, Plan de gestion de la Sagnette, RIVAGE, Tome 1 Etat des lieux, 81 p. Tome 2 Programme d'actions, RIVAGE, 65 p.

GOR, 2009, Programme « Atouts biodiversité », Bilan 2006/2007/2008/2009, partenariat CIVAM66, 21 p.

GOR, 2013, Inventaire herpéthologique, secteur de la Sagnette, 15 p.

J-J. Amigo, 1993, Schéma de mise en valeur du lieu-dit La Sagnette et ses abords immédiats (Font del Port, Prés Rouffia, parcelles attenantes du Communal) Juillet 1993. 30 p.

J-J Amigo, 2007, Projet de sentier de randonnée autour de l'étang de Salses-Leucate. Tronçon entre l'Estany de l'Agle et l'Ansa de la Roqueta (Communes du Barcarès, de Saint-Laurent-

de-la-Salanque, de Saint-Hippolyte et de Salses). Etude du milieu naturel (flore et végétation) et étude d'incidences. 59 p.

J-J Amigo, 2007. Projet de sentier de randonnée autour de l'étang de Salses-Leucate. Tronçon entre l'Estany de l'Agle et l'Ansa de la Roqueta (Communes du Barcarès, de Saint-Laurent-de-la-Salanque, de Saint-Hippolyte et de Salses). Atlas photographique. 38 p.

J-M. Thirion, F. Dore, 2012, Plan National d'Actions Lézard ocellé *Timon lepidus* 2012-2016, 114 p.

K. Derradji-Borensztein, RIVAGE, 2012, Caractérisation et cartographie du réseau hydraulique dans les zones humides au sud de la lagune de Salses-Leucate. 55 p.

La Documentation Française, 2004, Cahiers d'habitats. Tome 2 habitats côtiers. 399 p.

L. Courmont & L. De Sousa, 2011, Plan national d'actions en faveur de l'Émyde lépreuse *Mauremys leprosa* 2012-2016, Groupe Ornithologique du Roussillon, Ministère de Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, 108 p.

L. Vauvert, 2010, Etude du sentier des douaniers, «Els Clots», Le Barcarès - Saint-Laurent - de-la-Salanque - Saint-Hippolyte, LIFE Lag'Nature, Agro campus Ouest, 29 p.

M. Cheylan & P. Geniez, 2012, Les amphibiens et reptiles du Languedoc-Roussillon et région limitrophes, Atlas biogéographique, Editions Biotope, 448 p.

Meridionalis, 2003, Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon au cours des 20 dernières années, 6p.

Meridionalis, 2004, Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, 6p.

N. Arnold & D. Ovenden, 2010, le guide herpéto, éditions Delachaux et Niestlé, 290 p.

PLU de Saint-Hippolyte

RIVAGE, 2012, Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides périphériques de la lagune de Salses-Leucate. 98 p.

RIVAGE, 2011, Document d'Objectifs des sites Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate. SIC FR9101463 / ZPS FR9112005. Tome I- Etat des lieux et objectifs, 111 p.; Tome II- Mesures de gestion, 115 p.; Tome III- Fiches et annexes, 223 p. ; Tome IV- Atlas cartographique, 49 p.

RIVAGE, 2013, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'étang de Salses-Leucate. Etat des lieux, 268 p. Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – Règlement, 174 p. Atlas cartographique et annexes, 85 p.

RIVAGE, 2006, 2nd Contrat de l'étang de Salses-Leucate 2006-2010. 109 p.

Index des abréviations

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ACDPM : Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime
AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire
APPEC : Association des Apprentis Eco-Culturels
Bti : Bacille de thuringe (*Bacillus thuringiensis ser. israelensis*)
CBNMED : Conservatoire Botanique National Méditerranéen
CEN LR: Conservatoire d'Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon
CG : Conseil Général
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DML : Direction de la Mer et du Littoral
DOCOB : Document d'Objectifs du site Natura 2000
DPM: Domaine Public Maritime
DREAL : Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement
EID : Entente Interdépartementale pour la Démoustication
ERDF : Electricité Réseau Distribution France
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
GOR : Groupe Ornithologique du Roussillon
IGN : Institut Géographique National
MAE : Mesure Agro-Environnementale
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
OPIE : Office Pour les Insectes et leur Environnement
PIJ : Point Information Jeunesse
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMCA : Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
PNA : Plan National d'Action
RSL : Réseau de Suivi Lagunaire
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDEN : Schéma Départemental des Espaces Naturels
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SGEN : Stratégie de Gestion des Espaces Naturels

SGZH : Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

SMDA : Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

TDENS : Taxe Départemental des Espaces Naturels Sensibles

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ZICO : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

Table des figures

Figure 1 : Périmètres du plan de gestion de la Soulsoure	2
Figure 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux autres entités de gestion à proximité...	3
Figure 3 : Diagramme ombro-thermique de la station de Perpignan (Site de MétéoFrance)	4
Figure 4 : Embouchure de l'agouille Ventouse	5
Figure 5 : Caractéristiques des principaux fossés (d'après le diagnostic hydraulique de Karim Borensztein, 2012)	6
Figure 6 : Réseau hydraulique (Source : rapport de stage de Karim Borensztein, 2012).....	7
Figure 7 : Localisation de la station d'épuration de Saint-Hippolyte.....	8
Figure 8 : Photographie aérienne de 1965 (source : IGN)	9
Figure 9 : Photographie aérienne de 1982 (source : IGN)	10
Figure 10 : Photographie aérienne de 1993 (source : IGN)	10
Figure 11 : Zonages d'inventaire sur l'étang de Salses-Leucate.....	12
Figure 12 : Extrait du PLU de Saint-Hippolyte	13
Figure 13 : La Soulsoure dans la SGZH	15
Figure 14 : Objectifs du SDEN66 de 2008	16
Figure 15 : Périmètres Natura 2000 sur l'étang de Salses-Leucate.....	18
Figure 16 : Répartition du foncier sur la Soulsoure	19
Figure 17 : La propriété foncière sur la Soulsoure	20
Figure 18 : Composition du comité de gestion	21
Figure 19 : Composition du comité de pilotage.....	22
Figure 20 : Photographies prises sur le site dans le cadre de l'état des lieux	22
Figure 21 : Photo n°1, en limite des terrains cabanisés de la Font del Port.....	23
Figure 22 : Photo n°2, depuis le sentier littoral un sentier s'enfonce dans les prés salés.....	23
Figure 23 : Photo n°3, zone dénudée en bordure Ouest de l'agouille Ventouse	24
Figure 24 : Photo n°4, roselière à l'embouchure de l'agouille Ventouse	24
Figure 25 : Photo n° 5, zone ouverte et sentier au milieu de la zone de prés salés.....	25
Figure 26 : Photo n° 6, l'agouille Ventouse depuis la passerelle	25
Figure 28 : Photo n°8, zone dénudée en bordure Est de l'agouille Ventouse	26
Figure 27 : Photo n°7, le sentier passe au milieu des cannes de Provence	26
Figure 29 : Photo n°9, multiples sentiers en bordure de l'étang.....	27
Figure 30 : Photo n°10, le sentier se divise et traverse les fourrés halophiles.....	27
Figure 31 : Photo n°11, maisons, sentier littoral et barques abandonnées en bordure de l'étang .	28
Figure 32 : Trace de cheval s'engageant au travers des fourrés halophiles	30
Figure 33 : Schéma du déroulement des opérations de l'EID	32
Figure 34 : Certaines portions du sentier littoral posent des difficultés aux vélos	33
Figure 35 : Les véhicules accèdent et se stationnent en bordure directe de l'étang	34
Figure 36 : Cale improvisée au niveau de la Font del Port	34
Figure 37 : Synthèse des activités sur la Soulsoure	35
Figure 38 : Table de pique-nique dégradée.....	37
Figure 39 : Passerelle au dessus de l'agouille Ventouse	37
Figure 40 : Bancs au niveau de la Font del Port	37
Figure 41 : Infrastructures sur le site de la Soulsoure.....	38
Figure 42 : Les fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (1420).....	40
Figure 43 : Les marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques (1410)	40
Figure 44 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion colonisée par les ligneux (atriplex et résineux).....	41
Figure 45 : Cartographie des habitats naturels principaux issue du DOCOB.....	42

Figure 46 : Cartographie des habitats naturels secondaires issue du DOCOB	43
Figure 47 : Himantoglossum robertianum	44
Figure 48 : Cartographie des habitats d'oiseaux issue du DOCOB	45
Figure 49 : Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées sur la Soulsoure	46
Figure 50 : Les oiseaux nicheurs sur le site de la Soulsoure.....	48
Figure 51 : Cartographie des habitats de chiroptères issue du DOCOB.....	49
Figure 52 : Petit monarque.....	49
Figure 53 : Cistudes sur une place d'insolation.....	50
Figure 54 : Emyde lépreuse capturée à la Soulsoure le 18 Juillet 2014.....	51
Figure 55: Reptiles recensés sur la Soulsoure (Source : faune-lr.org).....	52
Figure 56 : Amphibiens recensés sur le site de la Soulsoure (Source : faune-lr.org).....	52
Figure 57 : Tortue de Floride dans l'agouille Ventouse	53
Figure 58 : Olivier de bohème à l'Est de la Soulsoure	54
Figure 59 : Pittospore de Chine et Griffes de sorcière en bordure d'un terrain cabanisé	55
Figure 60 : Canne de Provence et chèvrefeuille du Japon en bordure d'un sentier	56
Figure 61 : Herbe de la Pampa.....	56
Figure 62 : Figuier de barbarie.....	57
Figure 63 : Sénéçon du cap	57
Figure 64 : Yucca.....	57
Figure 65 : Agaves d'Amérique	58
Figure 66 : Cartographie des espèces floristiques invasives.....	59
Figure 67 : Jeune semi de pin poussant à côté de l'obione.....	60
Figure 68 : Etat de conservation des habitats naturels d'après le DOCOB	61
Figure 69 : Etat de conservation des habitats d'oiseaux d'après le DOCOB.....	62
Figure 70 : Panneaux disposés aux entrées du site (Source : Police municipale de Saint-Hippolyte)	63
Figure 71 : Feux et dépôts de déchets sur la Soulsoure	65
Figure 72 : Orientations de gestion	67
Figure 73 : Localisation des espèces invasives sur la Soulsoure	73
Figure 74 : Localisation des travaux de restauration des habitats naturels	77
Figure 75 : Localisation des aménagements de canalisation de la fréquentation	92
Figure 76 : Localisation des barrières de régulation d'accès au site pour les véhicules à moteur	95
Figure 77 : Localisation des panneaux à installer sur la Soulsoure	100
Figure 78 : Localisation des panneaux B7b à installer à la Soulsoure.....	107
Figure 79 : Répartition de l'investissement prévisionnel en fonction des différents types d'action	111

Liste des annexes

Annexe 1 : Etat des herbiers de macrophytes au niveau de la Soulsoure

Annexe 2 : Fiche de la zone humide 16 issue de la SGZH

Annexe 3 : Membres des groupes de travail

Annexe 4 : Liste des espèces d'oiseaux recensées sur la Soulsoure

Annexe 5 : Cistude d'Europe capturée sur la Soulsoure

Annexe 6 : Emyde Lépreuse capturée sur la Soulsoure

Annexe 7 : Dossier de préparation de l'opération de police du 31/05/2014

Annexe 8 : Extrait de la charte Natura 2000

Annexe 9 : Carnet de bord des tournées de surveillance menées sur le site de la Soulsoure par les différents services de police

Annexe 10 : Projet d'arrêté municipal d'interdiction de la circulation motorisée sur la Soulsoure

Annexe 1 : Etat des herbiers de macrophytes au niveau de la Soulsoure



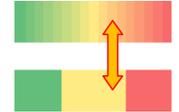
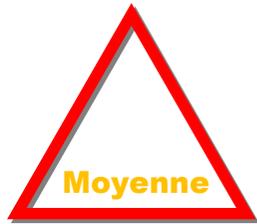
Etat des herbiers

- Absents
- Clairsemés
- Discontinus
- Denses



0 100 m



Entité :	Localisation	Connectivité	Enjeux	Vigilance
Annexe G 16 Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès (la Presqu'île) (Saint-Laurent-de-la-Salanque 48% - Saint-Hippolyte 40% - Le Barcarès 11%)		 <p>Contact direct avec la lagune</p>	  <p>Classe d'enjeux = 2</p> <p>Enjeux moyens</p>	 <p>Moyenne</p>

Valeur patrimoniale (Axe 1)		Fonctions de la Zones Humide (Axe 2)			Valeur enjeux
Valeur du patrimoine biologique (1 à 3 ; pondération 2)	Valeur du patrimoine paysager (1 à 3)	Fonction hydrologique (1 à 3)	Fonction d'épuration (1 à 3)	Fonction écologique (1 à 3)	
Note = 3 Habitats d'intérêt communautaire = 4 1410 : Prés salés 1420 : Fourrés halophiles 2210 : Dunes grises ou fixées 6420 : Prairie humide Présence d'une dizaine d'individus d'Emydes lépreuse constatée par O. VERNEAUX de l'Université de Perpignan (Sagnette et canaux adjacents) Mollusque d'intérêt patrimonial : <i>Trochoidea trochoides</i> Oiseaux d'intérêt communautaire nicheurs : Gravelot à collier interrompu ; Sterne naine ; Talève sultane ; Alouette calendrelle ; Blongios nain, Busard des roseaux. Zone d'alimentation pour plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux Flore : Présence d'une espèce végétale protégée, l'Euphorbe péplis, à l'est de la zone humide, en bordure d'étang ; Présence de <i>Typha laxmannii Lepechin</i> (1981, donnée à confirmer).	Note = 2 Paysage typique de bordure de lagune. Quelques zones dégradées rendent le paysage moins attrayant par endroit (cabanisation, passage de nombreux véhicules...)	Note = 1 Zone facilement inondable, notamment lors des hautes eaux de la lagune. Les trois canaux qui la traversent interagissent peu avec elle.	Note = 2 Zone humide dominée par les prés salés et les fourrés halophiles, qui ont une capacité d'épuration moins importante que les roselières Les berges et les bancs de vase exondés en été jouent un rôle dans la rétention/exportation de l'azote et du phosphore, avec l'accumulation d'algues et de débris d'herbiers. Une partie des éléments échoués peut être exportée par envol une fois secs (vent) ou enfouie (brassage du sédiment). Cela participe à la limitation/prévention du phénomène de malaïgue.	Note = 3 Intérêt écologique fort, mais dérangements et dégradations assez fréquents Rôle de corridors biologique : bonne connexion avec les entités 14, 15, 17 et 18 mais pas de connexion avec les entités du lido	Note = 14 Remarques :
		<ul style="list-style-type: none"> ✗ Apports en eau ✓ Protection contre l'érosion ✗ Stockage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Surface ✗ Végétation ✓ Proximité lagune ✓ Laisses d'étang ✗ Rétention décantation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonction de corridor ✓ Continuum large ✓ Continuum fin 	

Niveau de Pression		Enjeux			Vulnérabilité	
<input type="checkbox"/> Agriculture / élevage <input checked="" type="checkbox"/> Cabanisation <input checked="" type="checkbox"/> Circulation d'engins motorisés <input checked="" type="checkbox"/> Décharge sauvage et/ou remblais <input type="checkbox"/> Erosion / morcellement <input checked="" type="checkbox"/> Espèces envahissantes <input checked="" type="checkbox"/> Fréquentation significative <input type="checkbox"/> Piscicultures <input type="checkbox"/> Pompage / drainage / comblement <input type="checkbox"/> Proximité de route et/ou voie ferrée <input type="checkbox"/> Salinisation <input checked="" type="checkbox"/> Stationnement, camping-cars, camping <input type="checkbox"/> Urbanisation / espaces verts	Note = 2 Pressions moyennes Observations : Zone très cabanisée et très fréquentée (véhicules, promeneurs, chevaux,...) Problématique ragondin Dégradation systématique des équipements mis en place pour limiter le stationnement ou la circulation des véhicules Prélèvements de sable non autorisés				Pressions moyennes Enjeux moyens = Impacts présents 2 - 2 Vigilance moyenne	

Entité :	Vulnérabilité :	Réponse :	Hierarchisation :
16 Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès (la Presqu'île)	2 - 2 Vigilance moyenne	2 - 2 Réponse moyenne	Priorité 3

Niveau de Préservation :	Niveau de gestion :	Niveau de Réponse (Axe 4):																			
<input type="checkbox"/> Arrêté de Protection Préfectoral <input checked="" type="checkbox"/> Périmètre ENS potentiel <input type="checkbox"/> Espaces Remarquables <input type="checkbox"/> Forêt publique <input type="checkbox"/> Parc Naturel <input type="checkbox"/> Périmètre d'acquisition CDL <input type="checkbox"/> Propriété publique <input type="checkbox"/> Réserve biologique dirigée <input checked="" type="checkbox"/> Réserve de chasse	<input type="checkbox"/> Réserve naturelle <input type="checkbox"/> Site classé <input type="checkbox"/> Site inscrit <input checked="" type="checkbox"/> Site Natura 2000 <input type="checkbox"/> Terrains acquis CDL <input type="checkbox"/> Terrains acquis CEN-LR <input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF <input checked="" type="checkbox"/> ZICO <input type="checkbox"/> ZPPAUP	Plusieurs actions de limitation de la circulation des véhicules à moteurs sur la zone ont été engagées par la commune de Saint-Hippolyte (mise en place de barrières, parkings à vélos...) mais sans succès car les équipements sont sans cesse vandalisés. Campagne de régulation des ragondins.																			
=2	=2	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">préservation</th> <th colspan="3">gestion</th> </tr> <tr> <th>faible</th> <th>moyen</th> <th>fort</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>faible</td> <td>1 - 1</td> <td>1 - 2</td> <td>1 - 3</td> </tr> <tr> <td>moyen</td> <td>2 - 1</td> <td>2 - 2</td> <td>2 - 3</td> </tr> <tr> <td>fort</td> <td>3 - 1</td> <td>3 - 2</td> <td>3 - 3</td> </tr> </tbody> </table>	préservation	gestion			faible	moyen	fort	faible	1 - 1	1 - 2	1 - 3	moyen	2 - 1	2 - 2	2 - 3	fort	3 - 1	3 - 2	3 - 3
préservation	gestion																				
	faible	moyen	fort																		
faible	1 - 1	1 - 2	1 - 3																		
moyen	2 - 1	2 - 2	2 - 3																		
fort	3 - 1	3 - 2	3 - 3																		
		2 - 2 Réponse moyenne																			

Croisement des niveaux de vulnérabilité et niveaux de réponses :	Hierarchisation :	Orientations spécifiques de la CLE :																																		
Hierarchisation des Zones Humides <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="4">Pressions x Enjeux = Vulnérabilité</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Faible 1</th> <th>Moyenne 2</th> <th>Forte 3</th> <th>Exceptionnelle 4</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="4">X</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Préservation x Gestion = Réponse</td> <td>Forte 3</td> <td>Priorité 4</td> <td>Priorité 4</td> <td>Priorité 3</td> <td>Priorité 2</td> </tr> <tr> <td>Moyenne 2</td> <td>Priorité 4</td> <td>Priorité 3</td> <td>Priorité 2</td> <td>Priorité 1</td> </tr> <tr> <td>Faible 1</td> <td>Priorité 3</td> <td>Priorité 2</td> <td>Priorité 1</td> <td>Priorité 1</td> </tr> </tbody> </table>			Pressions x Enjeux = Vulnérabilité						Faible 1	Moyenne 2	Forte 3	Exceptionnelle 4			X				Préservation x Gestion = Réponse	Forte 3	Priorité 4	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 2	Moyenne 2	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 1	Faible 1	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 1	Vulnérabilité moyenne Réponse moyenne = 2 - 2 Priorité 3	Préservation de la masse d'eau Connexion directe à la Lagune <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Milieu emblématique Surface d'habitat d'intérêt communautaire à enjeu 56 % = recouvrement fort
		Pressions x Enjeux = Vulnérabilité																																		
		Faible 1	Moyenne 2	Forte 3	Exceptionnelle 4																															
		X																																		
Préservation x Gestion = Réponse	Forte 3	Priorité 4	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 2																															
	Moyenne 2	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 1																															
	Faible 1	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 1																															

Membres des groupes de travail

Groupe de travail cabaniers :

Georges Villasèque (représentant du groupe de travail au COPIL)
Jean-Luc Canal (représentant suppléant du groupe de travail au COPIL)
Roger Pessia
Claude Scifo
Aimé Parent
Francis Bonnet
Serge Bo
M. Tempier
Roger Garceau
Henri Hoff
Jean-Luc Fourcade
Bernard Forner

Groupe de travail usagers équestres :

Gérard Beckrich (représentant du groupe de travail au COPIL)
Pierre-Jean Schreck (représentant suppléant du groupe de travail au COPIL)
Tiffany Dusapin
Vanessa Fillion
Marie Coste

Annexe 6 : Liste des espèces d'oiseaux recensées sur la Soulsoure

Nom français	Nom scientifique	Stt site	Nb couples 2014	Stt France	Liste rouge LR nicheurs	Liste rouge LR hivernants	Enjeu N2k	DO	Etat de conservation	Dyn pop locale
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	H – MHA – NA		LC						
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	S3		LC				II		
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	M – N3	0	LC	R9			II		
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	H		EN				II		
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	H		LC		R8		II		
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	M		LC						
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	H – MHA		LC		L9				
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	H – MHA		LC		D10				
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	E		LC						
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	M		NT			Fort	I	Mauvais	Variable
Héron garde-bœufs	<i>Bulbucus ibis</i>	M		LC						
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	E		LC	L10		Moyen	I	Mauvais	Diminution
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	H – MHA		NT		V6		I	Moyen	Progression
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	E		LC						
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	MHA		LC			Fort	I	Mauvais	-
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M		LC				I		
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	H – M		EN		L9	Fort	I	Moyen	Variable
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	M		LC				I		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	M		LC				I		
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	M		Vu				I		
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	M		LC			Moyen	I	Moyen	Progression
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	M		Vu			Moyen	I	Moyen	Stable
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	M		LC				I		
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	M		LC						
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	H – M – NA		LC						
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	MHA		Vu				I	Moyen	Progression
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	H – M – N3	1	LC						
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	MHA		NA				I		
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	M		DD				I		
Gallinule poule	<i>Gallinula chloropus</i>	S3	-	LC				II		

d'eau										
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	N3	-	LC				II		
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	M – NA		LC	L10		Faible	I	Moyen	Variable
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	M		LC						
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	MHA		LC				II		
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	M		LC				II		
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	H – MHA		LC		R8				
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	H – MHA		LC		NE				
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	H – M		LC				II		
Goéland leucophée	<i>Larus cachinans</i>	E		NT						
Sterne caugek	<i>Sterna sandvisensis</i>	M		Vu				I		
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	M – NA		LC	D11		Très fort	I	Mauvais	Variable
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	M – N2	1	LC				II		
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	S2	2-3	LC				II		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	M – N2	1-2	LC				II		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	M – N2	0	LC						
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	M – N2	2	NT	LR16					
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	N2	4	LC	D11					
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	S2	2	LC	D11					
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	MHA		LC						
Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>	MHA		LC						
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	M		LC						
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	H – M		LC				I	Moyen	Variable
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	M – NA		LC	D11					
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	M – NA		NT	LR16		Fort	I	Bon	Progression
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	M – N3	1-4	LC	D11					
Pic de Sharpe	<i>Picus viridis sharpei</i>	S1	0-1	LC	S13					
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	S2	3	LC	S13					
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	M		LC				II		
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	M		LC						
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	M – NA		LC						

Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	M		LC					
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	M		LC					
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	H – M		Vu					
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	MHA		NA					
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	M		LC					
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	H – MHA		-					
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	H – MHA		LC					
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	M – N2	8-10	LC					
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	MHA		LC			I	-	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	H – MHA		LC					
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	MHA		LC					
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	M		VU					
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	H – M		LC					
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	MHA		NT					
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	MHA		LC			II		
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	M		LC			II		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	M		LC			II		
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	S2	2-3	LC					
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	M – N3	3-4	LC					
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	MHA		LC					
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	M		LC					
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	M – N2	2-3	LC					
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	MHA		Vu					
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	M – N2	0-3	LC					
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	MHA		LC					
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	M		NT					
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	MHA		LC					

Fauvette mélancéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	S3	4-8	LC						
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	MHA		LC						
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	H – MHA		LC						
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	MHA		NT						
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	MHA		LC						
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	S2	3	LC						
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	M – N2	0	LC						
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	M		NT						
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	S3	-	LC				II		
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	E		LC				II		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	E		LC				II		
Etourneau unicolore	<i>Sturnus unicolor</i>	N1	1	LC	LR16					
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	M – N3	-	LC				II		
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	S3	-	LC						
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	N3	1	NT						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	H – M		LC						
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	MHA – N3	0-5	LC						
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	MHA – N1	0	LC						
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	H – M – N2	0-2	LC						
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	MHA – N1	0	Vu						
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	NA		LC						
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	MHA		EN			Faible	I	Moyen	Diminution
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	H – M – NA		NT						

Légende du tableau :

Intitulé de la colonne	Signification	Modalités possibles	Sources de la donnée
Stt site	Statut sur le site de la Soulsoure	N : nicheur NA : nicheur proche en alimentation M : migrateur MHA : migrateur en halte ou en alimentation sur le site H : hivernant E : erratique S : sédentaire 1 : nicheur possible 2 : nicheur probable 3 : nicheur certain	Suivi des passereaux nicheurs Données des partenaires
Nb couples 2014	Estimation du nombre de couples sur le site en 2014	« - » = non évalué	Suivi des passereaux nicheurs
Stt France	Etat de conservation en France	LC : Préoccupation mineure Vu : Vulnérable NT : Quasi menacé EN : En danger NA : Non listée, espèce occasionnelle DD : Données insuffisantes	INPN
Enjeu N2k	Enjeu sur le site natura 2000	Faible Moyen Fort Très fort	DOCOB
DO	Annexe de la directive oiseaux		Directive oiseaux
Etat de conservation	Etat de conservation de la population locale	Mauvais Moyen Bon	DOCOB
Dyn pop locale	Dynamique de la population locale	Diminution Variable Stable Progression	DOCOB
Liste rouge LR nicheurs	Statut de la population nicheuse en Languedoc-Roussillon	R9 : espèce rare, Population régionale <300 couples mais menacée du fait de sa petite taille L10 : espèce localisée, Population régionale > 300 couples avec les 2/3 localisés dans quelques sites ou habitats limités D11 : espèce en déclin, Population régionale en déclin dont les effectifs sont > 300 couples	Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon

		<p>S13 : espèce à surveiller LR16 : espèce dont la pop. régionale représente plus de 25 % de la population nationale mais qui n'entre pas dans les autres catégories</p>	
Liste rouge LR hivernants	Statut de la population hivernante en Languedoc-Roussillon	<p>V6 : espèce vulnérable, population régionale en augmentation mais dont les effectifs restent inférieurs à 200 individus R8 : espèce rare, population régionale inférieure à 1 200 individus et menacée du fait de sa petite taille L9 : espèce localisée, population régionale supérieure à 1 200 individus, avec les 2/3 localisés dans quelques sites ou habitats limités D10 : espèce en déclin, population régionale en déclin dont les effectifs sont supérieurs à 1 200 individus NE : Non évalué</p>	Liste rouge des oiseaux hivernants en Languedoc-Roussillon

Date	Observateurs	Site
19/06/2014	Antoine GERGAUD, Julien ROBERT, JeanAlexis NOEL	Saint Hippolyte

Conditions de piégeage

Localisation précise :

Secteur de la Soulsoure, dans l'agouille Ventouse, voir carte

Sur un total de 8 pièges de type tambours

Actifs depuis (24h)

Températures :

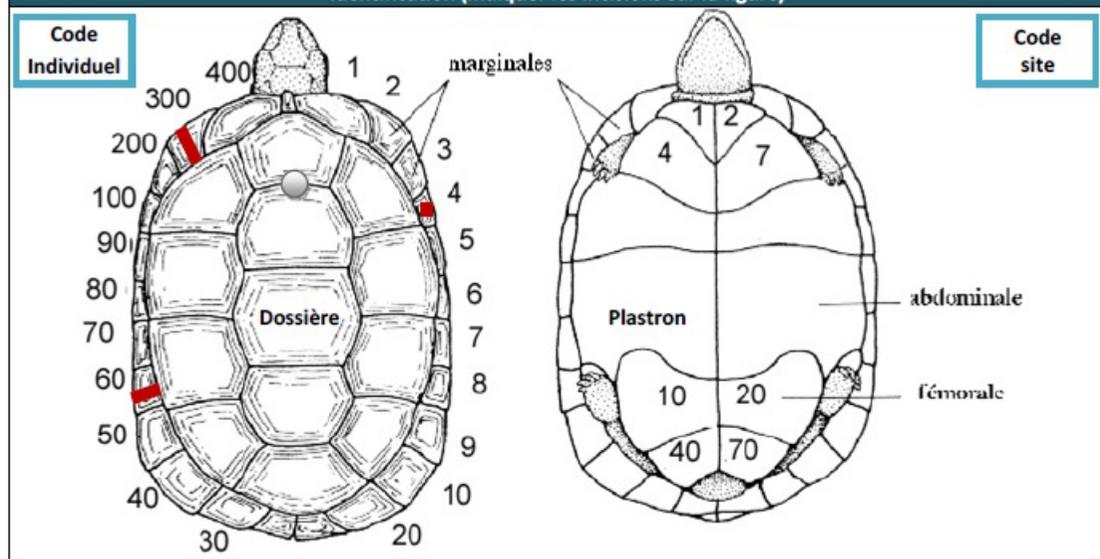
air (25°C) : eau (°C) :

Temps:

Clair Couvert Intempéries Vent

Individu		
Cistude <input checked="" type="checkbox"/>	Emyde <input type="checkbox"/>	Floride <input type="checkbox"/>
Mensurations (mm)	Poids (g)	Age
Longueur dossière: 120mm Largeur dossière: 93mm Longueur plastron: 104mm Largeur plastron: 65mm	240g Hauteur : 43mm	Nouveau-né <input type="checkbox"/> Immature <input type="checkbox"/> Adulte <input checked="" type="checkbox"/> Vieil adulte <input type="checkbox"/>
Sexe	Marquage	Prélèvement sanguin
Immature <input type="checkbox"/> Mâle <input checked="" type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Femelle pleine <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Illisible <input type="checkbox"/> Individu numéro :	Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Réalisé par O.VERNEAU

Identification (indiquer les incisions sur la figure)



Observations

NOUVEAU MARQUAGE N°364 (réalisé par l'UPVD), il faut souligner qu'une cistude portant le même marquage se trouve au niveau des mares de Port-Leucate (l'autre étant une femelle et l'éloignement des sites devrait limiter les confusions, cependant il faut veiller à éviter ce genre de doublons)

Animal présentant une marque ronde à l'avant de la dossière (voir schéma), et des blessures cicatrisées au niveau de la patte avant droite.



Date	Observateur	Site
11/07/2014	Quentin Girardin (GOR) Antoine Gergand	Soulsouze

Conditions de piégeage	
Localisation précise : Aiguille ventouse	Températures : air (°C) : eau (°C) :
Sur un total de 10 pièges de type maspo	Temps: Clair <input type="checkbox"/> Couvert <input checked="" type="checkbox"/> Intempéries <input type="checkbox"/> Vent <input type="checkbox"/>
Actifs depuis (h): 42	

Individu		
Cistude <input type="checkbox"/>	Emyde <input checked="" type="checkbox"/>	Floride <input type="checkbox"/>
Mensurations (mm)	Poids (g)	Age
Longueur dossière: 157	434	Nouveau-né <input type="checkbox"/>
Largeur dossière: 144		Immature <input type="checkbox"/>
Longueur plastron: 130		Adulte <input type="checkbox"/>
Largeur plastron: /		Vieil adulte <input type="checkbox"/>
Sexe	Marquage	Prélèvement sanguin
Immature <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Mâle <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> N°.....
Femelle <input type="checkbox"/>	Illisible <input type="checkbox"/>	
Femelle pleine <input type="checkbox"/>	Individu numéro : 15	

Identification (indiquer les incisions sur la figure)

Code Individuel

Code site

Observations
Hauteur : 49mm



Annexe 9



OPERATION POLICE
Saint-Hippolyte
31/05/2014
« Circulation engins motorisés »

Réalisation : RIVAGE 2014
Crédit photos : RIVAGE
Cartographie : RIVAGE 2014
Repérage terrain : 23/05/2014 - ONCFS 66 & RIVAGE

Constat

Depuis quelques années, la circulation d'engins motorisés (scooters, motos, voiture) est observée sur la zone humide de La Soulsoure, située au nord-est de la commune de Saint-Hippolyte. Il s'avère que ces pratiques de sports motorisés ou de promenade motorisée s'adonnent régulièrement le weekend sur ce site qui est inclus aux périmètres des sites Natura 2000 ZPS FR9112015 (Directive « habitat » 92/43/CEE) et SIC FR9101463 (Directive « Oiseaux » 79/409/CEE) « Complexe lagunaire de Salses-Leucate ». Cette pratique induit plusieurs problématiques :

- un dérangement important de l'avifaune nicheuse pendant la période de reproduction (15 avril 15 août) ou en halte migratoire,
- un dérangement des reptiles présents,
- une destruction des habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont participé à la désignation de la Zone Spéciale de Conservation (Cf. Figure 1.),
- une dégradation des aménagements mis en place pour canaliser la fréquentation,
- un risque de pollution par les hydrocarbures,
- un risque à la personne en cas de collision avec d'autres usagers.

Figure 1 : photos

Photo1



Photo2



Photo3



Photo4



Enjeux

Trois habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la Soulsoure :

- les prés salés méditerranéens (1410-2),
- les fourrés halophiles méditerranéens (1420),
- les prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion (6420).

Ces habitats constituent des enjeux forts de conservation sur le site Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » et leur état de conservation sur la Soulsoure est mauvais à très mauvais selon le DOCOB de 2008.

Habitats IC¹	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Enjeu de conservation sur les sites Natura 2000 (note / 10)	Etat de conservation sur le site de la Soulsoure	Superficie sur le site (en ha)
Prés salés méditerranéens	1410-2	15.53 et 15.57	10 (très fort)	Mauvais	11
Fourrés halophiles méditerranéens	1420	44.612	7 (fort)	Moyen	1,75
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	6420	37.4	12 (très fort)	Mauvais	2,8

Parmi les 105 espèces d'oiseaux inventoriées sur le site, 21 sont inscrites à l'annexe 1 de la « Directive oiseaux ». Elles sont pour la plupart migratrices sur le site mais le site revêt un intérêt pour quelques unes qui nidifient à proximité et s'alimentent sur le site, c'est le cas de la sterne naine et du rollier d'Europe

¹ Habitats IC : habitats d'intérêt communautaire.

D'autres espèces d'oiseaux utilisent également le site comme zone de repos ou d'alimentation en période d'hivernage ou de migration, comme, par exemple :

- le Circaète Jean-le-blanc,
- le Héron pourpré,
- l'Echasse blanche,
- le Crabier chevelu,
- le Gorgebleue à miroir,
- l'Aigrette garzette,
- la Grande aigrette, etc.

L'Emyde lépreuse, espèce de tortue protégée et endémique à la Catalogne, pourrait potentiellement être présente dans l'agouille Ventouse qui présente des caractéristiques favorables à l'espèce. Elle a été recensée sur le site de la Sagnette situé à quelques centaines de mètres à l'Ouest.

D'après le DOCOB, la Soulsoure représente également un habitat d'alimentation potentiel pour plusieurs espèces de chiroptères d'intérêt communautaire, à savoir : le Grand murin, le Grand rhinolophe, le Minioptère de Schreibers, le Myotis capaccinii, le Petit Murin et le Petit Rhinolophe.

Objectifs

Réduction des nuisances liées à la circulation des engins motorisés en espaces naturels et réappropriation du site par les usagers possédant les droits d'usages.

Moyen à mettre en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura 2000 sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate et de la mise en œuvre du plan de gestion spécifique de la Soulsoure, une coopération interservices est à mettre en place sur ce site sur une demi-journée afin de pouvoir verbaliser les infractions constatées. Cette opération sera nécessairement couplée à une large campagne d'information et de communication.

Pilotage

Syndicat RIVAGE Salses-Leucate.

Partenaires

- Commune de Saint-Hippolyte,
- DDTM des Pyrénées-Orientales.

Service de police associé à la démarche

- ONCFS Pyrénées-Orientales,
- Garde champêtre de la commune,
- ONF
- DDTM des Pyrénées-Orientales.

Agents disponibles pour l'opération

Service	Nombre d'agent
ONCFS 66	4
Garde champêtre de la commune	1
ONF	1

Contacts presse sollicités

-L'indépendant.

Un communiqué de presse sera préparé à l'avance. Le jour de l'opération seuls quelques clichés seront pris pour être envoyés au plus tôt pour une parution quelques jours après l'opération.

Article de presse

(Photo)

Ce Samedi 31 mai, les services de police ont mené une opération visant les contrevenants à la réglementation du code de l'environnement relative à l'interdiction de circulation des véhicules motorisés sur les espaces naturels. L'opération s'est déroulée en bordure de l'étang de Salses-Leucate sur la commune de Saint-Hippolyte.

Le Syndicat RIVAGE, gestionnaire des espaces naturels et des zones humides sur l'étang de Salses-Leucate, a piloté cette opération de police sur le site dit de la Soulsoure à Saint-Hippolyte. Elle a mobilisé les services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS 66) et le garde champêtre de la commune. La zone concernée s'étend entre le Canal Paul Riquet et la limite communale entre Sainte-Hippolyte et Saint-Laurent-de-la-Salanque, au niveau du ponton de Latécoère. Cette zone fait l'objet, depuis le début du mois de mars, de la rédaction d'un plan de gestion qui vise à organiser les activités sur la zone en vue de préserver son patrimoine naturel. L'opération de ce samedi pose les bases de ce plan de gestion qui prévoit une application stricte du code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 3 janvier 1991 : « En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ». Les contrevenants encourent jusqu'à 1500€ d'amende auxquels peuvent venir s'ajouter les frais de mise en fourrière des véhicules.

Cette zone est connue pour être fréquentée par des scooters, motos et quads qui l'utilisent comme un terrain de loisir. Cette pratique pose différentes nuisances à l'environnement comme une pollution sonore, un dérangement des espèces protégées présentes sur le site ou encore une dégradation de la végétation formant par endroits des milieux reconnus pour leur intérêt écologique au niveau Européen. D'autres opérations de ce type sont prévues sur le secteur.

Date de l'opération

Samedi 31 mai 2014 de 9h30 à 12h (limiter la diffusion de l'information au maximum pour augmenter l'efficacité de l'opération).

Organisation de l'opération

9h30 : rendez-vous au Nord du site de la Sagnette à Saint-Hippolyte au niveau de l'accès par El Communal.

Dépose des voitures de service pour assurer une discrétion maximale.

Briefing de cadrage de l'opération – RIVAGE.

9h45 : déploiement des agents sur leurs postes préalablement identifiés.

10h00 – 12h00 : surveillance.

Deux postes fixes sont à déployer sur les deux accès identifiés (Cf. Carte 1.). Les agents déployés sur les postes fixes (2 agents par poste) seront dissimulés à proximité de l'accès identifié.

Le poste fixe n° 1, entrée Ouest, sera occupé par un agent de l'ONCFS et le garde champêtre, le poste fixe n° 4, entrée Est, sera occupé par deux agents de l'ONCFS et un agent de l'ONF.

Le poste d'observation n°2 sera occupé par un agent de l'ONCFS et un technicien RIVAGE.

Figure 2 : Entrée Ouest – poste fixe n°1 (à gauche) et entrée Est (à droite) – poste fixe n°2



L'agent dit « observateur » sera dissimulé dans la végétation au cœur de la zone sur le poste d'observation n°2 identifié sur la carte 1. Cet agent se déploiera en cas d'infractions avérées pour demander aux contrevenants de se soumettre à un relevé d'identité. Les agents postés au poste fixe n°1 seront ceux appelés en renfort en cas de besoin. Les agents dit « observateurs » seront dissimulés dans la végétation au cœur de la zone sur le poste d'observation n°3 identifié sur la carte 1 et intercepteront les véhicules au niveau du poste fixe n°4. Un maximum de discrétion devra être assuré lorsque ces derniers se rendront au cœur de la zone. Les agents postés aux deux entrées se déploieront lorsque les contrevenants reviendront de leur activité après avoir été identifié en infraction par l'agent « observateur ». Un système de communication entre les agents postés et l'agent dit « observateur » sera effectif afin de communiquer la description physique du contrevenant (utilisation de VHF).

Tous les agents verbalisateurs pourront constater les infractions au titre de la loi du 3 janvier 1991, codifié aux articles L362-1 à L362-8 du Code de l'environnement, dont ils ont connaissance en vertu des articles 19 et 40 du Code de procédure pénale. L'agent qui aura constaté l'infraction pourra éventuellement décider d'immobiliser et de placer en fourrière le véhicule en infraction.

Les procès verbaux seront dressés par les agents de l'ONCFS. RIVAGE s'engage à fournir un argumentaire précis et concis sur les enjeux environnementaux du secteur.

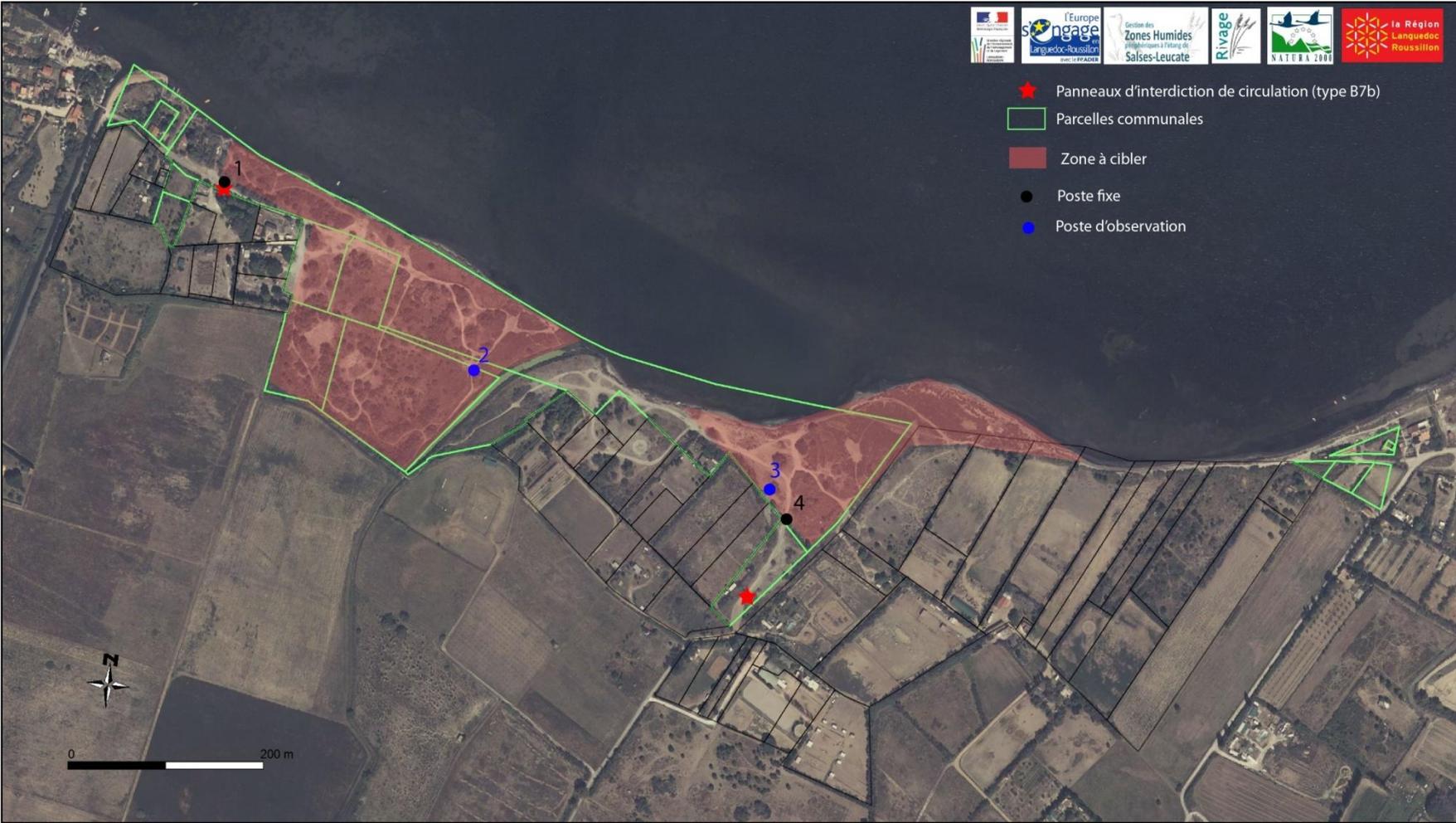
Les ayants-droits, propriétaires fonciers riverains, et les personnes autorisées par les ayants-droits, ne seront pas concernés par ce contrôle dans le cas du simple accès aux parcelles concernées. Ces ayants-droits sont :

- Claude Scifo (B 1550)
- Roger Pessia (B 975)

- Francis Bonnet (B 1104, B 1109, B 1110, B 1111)
- Serge Bo (B 979, B 980)
- Joseph Bo (B 979, B 980)
- Catherine Aladern (B 977)
- Jorge Sanchis (B 1628)
- Charles Canceil (B 976)
- Roger Garceau (B 1832, B 1833)
- Jean-Luc Canal (B 1465)

12h00 : fin de l'opération

Carte 1: Localisation des entrées de site



Annexe

ACTIVITES EQUESTRES	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques.	
Limiter l'accès du bétail aux berges des marais, étangs, fossés afin d'éviter leur dégradation par le piétinement.	Présence de clôtures à proximité des berges de l'étang
Ne pas quitter les sentiers et les pistes balisés et éviter le piétinement des zones fragiles et/ou sensibles à l'érosion.	Absence de traces de piétinement en dehors des sentiers et pistes
Respecter les fermetures temporaires des chemins et les mises en défens.	
Dans les sites où ils sont tolérés, garder les chiens en laisse ou à proximité immédiate et les empêcher de perturber la faune sauvage.	
Ne pas laisser de déchets sur le site	Absence de déchets
Contacteur la structure animatrice avant toutes poses de clôtures ou mises en place de barrières amovibles	Correspondance avec la structure animatrice

Terrains cabanisés et de loisir	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas planter dans les jardins des espèces végétales envahissantes, ni introduire des espèces animales invasives.	Absence d'espèces végétales envahissantes et d'espèces animales invasives sur les parcelles concernées
Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques mis en place sur les zones humides.	
Ne procéder à aucun comblement sur les parcelles, notamment lorsque celles-ci sont en zone humide.	Absences de traces de comblements sur les parcelles concernées
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Maintenir et/ou restaurer l'écoulement naturel des eaux → Ne pas détruire ou dégrader volontairement les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire préalablement identifiés et communiqués au signataire. → Eviter l'utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques dans les jardins et aux abords de l'habitation. 	

ACTIVITES CYNEGETIQUES :	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	<i>Points de contrôle</i>
Pratiquer des prélèvements raisonnables, sans excès, n'induisant pas un gaspillage inutile.	
Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques sauf convention de gestion de l'eau signée avec le gestionnaire du site concerné ou la structure animatrice.	
Ramasser les cartouches usagées.	<i>Absence de cartouche usagée</i>
Participer à la sensibilisation des scolaires et du grand public à la préservation de l'environnement.	<i>Dates des interventions</i>
Assurer un rôle de sentinelle des milieux et des espèces et informer la structure animatrice de toute anomalie constatée (état sanitaire, présence d'espèces envahissantes...).	<i>Correspondance avec la structure animatrice</i>
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Reconnaître la recolonisation naturelle d'espèces anciennement présentes sur le site. → Veiller à la durabilité des prélèvements cynégétiques et porter attention aux impacts non voulus de la chasse sur les espèces, habitats et autres activités notamment agricoles. → S'efforcer d'être ambassadeur de la chasse par des comportements et des pratiques respectueuses. → Privilégier le co-voiturage et/ou accéder à pied sur les lieux de chasse. → Ne pas laisser un animal mort qui pourrait être ramassé dans le milieu. 	



Commune de SAINT-HIPPOLYTE

ARRETE PERMANENT

N°

Objet : Plan de circulation et de stationnement du site naturel de la Soulsoure

Le Maire de la commune de SAINT-HIPPOLYTE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2212.1 – L2213.1 – L2213.2 – L2213.4,
- Vu** les Lois du 07.01.1983 et du 22.07.1983 n°83.8 et n°83663, relatives à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- Vu** le Code de la Route dans ses articles R110.2, R117.6 et R417.10,
- Vu** Code de la Voirie Routière dans son article R141-3,
- Vu** le Code de l'Environnement, notamment les articles L321-9, L350-2, L362-1, L362-2, R362-2, R362-3, R365-1 à R365-3, L362-8,
- Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R111-37, R111-38, R111-42, R111-43,
- Vu** le Code du Patrimoine dans son article L642-1
- Vu** les arrêtés formant règlement général de police de la commune

Considérant qu'il y a lieu, afin de protéger les zones sensibles de la commune, de réglementer l'usage et la fréquentation des véhicules à moteur sur le site de la Soulsoure

ARRETE

Article 1 : Conformément à l'article L 362-1 du Code de l'Environnement, en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des Départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

Tout contrevenant s'expose à une contravention de 5^{ème} classe prévue par les articles R362-2 et R362-3 du Code de l'Environnement.

Article 2 : Afin d'assurer la protection et la préservation des espaces naturels sensibles de la commune, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur et motocyclettes sont interdits sur les routes et chemins ruraux et chemins d'usages matérialisés sur la carte présente en annexe à cet arrêté.

Tout contrevenant à cet article s'expose à une contravention de 5^{ème} classe comme prévu à l'article R362-2 du Code de l'Environnement.

Article 3 : Une dérogation à l'article 2 est accordée aux propriétaires et ayant-droits des parcelles, ainsi qu'aux véhicules de sécurité et d'entretien de la commune et de l'Etat.

Article 4 : Les zones d'interdiction édictées par cet arrêté sont explicitées sur la carte jointe en annexe à cet arrêté.

Article 5 : La présente réglementation sera matérialisée par la mise en place de panneaux réglementaires.

Article 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes dispositions contraires antérieures.

Article 7 : M. le Maire de la Commune, M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Garde Champêtre, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, les fonctionnaires et agents commissionnés et assermentés au titre de la protection de la nature par le ministre chargé de l'environnement, les agents commissionnés et assermentés de l'Office national des forêt, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à SAINT-HIPPOLYTE, le xx/xx/2014

Le Maire,
Mme Garcia-Vidal

Plan de circulation des véhicules dans les zones naturelles
Arrêté municipal n° xxxxxxxxxx

